BnF Gallica

Nouveaux Essais de politique et de philosophie, par Fric Ancillon,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Ancillon, Frédéric. Nouveaux Essais de politique et de philosophie, par Fric Ancillon,.... 1824.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Z 2259.
#1.a.

R

20834

NOUVEAUX ESSAIS

DE POLITIQUE

ET DE PHILOSOPHIE.

I.

IMPRIMERIE D'A. ÉGRON,
RUE DES NOYERS, N° 37.

NOUVEAUX ESSAIS

DE POLITIQUE

ET

DE PHILOSOPHIE.

PAR F^RIC ANCILLON,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE.

TOME PREMIER.

Inter utrumque tene.
Ov. *Met.*, II.

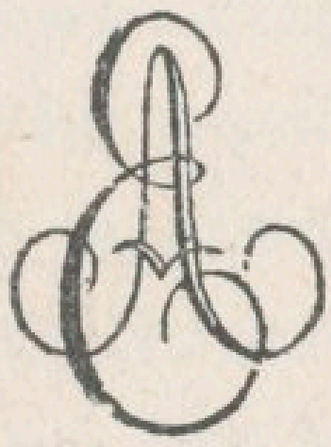

PARIS,
LIBRAIRIE DE GIDE FILS,
RUE SAINT-MARC-FEYDEAU, N° 20.

A BERLIN,
CHEZ DUNCKER ET HUMBLOT.

M. DCCC. XXIV.

NOUVEAUX ESSAIS

DE POLITIQUE

ET

DE PHILOSOPHIE.

DE L'ESPRIT DU TEMPS,

ET

DES RÉFORMES POLITIQUES.

L'HOMME n'est pas une simple production de la nature, et ne lui appartient pas dans le même sens que la plante et l'animal; mais l'homme n'est pas non plus indépendant de la nature, un être libre, pur, dégagé de tous les liens qui enchaînent les compagnons de son séjour.

Tout est loi dans la nature, ou plutôt

dans l'univers ; car tous les êtres sont subordonnés à des lois auxquelles ils obéissent, ou *doivent* obéir. Sans cette législation universelle, il n'y aurait de l'ordre nulle part, et la vie serait éteinte dans son principe même.

Mais les lois qui régissent l'univers, sont d'une nature différente. Les unes sont suivies à l'insu et sans le concours des êtres qu'elles gouvernent ; elles sont suivies par une nécessité de fer, extérieure, invariable, inflexible. Les autres sont saisies, reconnues, consenties, librement suivies en vertu d'une nécessité intérieure, par des êtres qui leur sont soumis.

Les premières constituent la législation de la nature, qui n'est au fond que la nécessité ; les autres la législation de la liberté.

Les êtres privés de raison ne sont soumis qu'à la première. Des intelligences pures

n'obéiraient qu'à la seconde. L'homme, par ses organes, partie intégrante de la nature; par sa raison, distinct et séparé d'elle, doit participer à ces deux législations, et se trouve être à la fois citoyen des deux mondes, qui, par un lien invisible et mystérieux, forment l'univers.

De ce double rapport naissent toutes les difficultés que rencontre l'individu dans son développement et sa propre éducation; et tous les obstacles qui s'opposent à l'homme, quand il veut et doit conduire, diriger, et gouverner d'autres hommes.

Ce serait folie, et une folie qui ne menant qu'à des efforts inutiles, ne resterait pas impunie, que de vouloir se soustraire à la nécessité de la nature, ou même seulement la méconnaître, et ne pas la faire entrer en ligne de compte.

Ce serait un crime, et une véritable dégradation de l'humanité, que de vouloir

tout ramener à la nécessité de la nature, de renier la liberté qui habite en nous, et de s'imaginer que la nécessité et le hasard amènent, expliquent, déterminent toutes les actions des hommes, et par conséquent les justifient toutes.

Ce qu'il y a de plus important dans la vie des sociétés, comme dans celle des individus, est de rechercher, et de connaître, d'un côté, ce que la nécessité commande impérieusement, et, de l'autre, de saisir l'étendue véritable et les bornes de la liberté.

L'histoire du monde, comme celle de chaque Etat en particulier, consiste en métamorphoses continuelles. Chaque événement est un changement, et ces changemens répétés, amènent, tout-à-coup ou peu à peu, dans le cours des âges, des métamorphoses. S'il en était autrement, il y aurait des descriptions stéréotypes de ce qui existe, mais point d'histoire.

Parmi ces métamorphoses, lentes ou rapides, il y en a d'involontaires, qui sont l'ouvrage de la nature, toujours active, toujours occupée à dissoudre les êtres, et à les recomposer; et il y en a de volontaires, l'ouvrage de la liberté, de la seule force créatrice dans l'univers.

Là, où règne la nécessité, la liberté n'a d'autre fonction que de saisir ce qui est nécessaire, de le reconnaître comme tel, et de se prêter volontairement à ce qu'elle exige, et amène, soit pour le supporter avec réflexion et avec dignité, soit pour faire elle-même ce qu'à son défaut la nécessité produirait, et de revendiquer encore une espèce de liberté, même dans le cercle des choses inévitables et nécessaires.

Là, où la nécessité de la nature ne force, et ne contraint l'homme à rien, la liberté a plus de jeu et de ressort; elle peut, avec connaissance de cause, et avec dessein, enfanter des créations nouvelles, donner

à l'homme une impulsion décisive ; et, bien loin de servir la nature, l'employer elle-même comme un instrument ou comme un simple moyen.

Dans l'homme grossier, la nécessité de la nature a une prépondérance décisive sur la liberté. L'homme ne devient alors que ce que les circonstances physiques et locales le font être. Le développement de la liberté marche alors de pair avec celui de l'esprit et de la raison. Dans l'état sauvage, et dans la barbarie, l'homme vit comme l'animal et obéit aveuglément à l'instinct de la nature. Il ne sait pas vouloir, parce qu'il n'entend, et ne comprend rien, et qu'il ne sait pas penser. C'est avec la culture que commence l'action de l'homme sur la nature et sur le cours des choses ; parce que la liberté garde toujours le niveau avec la raison.

Outre cette nécessité de la nature, qui, née de lois invariables, produit aussi tou-

jours les mêmes effets, et à laquelle l'homme est soumis, il existe encore, pour chaque génération humaine, une autre nécessité des choses, qui résulte de ce que les générations précédentes ont fait avec liberté, de leurs actions, leurs arrangemens, leurs inventions, leurs découvertes, leurs vices et leurs vertus. Cette activité des âges passés se révèle sans interruption dans leurs effets. Un siècle enfante le germe d'événemens qui se développent dans les siècles suivans, et qui agit sur eux avec une sorte de nécessité. Ces effets de la liberté de chaque génération, forment une chaîne non interrompue, qui met des entraves à la liberté de la génération actuelle, et la resserre dans de certaines limites. Prétendrait-on nier l'existence de cette nécessité, ou ne pas y faire attention, peut-être même la mépriser, ce serait renoncer aux succès de sa propre activité, et séparer le tronc de l'arbre, de ses racines, tout en désirant ses progrès, et en voulant même les

hâter. D'un autre côté, étendre trop loin l'action de cette nécessité, l'exagérer, lui attribuer ce qui ne lui revient pas, et s'imaginer qu'il est impossible de la combattre, et de la maîtriser, trahirait une petitesse de vues, ou une pusillanimité, qui se puniraient elles-mêmes, et qui enlèveraient à la génération actuelle, avec le courage, l'espérance de faire mieux.

Cette sorte de nécessité est ce qu'on nomme ordinairement la force des choses, et la puissance du temps. L'homme d'Etat, qui ne croit pas que le présent peut jusqu'à un certain point triompher des effets que le passé a produits, et des résultats qu'il a déposés dans la société, manquera décidément son but, et accomplira mal sa tâche. Mais l'homme d'Etat est également perdu, s'il méconnaît, ou ignore ce que le passé exige du présent; si, dans sa criminelle audace, il essaie d'effacer toutes les traces du passé, et s'il considère et traite le sol de l'Etat, où tant de choses

sont enracinées et fortement entrelacées, comme une table vide, sur laquelle il peut placer à volonté ses créations éphémères.

Ainsi la nécessité et la liberté se partagent le domaine de la société civile. Ce sont deux puissances à qui il faut donner ce qui leur appartient. La vie des Etats, comme la vie des individus, repose sur leur opposition, ou leur antagonisme. Si la liberté dédaigne de consulter la nécessité sur ce qui est possible, cette dernière rendra tous ses efforts inutiles, et détruira ses œuvres dans leur principe. La liberté se soumet-elle en esclave à cette nécessité, qui, plus ou moins, fait mouvoir le mécanisme social, l'individu perd toute espèce de dignité, et c'en est fait des progrès de la société civile.

Une loi est toujours une sorte d'équation entre la liberté et la nécessité ; car une loi ne saurait être bonne, ni mener au but,

à moins que le législateur n'ait consulté en même temps, d'un côté, ce qui a été, et ce qui est, et, de l'autre, ce qui peut, et doit être.

Quels sont donc les signes du temps, par lesquels la nécessité se manifeste, et se révèle dans les institutions sociales? Comment s'annonce-t-elle à la liberté, afin que celle-ci ait égard, dans ses entreprises, et ne méconnaisse, ni ne néglige, ce qui est impérieusement commandé par les circonstances?

Le développement progressif de la société y crée, avec le temps, de nouveaux besoins. Je ne parle pas ici des besoins physiques, mais des besoins intellectuels et moraux. Dans chaque âge de la vie, chaque homme a une tendance particulière. Dans chacune de ces périodes, il veut déployer, d'une manière propre et déterminée, les forces qu'il recèle. Ces forces cherchent des objets qui leur con-

viennent; elles tendent à un genre d'activité qui réponde au degré de leur développement, et demande des formes dans lesquelles elles puissent, selon leur nature, se mouvoir avec liberté. Tant que l'homme n'a pas trouvé ce qu'il cherche, il éprouve une inquiétude secrète, qui peut facilement devenir un malheur pour lui, et un principe de malheur pour les autres. Dans la jeunesse, on porte avec impatience, ou l'on secoue, avec joie, les conditions du premier âge de la vie. Les formes qui suffisaient à l'enfant, et qui faisaient son bonheur, paraissent, aux yeux du jeune homme, être des chaînes insupportables. L'homme fait demande, à son tour, d'autres moyens, et d'autres facilités, pour développer ses facultés intellectuelles, que celles qui le satisfaisaient autrefois.

A cet égard aussi la vie des Etats, et celle des peuples, ont beaucoup de ressemblance avec celle des individus. Les

peuples aussi, dans leurs différens âges, et leurs différentes périodes de développement, ont des penchans, et des besoins divers. Ces besoins, qui naissent, et sortent du cours des siècles, avec une espèce de nécessité, sont une tendance secrète vers un nouveau genre d'activité, un désir actif de déployer librement ses facultés et ses forces.

Ces momens, ou ces diverses époques de la vie des Etats, sont d'une haute importance. Heureusement qu'il n'est pas difficile d'observer, et de reconnaître ces symptômes.

Dans toutes les sociétés humaines, quand elles approchent d'une époque pareille, on remarque des institutions qui n'ont plus de sens. L'esprit qui les vivifiait autrefois, les a abandonnées, et il les a quittées, parce qu'il les avait dépassées, et que d'autres rapports avaient pris naissance. Des institutions vieillies, et décrépites,

qui datent de temps qui se sont évanouis, ressemblent à des organes usés ou morts, qui ne sont plus appropriés aux besoins de la société, et qui ne peuvent la servir. Ils paraissent encore, à la vérité, se mouvoir avec elle; mais, bien loin d'être chers à la nation, ils lui sont devenus indifférens; et, au lieu de hâter ses progrès, et de lui faire prendre un plus grand essor, ils paralysent son activité, et l'arrêtent dans sa course rapide.

Le même besoin, ou le même principe, qui fait qu'un peuple ne tient plus à certaines institutions surannées, lui inspire aussi le désir d'institutions différentes. La même force qui ne peut plus s'assouplir, ni se plier à certains organes, en demande d'autres, et même les indique clairement, quand, réfléchissant sur lui-même, l'homme est parvenu à savoir, et ce qu'il veut, et ce qu'il lui faut. Ou bien un instinct secret lui fait souhaiter de changer d'instrumens, lors même qu'il ignore en-

core ce qui lui conviendrait. Quand une époque pareille se présente dans l'histoire d'un peuple, et que de nouveaux rapports, de nouvelles idées, de nouveaux sentimens lui font paraître, et lui rendent certaines institutions inutiles, insuffisantes, même étrangères et onéreuses; quand ces nouveaux besoins, cette tendance involontaire et secrète des forces, inspirent au peuple le vœu d'autres institutions, alors un gouvernement sage pèse ces prétentions, examine ces besoins, a égard aux unes et aux autres; alors il va à leur rencontre après de mûres, calmes, et solides délibérations, en mettant de l'art et du calcul dans sa marche; il élague de vieilles coutumes, débarrasse la route des lois surannées qui l'encombrent, et crée de nouvelles institutions, qui permettent au peuple de se mouvoir avec liberté, et d'une manière active et vivante, dans l'enceinte de limites légales.

Quand les gouvernemens ont su pro-

céder ainsi, on a vu les Etats passer graduellement d'une période de leur existence à une autre; et le passage a eu lieu sans métamorphoses subites, sans convulsions violentes, sans secousse quelconque. L'harmonie de la vie politique du peuple, avec ses formes, ne fut pas un moment interrompue. Au contraire, quand les gouvernemens, soit par ignorance, soit par insouciance, soit par pusillanimité, ont négligé de faire ce que les besoins du peuple demandaient, ces besoins qui cherchaient des alimens, et ne rencontraient pas leur véritable objet, étaient, ou comprimés, ou vivaient silencieux dans le fond des cœurs, ou, dirigés par des ambitieux dans de fausses routes, on les faisait servir à des mouvemens criminels. Dans le premier cas, l'Etat, paralysé, se voyait arrêté dans son développement, et faisait des pas rétrogades dans la carrière de la civilisation. Dans le second cas, le peuple devenait malheureux et inquiet : malheureux, parce que l'existence extérieure de la nation ne ré-

pondait pas à sa vie intérieure ; inquiet, parce que le véritable repos ne se trouve que dans l'harmonie, et que l'harmonie de toutes les forces intellectuelles d'un peuple consiste dans la nature, et le degré de la liberté légale de tous les individus. Dans la dernière supposition, la plus funeste de toutes, la société étant jetée hors de ses ornières, la vie du corps social tout entier était exposée et mise en jeu. Après de longues et sanglantes erreurs, après des métamorphoses subites, violentes, et répétées, l'Etat périssait, ou ne retrouvait une sorte d'existence qu'au bout d'un long cercle de phases funestes, et de terribles révolutions.

La vie des peuples se compose de deux élémens. L'un est passif, l'autre actif; l'un reçoit les impressions, l'autre produit des idées ; on agit sur le premier, le second agit lui-même. De ces deux élémens, l'élément passif a eu long-temps une prépondérance décisive. Toutes les formes

sociales étaient calculées sur cette passivité, presque absolue; elles réduisaient tout à une espèce de mécanisme, et le citoyen ne pouvait, ni par ses actions, ni par ses sentimens, influer sur la vie et le jeu du corps politique. Déjà depuis un demi-siècle les gouvernemens ont suivi avec succès le chemin opposé. L'élément productif de l'activité intellectuelle a pris, dans toutes les institutions sociales, le dessus sur la passivité. De nouvelles forces se sont développées. Il s'établit une circulation continuelle d'idées et de sentimens, du tout dans les parties, et des parties dans le tout. La société agit sur chacun de ses membres, et chaque individu réagit sur la société toute entière. Cette action réciproque du citoyen et de l'Etat est le garant de leur perfectionnement, et le principe de leur activité.

Pénétré de la vérité de ces principes, comprenant et jugeant bien l'Etat actuel de la société, les souverains de l'Alle-

magne ont saisi le principe d'une constitution d'Etats, et l'ont élevé comme une lumière bienfaisante. — Allant à la rencontre des vœux de leurs peuples, ils leur ont promis volontairement de vivifier les anciens Etats, et de les modifier d'une manière appropriée aux circonstances. Ils l'ont fait, non-seulement parce que ces formes sont d'excellentes garanties de l'avenir, et de véritables boulevards de la liberté civile ; non-seulement parce qu'elles sont le vrai moyen d'avoir des lois raisonnables, en tant qu'elles préviennent les points de vue exclusifs, et qu'elles servent à faire connaître les vœux et les besoins du peuple ; mais encore, et surtout, parce qu'elles prêtent à la partie la plus développée de la nation, et qui tend sans cesse à se développer davantage, un organe légal et une utile activité.

Le siècle où nous vivons, en fermentation et en travail, porte le germe de toutes les révolutions possibles. Le besoin de

mouvement et d'action, s'il existe sans règle et sans frein, peut dégénérer, et enfanter la passion féroce des bouleversemens. Il n'y a que trop d'hommes qui n'ont rien à perdre, et qui voulant tout obtenir, ne demanderaient pas mieux que de dissoudre et de détruire tout ce qui existe, et qui, dans leur aveugle fanatisme, et leur orgueil délirant, imaginent pouvoir tout créer de nouveau. Tout observateur impartial doit convenir de cette disposition des esprits; et les gouvernemens doivent se garder de la méconnaître, ou de la nier. Mais le seul moyen de prévenir ces dangers, est de poursuivre la route que les gouvernemens ont prise; de renvoyer aux devoirs de leur état ces prétendus réformateurs du monde, qui ne tiennent leur mission que d'eux-mêmes, qui sont aussi entreprenans et aussi audacieux qu'ignorans, et entrepris, et qu'il faut contenir avec une juste sévérité. Mais, en même temps, on doit faire, pour amener et assurer le règne du droit, de la

raison, et de la véritable liberté, tout ce qu'elles réclament et méritent. Les hommes sensés, intègres, d'une façon de penser élevée et noble, forment, dans le monde, la majorité. Que l'on crée des institutions, à la fois libérales et monarchiques, qui attachent les bons citoyens à l'Etat; et, avec eux, sous la bannière sacrée de Dieu, du Roi, et de la Patrie, les gouvernemens seront forts, et pourront montrer de l'énergie; ils agiront sans crainte, et avec une noble confiance; ils repousseront ces aggressions injustes, et ces invasions subites dans l'ordre social, que se permettent des hommes sans vocation; ils combattront, ils couvriront de honte les passions malfaisantes qui se couvrent du masque hypocrite de la liberté; et bientôt les actions excentriques seront refoulées dans les limites de la loi, et les opinions exagérées rentreront dans les ornières de l'expérience et d'une sage politique.

Ceux qui sont appelés à diriger les des-

tinées des peuples, ne doivent pas suivre le torrent, ni s'abandonner à lui ; mais il faut que, du point le plus élevé du rivage, ils embrassent le cours entier du fleuve, afin de connaître à fond sa rapidité, ses détours, et sa marche. Alors, par de savans ouvrages, tantôt ils resserreront, et digueront son lit, tantôt ils lui creuseront un lit plus large, et plus profond, et ouvriront de nouveaux canaux.

Du point élevé, où se trouvent placés les gouvernemens, ils doivent toujours, ou appeler, des déclamations des orateurs de la capitale, à la voix de la nation, et à cette véritable opinion publique qui se forme, et se prononce en secret, mais qu'il est possible d'entendre et de saisir ; des dispositions du moment, aux dispositions seules durables ; des contemporains, à la postérité ; de ce temps qui fuit, et s'évanouit, à tous les temps, et aux siècles futurs. Les gouvernemens peuvent le faire avec une pleine confiance, et une légitime

fierté, si la position qu'ils occupent, leurs jugemens, leurs discours, leurs actions, sont conformes à la stricte justice, à la raison pratique, à la liberté légale. Dans cette forte et superbe position, ils peuvent tranquillement, et sans danger, laisser passer avec indifférence une foule de jugemens précipités, faux, injustes, poursuivre avec une paisible majesté, et sans interruption, leurs plans bienfaisans et sages; et, toujours fidèles à leur destination, démasquer l'égoïsme, comprimer l'audace des factieux, et enchaîner la licence.

Des réformes salutaires, bien calculées et bien conduites, ont toujours été mises au nombre des devoirs les plus sacrés des gouvernemens. Aujourd'hui surtout, ils doivent être à l'ordre du jour. Il ne faut prendre, ni des réformes pour des révolutions, ni des révolutions pour des réformes : méprise volontaire, ou erreur involontaire, qui se reproduisent trop

souvent pour ne pas mériter qu'on les révèle et qu'on les dévoile.

Les réformes sont amenées par le cours des événemens, et par le changement de tous les rapports. Elles se font avec lenteur, peu à peu, successivement. Les révolutions sont des bouleversemens violens, rapides, inattendus.

Les réformes émanent de l'autorité suprême, et légitime dans l'Etat. Aussi, bien loin de le bouleverser, elles le consolident, et le perfectionnent, en allant à la rencontre des vrais besoins du peuple. Les révolutions consistent dans le renversement de l'autorité légitime. Sous prétexte d'améliorer l'Etat, elles le détruisent, et font passer le levier, ou le principe du mouvement, des mains du gouvernement, dans celles des fanatiques, ou des scélérats.

Les réformes n'ont jamais trait qu'à

une partie du mécanisme social; elles opèrent une sorte de médiation entre les droits du passé et les prétentions de l'avenir, et respectent toujours cette loi première de la continuité, qui doit gouverner le monde moral, comme le monde physique. Les révolutions attaquent, dans la règle, tous les rapports sociaux à la fois, menacent tous les droits, et toutes les propriétés, méprisent le passé, brisent le présent, et corrompent d'avance l'avenir; car elles sont assez téméraires pour vouloir le gagner de vitesse, le dépasser dans sa marche, et hâter, avant terme, ce qu'il amène avec une pénible lenteur.

Les révolutions ne sont jamais nécessaires comme le sont les événemens de la nature; car, pour des êtres libres, il n'y a de nécessaire que le droit et le devoir. Mais les réformes sont souvent nécessaires; parce qu'à certaines époques, le devoir et le droit les commandent. Le plus sûr moyen de rendre les révolutions

impossibles, est de comprendre cette nécessité, et de lui faire volontairement les sacrifices qu'elle exige.

On ne saurait éviter les innovations dans les institutions politiques; parce que les choses humaines ne sont jamais stationnaires, et que la législation doit toujours marcher de pair avec les progrès de la culture. Quand l'autorité légitime fait ces innovations, dans le moment opportun, avec la prudence requise, elles empêchent, ou préviennent la stagnation des humeurs dans le corps politique, et répandent dans ses veines des sucs purs, et une vie nouvelle.

Bâcon a dit, avec raison, le temps est le plus grand des novateurs; et c'est du temps que les gouvernemens peuvent apprendre : quand, où, et comment, doivent se faire les innovations.

Le mouvement continuel de la nature

et des hommes, enfante continuellement de nouveaux phénomènes dans les mœurs et dans les usages, dans les procédés des arts, les idées et les sentimens, comme dans les événemens.

Mais tous les changemens que le temps opère, se font lentement et par degrés, de manière qu'il est rare de pouvoir déterminer, avec précision, où ce qui est ancien, finit, où ce qui est nouveau, commence. Ainsi toutes les innovations que le temps amène, semblent se faire d'elles-mêmes. De là vient que, dans la règle, elles sont bienfaisantes.

Les gouvernemens ne peuvent donc rien faire de mieux que d'observer, et de suivre la marche du temps, et de remarquer ce qu'elle tend à détruire, et ce qu'elle tend à créer; afin de démolir volontairement ce qui menace ruine, et ne mérite pas d'être conservé; afin de soutenir et d'entretenir ce qui est utile, et de

l'arracher ainsi à la destruction; afin de faciliter toutes les créations bienfaisantes, et d'empêcher celles qui seraient funestes ou nuisibles.

Les gouvernemens ne doivent donc jamais perdre de vue la marche du temps; car leur devoir est de la favoriser, et de faire, avec le secours du temps, à propos, ce que le temps seul, et abandonné à lui-même, ne ferait pas aussi bien.

A aucun prix, et sous aucune condition, il ne faut composer avec le mauvais principe, ni ménager le démon des révolutions, dans l'illusion funeste que, derrière son horrible figure, le bon génie de la réforme pourrait être caché, et percer tôt ou tard le voile hideux qui le couvre. Au contraire, du moment où ce démon infernal commence à se montrer, on doit rassembler toutes ses forces pour le combattre, et ne pas permettre qu'il élève sa tête criminelle, ni qu'il sorte de la fange

profonde et secrète de la société. Mais, d'un autre côté, en se gardant de lui, il faut également se garder de haïr, de craindre, et de persécuter l'ange de la réforme, qui, bienfaisant et doux, s'avance doucement et avec lenteur, afin de marcher et d'arriver au but, d'autant plus sûrement, et l'on ne doit pas redouter que, sous ses traits bienveillans et humains, se glisse le démon de la révolution, afin de troubler, et de bouleverser l'ordre social.

Le succès des réformes dépend en grande partie de la nature des principes politiques des gouvernemens et des gouvernés, et des progrès des sciences politiques. De fausses doctrines conduisent à des vœux erronés, à des mesures funestes, à des interprétations dangereuses. La théorie peut, et doit seule combattre, ou prévenir l'empire des fausses théories, jalonner la véritable route, et placer le but. L'art de gouverner peut alors, éclairé par l'expérience, parcourir d'un pas sûr

toutes les parties de la route, et y élever d'une main sûre des constructions solides.

Je finis, en disant avec Sénèque : *Quid fieri oporteat, in universum et mandari potest et scribi : tale consilium non tantum absentibus, sed etiam posteris datur. Illud alterum, quando fieri debeat, aut quemadmodum, ex longinquo nemo suadebit; cum rebus ipsis deliberandum est.*

EPIST. XXII.

DOUTES

SUR

DE PRÉTENDUS AXIOMES POLITIQUES.

La pensée et la liberté de l'homme ne peuvent jamais se dispenser de consulter le temps ni se passer de son secours; mais la pensée et la liberté de l'homme peuvent et doivent partir de la marche du temps, pour subvenir à l'action du temps, pour faire avec lui, ou avant lui, et mieux que lui, ce qu'il ferait mal sans elle, s'il le faisait seul.

Sacrifier ce qui n'est plus à l'unisson des besoins et des idées dominantes, que le temps a chargées, et qui, aujourd'hui, menacent des constructions qu'elles soutenaient autrefois; amener conformément

à des idées directrices et à des principes, des institutions que le temps demande ; conserver ce qui mérite de l'être, et que le temps ne détruirait que si l'on ne prenait aucun soin de l'entretenir, telles sont les règles que le temps prescrit à la liberté des gouvernemens, tels sont les secours qu'il leur demande, ou qu'il emprunte d'eux.

Le temps par l'influence lente, mais continuelle qu'il exerce sur les idées et les sentimens, les besoins et les habitudes des peuples, sollicite donc des réformes, ou politiques, ou morales, ou religieuses ; mais il n'amène et ne fait jamais de révolutions.

Elles ne sont donc jamais nécessaires et inévitables. Elles ne peuvent prendre ces caractères que lorsque les gouvernemens ne comprenant pas le temps, ou jugeant mal sa nature, ou méconnaissant la mesure de leurs forces et celle de leurs de-

voirs, se refusent à toutes les réformes nécessaires, leur opposent une résistance opiniâtre, et provoquent par là même une réaction dont les effets sont incalculables. Comme il dépend de ceux qui gouvernent, de se préserver de cette déraison, et d'éviter ces fautes, il est clair que les révolutions ne sont jamais inévitables.

Les causes générales, par lesquelles on veut expliquer et justifier les révolutions, expliquent et justifient simplement les réformes.

Les réformes faites à temps, quand les circonstances les commandent préviennent les révolutions. Elles satisfont l'opinion publique, et mettent les institutions de nouveau en rapport avec les besoins intellectuels et moraux du peuple. Elles sont à la fois le remède le plus radical aux maux de l'Etat, et le préservatif le plus sûr de maux plus grands encore.

Au défaut de réformes, (les gouvernemens sont-ils trop aveugles, ou trop timides pour les entreprendre et les conduire à leur but,) on peut encore empêcher, ou du moins ajourner les révolutions, en évitant les événemens qui peuvent servir d'occasion aux causes pour déployer leur activité malfaisante.

On le peut surtout, lorsqu'un pays ne présente encore qu'un des deux élémens nécessaires à une révolution politique quelconque. Ces deux élémens sont les idées d'un mieux possible qui circule parmi les classes développées, et le sentiment du mal qui pèse sur le peuple. On pourrait aussi les distinguer en disant que les révolutions politiques ne sauraient avoir lieu, à moins que les besoins intellectuels et moraux ne fassent une alliance avec les besoins physiques d'une nation, et ne portent sur le même objet. Quand les esprits supérieurs désirent d'autres institutions sociales, et que les hommes pas-

sionnés seraient tentés d'employer des moyens violens pour les amener, il n'y a pas de danger pour la tranquillité de l'état, si le bien-être physique du peuple est assuré, et que la misère soit rare. Les idées et les passions n'enflammeront pas la masse du peuple, et manqueront de bras pour exécuter leurs destructions. Quand le peuple est mécontent faute de travail, ou par l'effet d'une disproportion entre le prix de la main d'œuvre et celui des denrées, s'il n'y a pas, dans le même peuple, une fermentation d'idées nouvelles dans les classes supérieures, le mécontentement du peuple pourra produire des révoltes, mais non enfanter des révolutions. Mais le danger devient imminent quand les idées révolutionnaires trouvent des besoins qui ne peuvent que gagner aux révolutions. Alors il se fait une coalition redoutable entre ceux qui veulent le mieux, ou qui croient le vouloir, et ceux qui sentent le mal, et voudraient le secouer.

Les réformes sont donc préparées par les siècles, amenées par des causes générales, nécessitées par le temps. Le plus grand art des gouvernemens consiste à saisir le moment des réformes, à trouver leur à-propos; et leur premier devoir est de ne pas s'y refuser.

La liberté a produit de si grands biens, et elle est en elle-même si belle et si désirable, qu'elle peut se passer d'éloges usurpés. Or c'est lui en rendre de pareils que de lui attribuer exclusivement ce qu'elle n'a pas fait seule.

Il n'y a point de développement intellectuel, ni de richesses littéraires et scientifiques, dans une nation où il n'y a point de liberté civile, c'est-à-dire, de sûreté, où les forces, les propriétés, la liberté de parler et d'écrire, ne sont pas assurées; mais les faits prouvent qu'une nation dépourvue de toute liberté politique peut atteindre son apogée littéraire.

La puissance et la richesse peuvent exister, et ont existé en effet sans la liberté politique, et c'est la richesse et la puissance d'un peuple qui sont les premières conditions du développement du talent et du génie. La liberté politique, chez un peuple petit et pauvre, n'a jamais produit les grands effets qui, malgré l'absence de toute liberté politique, se sont montrés chez un peuple nombreux et riche.

La liberté politique peut développer certains genres de talens, comme l'éloquence par exemple, parce qu'elle leur offre un vaste théâtre; mais d'un autre côté, la liberté politique, et tout ce qu'il faut faire pour l'acquérir, la conserver, ou l'augmenter, s'emparent tellement des esprits, à l'exclusion de tous les autres objets, et les occupent de manière, qu'ils ne leur laissent ni le temps, ni le goût, ni les moyens de se vouer à des études d'un autre genre.

L'histoire de tous les beaux siècles, et de toutes les belles époques de la littérature et des sciences, confirme ces jugemens. Le siècle de Périclès et d'Alexandre est bien moins celui de la liberté de la Grèce que celui de sa puissance. Ce ne fut pas lors des guerres puniques, et des généreux combats que les Romains se livrèrent dans le Forum pour la liberté, mais bien lorsqu'Auguste eut tué la liberté publique avec toutes les apparences du respect, que parurent les beaux génies qui ont immortalisé Rome. L'histoire elle-même n'a jeté tout son éclat que dans le temps où la république n'existait plus, et ce n'est pas dans les siècles où l'on a fait les plus belles choses, qu'on les a le mieux racontées. La liberté des républiques de l'Italie n'a pas coexisté avec les Cinquecenti, et il est douteux qu'elle ait beaucoup contribué à former Dante, Pétrarque et Bocace. Le beau siècle de la France coïncide avec ce que les écrivains modernes se plaisent à appeler le despotisme. Nous sommes

loin de trouver cette dénomination juste; mais du moins il faut convenir qu'il n'y avait pas de liberté politique à cette époque en France. En Angleterre Shakespeare, Milton, Buttler, ont été antérieurs à la révolution de 1689, d'où les Anglais datent leur liberté, et s'il y a plus de goût depuis cette époque dans la littérature anglaise, à coup sûr il y a eu moins de génie que dans celle qui l'a précédée. Et la littérature allemande ne s'est-elle pas développée merveilleusement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, sans aucun rapport avec la liberté politique de la nation! Ce n'est pas parce que le despotisme existe en Asie, que tout y est stationnaire; mais c'est parce que tout y est stationnaire que le despotisme y a pris des racines indestructibles, et y repousse toujours avec une nouvelle force. Le défaut de mouvement, de passions actives, de vivacité d'esprit doit tenir au climat, aux formes géographiques, qui n'offrent dans l'intérieur de l'Asie que peu de grands

fleuves et point de mers méditerranées, enfin au génie des religions. Le despotisme politique y est né du despotisme domestique. Ce despotisme domestique est le résultat nécessaire de l'esclavage des femmes, cet esclavage tient à la polygamie, et celle-ci doit être la conséquence du climat.

Ce qui confirme l'idée que le défaut de mouvement et de force productive doit tenir en Asie à des circonstances physiques et locales, c'est qu'il y a eu autant d'activité et de développement à l'ouest de ce vaste continent qu'il y en a eu peu à l'est et au midi. Entre le golfe Persique, la mer Rouge, la Méditerranée, le Tigre, et l'Euphrate, ont pris naissance les trois religions qui donnent encore aujourd'hui des lois à la plus grande partie du monde; et entre le Taurus, l'Archipel, la mer Noire, et tous les fleuves qui s'y jettent, la poésie, la philosophie et tous les arts de la Grèce, ont répandu leur lumière et leur

feu, avant que cette lumière et ce feu éclairassent et échauffassent la Grèce.

Le meilleur gouvernement est sans contredit celui où la loi respecte la dignité de la nature humaine, et où la liberté de tous repose sur une garantie forte et générale. Mais ce gouvernement tient beaucoup plus à l'esprit des lois qu'aux formes des gouvernemens. Sous le gouvernement d'un seul, si ce seul ne règne qu'au nom des lois, et si les lois développent toutes les forces en les protégeant toutes, tous les individus seront quelque chose, et l'unique maître ne sera que le principal moyen, ou le principal ressort du jeu de l'ensemble.

Un Roi supérieur à toutes les classes par le pouvoir, et qui sent aussi qu'il a quelque supériorité en fait de génie et de vertu, ne craint, n'envie, ne jalouse personne, et veut bien que les autres soient quelque chose. Au lieu que dans les aristocraties et les républiques, ceux qui sont

quelque chose et qui sont bien loin d'être tout, veulent être davantage, et ne voient dans les autres que des concurrens et des rivaux.

Au fond, il n'y a pas plus de philosophie à comparer les temps, et à demander de l'un ce qui n'est pas de lui, mais d'un autre, que de comparer les grands hommes pour reprocher à l'un de n'être pas l'autre, et de se ressembler à lui-même.

Quand les différentes périodes se développent sans intervention étrangère et violente, par l'action des causes naturelles, soit aveugles, soit spontanées et intelligentes, chaque période a le caractère qu'elle doit avoir, et elle est ce qu'elle doit être.

C'est la seule réponse qu'il convient de faire aux détracteurs excessifs du moyen âge.

Il est étonnant que ceux qui conviennent de tous les malheurs et de tous les crimes de la révolution, mais qui les expliquent et les excusent, ou croient les expliquer et les excuser, en disant que la révolution était nécessaire, accusent si fort le moyen âge et lui reprochent ses torts, comme si ces torts, tels quels, n'étaient pas, bien plus que les événemens de la révolution, les effets de causes générales et nécessaires.

La conquête du monde Romain par les barbares fut une calamité heureuse ; pour le moment où elle eut lieu elle fut épouvantable ; plus tard elle fut féconde en fruits salutaires. Ce fut le principe de la régénération de l'espèce humaine.

La conquête d'après les principes et les idées des barbares, amena tout naturellement la distinction entre le peuple conquérant et le peuple conquis, entre l'homme libre et le serf.

Cette première injustice était inévitable; mais une fois commise, les développemens de l'ordre social qui la suivirent, furent simples, naturels, et même conformes aux principes.

Ces principes peuvent être ramenés à deux principaux. L'un, que l'influence politique doit toujours exister en raison des propriétés; l'autre, que les droits doivent être proportionnés aux obligations. Pendant tout le moyen âge il n'y avait presque pas d'autres propriétés que les propriétés territoriales; elles étaient toutes entre les mains des nobles; l'influence de la noblesse devait donc être grande, et même exclusive. Pendant cette même période le service militaire était uniquement à la charge des gentilshommes; ils pouvaient donc solliciter à ce titre d'autres exemptions.

Lors de la conquête, et peu après, les conquérans étaient une armée bien plus

qu'une nation, et l'état résidait tout entier dans le camp. Il ne fallait pas un souverain, mais un général.

Plus tard, lorsque la situation des choses devint plus paisible, et que les rapports civils prirent une sorte de consistance, on eut plus besoin d'un juge que d'un souverain.

Par la marche naturelle des choses, la propriété mobiliaire prit naissance avec l'industrie et le commerce. On a fait beaucoup d'honneur aux Rois d'avoir eu la politique profonde d'opposer la puissance des villes et du tiers-état à la puissance des seigneurs. Je crois qu'on se trompe. Le tiers-état s'est formé de lui-même. Les villes ont dû leur origine à la nécessité où se trouvaient les différentes industries de se réunir, et quand le tiers-état et les villes ont existé, il s'est formé tout naturellement un contre-poids à la propriété territoriale. Les Rois ne pouvaient pas le voir

de mauvais œil ; mais de là il ne résulte pas que les Rois en aient été les auteurs.

La souveraineté telle qu'elle existe aujourd'hui, a pris naissance par les suites et les effets mêmes de la civilisation, du moment où la complication des intérêts et la multitude des rapports ont fait sentir la nécessité d'une volonté générale, forte et continue, où la division du travail et le soin de pourvoir à sa subsistance ont absorbé l'attention des individus, où la noblesse déchue de son indépendance par la force des choses, et redoutant l'influence du tiers-état, où le tiers-état redoutant l'influence de la noblesse, les deux ordres aimèrent mieux se soumettre à l'autorité du Roi, y chercher et y trouver une protection égale que de souffrir ce qu'ils appelaient leurs empiétemens réciproques. Les états dans les différens pays devaient concilier sans doute les progrès de l'autorité royale avec les droits politiques des ordres ; mais l'autorité

royale était dans une action permanente, celle des états n'était que temporaire, et il était tout simple que la première marchât toujours en avant.

La souveraineté telle qu'elle s'est formée et développée dans la plupart des états, peut paraître une usurpation, si on la rapproche des rapports auxquels elle a succédé, si l'on ne veut regarder comme un pouvoir légitime que celui qui s'origine d'un contrat, ou si en général on ramène toujours le pouvoir à son principe et non à son but. Mais la souveraineté est née d'elle-même, du sein des nouveaux rapports que les développemens de la civilisation ont amenés. Il n'y a pas eu d'usurpation à cet égard; mais il y a eu un résultat naturel de la nécessité des choses. Tant que ce pouvoir, né des circonstances, n'a pas pris une direction contraire au but de l'ordre social, la souveraineté n'a pas été jugée un abus; mais dès qu'elle est devenue un moyen d'op-

pression, au lieu d'être un moyen de sûreté, on lui a fait le procès en alléguant qu'on ne pouvait assigner son origine.

Le despotisme n'est que l'abus de l'autorité, ou une fausse direction du pouvoir, qui le tourne contre le but de l'ordre social au lieu de le faire marcher à ce but. Le despotisme peut donc se trouver partout où est le pouvoir, et il n'est pas plus synonyme de la monarchie pure que de la démocratie ou de l'aristocratie pure. Mais l'abus du pouvoir n'est-il pas plus vraisemblable et plus près du pouvoir dans la monarchie pure que dans toute autre forme politique ? Nullement. L'abus du pouvoir est à craindre dans tous les états où le pouvoir est un, et où il n'est ni divisé, ni composé.

Rien de plus ridicule que de distinguer dans l'histoire moderne trois époques, la féodalité, le despotisme, les gouvernemens représentatifs. Cette distinction n'en

est pas une. Ce qu'on nomme la féodalité a été dans son principe un véritable gouvernement représentant de la propriété territoriale ; dans sa dégénération elle a été un véritable despotisme que les seigneurs exerçaient tour à tour contre le Roi et contre les paysans. Il est bien plus vrai de dire que, dans toute l'histoire moderne, on ne voit que les différentes phases du gouvernement représentatif : d'abord représentation de la propriété territoriale par le clergé et la noblesse ; ensuite représentation de la propriété territoriale et mobiliaire par les trois ordres entre lesquels elle était partagée ; enfin représentation de la nation toute entière, par des individus qui ne tenaient plus à un ordre, en raison de la manière dont les propriétés étaient réparties entr'eux.

De toutes les causes qui ont contribué à créer ou à préparer la souveraineté telle qu'elle existe aujourd'hui, et qui même ont amené l'abus de cette souveraineté,

ou le despotisme, il n'y en a eu aucune de plus importante ni de plus décisive que celle qui se fit dans l'organisation de la force armée. Tant que les Rois vécurent du produit de leurs domaines, et que les nobles furent seuls chargés de la défense nationale, les Rois furent sans autorité; ils n'eurent ni le pouvoir de faire le mal, ni celui de faire le bien. Il n'y avait dans l'état que le seigneur Roi, et les petits Rois seigneurs. Les croisades firent naître de nouveaux besoins; ces besoins excitèrent l'industrie et le commerce, les progrès de l'industrie amenèrent la division du travail, la division du travail devint le principe de la puissance et de la richesse des villes. Les habitans des villes ne voulant, et ne pouvant pas s'arracher à leurs occupations journalières, à leurs travaux sédentaires et pacifiques, offrirent aux Rois de l'argent pour les défendre contre les ennemis extérieurs et intérieurs. De ce moment, avec de l'argent, le Prince eut des troupes soldées, et avec ces troupes

soldées, des motifs et des moyens de faire de l'argent. De ce moment, les Rois furent riches et redoutables; ils furent capables d'exciter des craintes et des espérances, et ils surent gagner tous ceux qu'ils n'intimidèrent pas. Les nobles turbulens et inquiets, furent contenus ou domptés; les nobles avides d'argent et de plaisirs, furent séduits; la plupart trouvèrent fort commode de garder leurs droits et d'être libérés de leurs obligations; ils continuèrent à ne plus payer d'impôts, et cessèrent le service militaire.

Le système militaire d'un pays doit toujours être, ou se met tôt ou tard de niveau avec la constitution. La forme de l'une doit décider de celle de l'autre, et quand ils ne reposent pas sur des principes homogènes ou du moins analogues, le système militaire change, tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, la constitution. Où la force armée consiste uniquement dans le corps de la noblesse, la monarchie est aristo-

cratique ; où elle n'est composée que de troupes soldées, la monarchie sera absolue ; mais si les officiers sont tous pris de la noblesse, et que les soldats soient nationaux, la monarchie absolue sera tempérée. Si toute la nation est armée, enrégimentée, exercée, et si tous les individus peuvent parvenir indifféremment à toutes les places militaires, la monarchie aura une tendance démocratique.

C'est avec l'esprit des siècles, qu'il faut observer, apprécier, juger ce qu'on appelle l'esprit du siècle, afin de l'adopter ou de le rejeter avec raison, de le combattre ou de le suivre sans danger.

Parler contre l'esprit du siècle dans sa généralité, est aussi absurde qu'il le serait de parler en général contre la nature humaine. L'un comme l'autre réunit tous les contraires et tous les contrastes.

L'histoire des constitutions d'états, dans

les différentes parties de l'Europe, prouverait contre ce genre de formes représentatives. Car partout, s'ils ont quelquefois empêché le mal, ils ont plus souvent encore empêché le bien. C'était un sabot appliqué à la roue du char du gouvernement, qui lorsque le despotisme s'y asseyait, et menaçait de tout briser par des mouvemens désordonnés, l'arrêtait dans sa course dévorante, mais qui l'arrêtait tout de même, quand le génie de la réforme s'y plaçait, et menaçait de là les intérêts particuliers, et les abus lucratifs.

Les lois se font elles-mêmes ou sortent toutes faites du sein d'un état donné du peuple, en tant que, dans un état donné d'un peuple quelconque, ou plutôt, dans les modifications de la société, dans les rapports physiques et moraux, dans les formes que prennent et les choses et les personnes, se trouvent la nécessité d'une loi, et la raison d'une loi. Mais il faut toujours que cette loi soit saisie, exprimée,

portée par quelqu'un. Le droit coutumier doit avoir un commencement et une origine. Ce commencement consiste d'ordinaire dans l'énoncé d'un jugement que le simple sens commun a quelquefois dicté dans les pays où les juges prononcent d'après leurs lumières. Ce jugement conservé dans les actes des procès, ou dans la mémoire des hommes, se répète dans les cas semblables, jusqu'à ce qu'à force d'être répété, il obtienne force de loi.

La voix du peuple, dit-on souvent, est la voix de Dieu. Ces termes sont susceptibles de deux sens. Dans l'un, ils sont vrais; dans l'autre ils sont faux. La voix du peuple est la voix de Dieu en tant que la voix du peuple est celle de la raison. La voix de la raison est, ou deviendra la voix du peuple; car la raison finit toujours par avoir raison. Mais, pour cet effet, il faut embrasser un long espace de temps, et ne pas parler d'un moment donné. La raison est la volonté générale, car tous les

hommes veulent la raison, dès qu'on fait abstraction de leurs intérêts, et de leurs passions particulières; et cette volonté générale deviendra tôt ou tard la volonté de tous. Mais il faut conclure de la raison à la volonté de tous, et non de la volonté de tous à la raison; car, dans un moment donné, la volonté de tous peut être la volonté des passions, de l'intérêt propre, de l'ignorance. Prenez-vous le peuple pour la totalité, ou la majorité des individus qui reconnaissent la même autorité et les mêmes lois? La voix du peuple sera souvent la voix des intérêts particuliers et non celle de l'intérêt général, la voix de l'erreur et non celle de la vérité, la voix du jour et non celle des siècles. Entendez-vous, par le peuple, l'élite de la nation sous le rapport des lumières et du caractère, ou ce qui, dans la masse, existe de raison, abstraction faite des erreurs et des passions qui l'enveloppent, la couvrent, la dérobent aux yeux des autres, et à ses propres yeux? La voix du peuple sera la

voix de Dieu ; mais comment, et par quels moyens, connaître avec certitude, ou du moins avec vraisemblance, ce que veut ce peuple ainsi caractérisé, ou constitué ? L'un est que le législateur consulte sa propre raison, et conclue de là à la raison de ce peuple ; l'autre, que l'on donne à ce peuple un moyen sûr de faire entendre sa volonté. Ce moyen est une représentation des différentes classes ou états de la société. Mais que d'art il faudra mettre dans cette représentation, dans ses conditions, dans le nombre des représentans, dans la durée de la représentation, dans la composition, la division, l'action de ce corps représentatif, afin que la loi en sorte avec tous les caractères de la raison, afin que la voix du véritable peuple, du peuple tel qu'il doit être, tel qu'il est dans l'élite des citoyens, se fasse entendre, et non celle de ce peuple, sous l'empire des sens et des lois animales, qui n'a que des besoins et point d'idées, des passions et point de principes, du feu et point de lumières.

La loi doit être l'expression de la raison ; et elle le sera, si elle est faite pour le peuple et non par le peuple; si elle est conforme au but de l'ordre social, qui seul est invariable au milieu de la mouvance générale, et si, sans jamais perdre de vue ce grand principe, elle naît des localités, s'applique aux localités, et n'est jamais que la formule par laquelle on exprime des rapports donnés, ou l'action qui résulte de ces rapports.

La masse d'un peuple est toujours dans un état de minorité. S'il en était autrement, un peuple vivrait en société sans connaître d'ordre social ; car il n'en aurait pas besoin. La force de la raison, l'absence ou le silence des passions, la vue claire et distincte de ses véritables intérêts, rendraient pour un tel peuple tout pouvoir coactif inutile, ou même dangereux. Mais le travail productif auquel la grande majorité des individus, dans une société quelconque, est, et restera toujours condamnée, em-

pêche, ou arrête, ou ralentit le développement des esprits. Le développement des esprits et l'enveloppement des esprits, leur marche progressive, ou leur marche rétrograde, ou leur état stationnaire, enfantent également des passions, ou leur donnent une activité extraordinaire. Pour être différentes, les passions qui naissent des lumières mêmes, ne sont ni moins actives ni moins dangereuses que celles qui naissent de l'ignorance.

Les désirs, ou les actions injustes, que la misère, chez les uns, l'amour-propre et la vanité, chez les autres, peuvent inspirer, demandent également à être prévenues ou réprimées. L'état actuel de la société en offre la preuve. Jamais elle n'a été plus menacée ; et elle l'est de deux côtés bien différens. La disproportion qui règne entre la quantité de marchandises produites, et celle des demandes et des consommations, la première dépassant de beaucoup l'autre, amènent la stagnation

du travail, et répandant le mécontentement dans les classes inférieures, arme contre la société, ou irrite du moins contre elle, les besoins des classes laborieuses.

La disproportion qui règne entre le nombre et l'activité des amours-propres que la culture a mis en jeu, et le nombre des places lucratives, ou honorables, dont la société peut disposer, et qu'elle leur offre en perspective, est si grande que les vanités blessées et irritées de leur mécompte, ou de l'impuissance de leur désir, accusant la société de ce dont elle est tout-à-fait innocente, veulent dans leur injuste démence, la bouleverser dans l'espérance trompeuse de se satisfaire.

L'équilibre entre la production et la consommation se rétablira de lui-même, en vertu des lois éternelles du mécanisme social, qui font que l'une et l'autre cherchent toujours le niveau, et le trouvent finalement. Cependant les points de passage

sont toujours difficiles, et s'ils coïncident avec un temps de fermentation, il y a souvent de violentes secousses dans le mouvement social, avant que la production se soit remise au niveau de la consommation, soit par la mort lente et malheureuse des ouvriers qui manquent d'ouvrage, soit par un revirement de bras. Mais l'équilibre ne se rétablira pas de lui-même entre les prétentions, et les moyens de les satisfaire. Ici la nature des choses n'amènera pas le remède. Il faut que ce soient les gouvernemens qui le trouvent, et qui l'appliquent. Diminuer le nombre de ceux qui se vouent à l'étude des sciences, et surtout aux différentes carrières de l'administration; pour cet effet ne pas multiplier à l'excès les facilités et les encouragemens, et réprimer par la refonte de l'éducation, par le règne des habitudes et des principes l'effervescence des passions, sont les seuls moyens d'arriver au but.

On croit communément qu'un peuple

fait preuve de sa majorité, ou devient majeur, quand il a l'air de traiter lui-même ses affaires par l'organe de ses représentans. Mais dans tous les pays où les formes représentatives sont introduites, on est parti du principe que la masse du peuple, faute de l'indépendance et des lumières qu'une fortune considérable peut seule donner, était même incapable de concourir à la nomination de ses représentans, et que, parmi ceux qui pouvaient y concourir, la plupart n'avaient pas les conditions d'éligibilité qui dans l'intérêt du peuple lui-même, pouvaient seules garantir de bons choix. C'est sur ce principe que sont basées toutes les lois des élections; elles reposent donc toutes sur la doctrine de la minorité du peuple. Mais en supposant même que tous les individus mâles, chez un peuple, contribuassent, et pussent contribuer à l'élection de ses représentans, qu'est-ce que cela prouverait en faveur de la ridicule doctrine que les peuples sont majeurs? Rien, absolu-

ment rien. Pour montrer qu'il a cessé d'être mineur, il faudrait au fond qu'il se gouvernât lui-même. La totalité de ses membres devrait gérer les intérêts de la totalité. La chose est impossible. Là où elle paraît exister, elle n'en a que l'apparence, et, dans la rigueur des termes, elle n'a existé nulle part. Je ne fais pas moi-même, ce que je fais faire par un autre. Je choisis un avocat de ma cause, ou un administrateur de mes biens, parce que je n'ai pas la capacité de les diriger moi-même, ou que je n'en ai ni le temps, ni les moyens. Que sont les représentans d'une nation, si ce n'est des hommes de confiance, auxquels elle s'abandonne pour tous les objets qu'elle ne peut pas traiter elle-même ? Que ces représentans soient héréditaires, ou électifs, peu importe; ils s'acquittent de tout ce dont la nation ne peut pas s'acquitter elle-même. D'ailleurs il est dans l'essence du véritable système représentatif que les représentés ne donnent pas des mandats impératifs,

pas même des instructions à leurs représentans. A quoi se réduit donc alors cette belle phrase, le peuple se gouverne lui-même ?

Au fond, les individus d'un peuple ne sont jamais représentés. Dans les pays où les formes représentatives sont établies, ils ne peuvent et ne doivent même jamais l'être. La grande erreur du siècle est d'imaginer le contraire. Mais ce qui importe beaucoup, c'est que la raison publique ait un organe légal, et que tous les intérêts nationaux soient débattus, discutés et représentés. Or ils ne le sont bien que dans un ordre de choses où, à côté des pouvoirs héréditaires, il y a des pouvoirs électifs. Comme dans toute bonne organisation judiciaire il y a plusieurs instances différentes pour assurer l'exécution, ou plutôt l'application de la loi, il doit y avoir aussi plusieurs instances pour les projets de loi, afin qu'ils soient envisagés sous différents points de vue, et que tous les

intérêts qui doivent influer sur la loi, soient pesés, jugés, et appréciés. Ces trois instances par lesquelles la loi doit passer, sont en Angleterre, le Roi, la chambre haute et la chambre basse : chacune d'elles étant organisée d'une manière différente, a aussi un point de vue différent; et l'on empêche par là que les questions ne soient envisagées d'une manière rétrécie, ou exclusive.

Il ne faut pas sans doute, considérer l'effet de ces formes, leur efficace et leur utilité, indépendamment de leurs rapports avec l'opinion; mais des formes pareilles exercent beaucoup plus d'influence sur elle, qu'elle-même n'en exerce sur ces formes. Le parlement d'Angleterre par ses débats, et par les résultats de ces débats, corrige et modifie l'opinion, dans le cours ordinaire des choses, quand elles vont bien, bien plus que l'opinion qui se prononce en dehors du parlement, n'obtient, et ne doit obtenir de pouvoir sur lui.

L'opinion n'est pas l'équivalent de la raison, mais la faveur et le crédit de certaines idées; l'opinion n'est pas l'équation de la vérité, mais la circulation de certaines idées. L'opinion est le cours de change des maximes et des principes; elle est à la vérité, et à la raison, ce que les papiers d'état, ou le papier-monnaie est à l'or en barre, ou la monnaie au courant. Les papiers sont rarement les représentans de l'or, du moins sont-ils rarement au pair, et ils ne le sont qu'autant qu'ils peuvent être convertis en numéraire réel; il y a une valeur véritable dans la monnaie en tant qu'il y a de l'argent, mais comme il y a aussi toujours plus ou moins de cuivre, elle perd toujours plus ou moins contre l'argent. Ainsi l'opinion a toujours un mélange de raison et d'erreur qui ne permet jamais de la prendre pour la pierre de touche de la vérité. Il faut quelque chose au-dessus d'elle et différent d'elle pour la juger. Une raison forte et indépendante est le trébuchet dont on

se sert pour peser et examiner ses jugemens.

Comment se forme l'opinion? Il y a un petit nombre d'hommes placés à une grande hauteur, qui cherchent sincèrement la vérité, pensent avec profondeur, et disent ce qu'ils pensent à l'oreille d'un très-petit nombre d'hommes, faits pour les entendre. Au-dessous d'eux descendent quelques rayons de leurs idées, et encore sont-ils rarement purs; mais presque toujours d'une lumière réfléchie ou brisée. Un plus grand nombre d'hommes s'en saisissent, mais les dénaturent, ou les faisant passer par les milieux de leur ignorance, de leurs préjugés, et de leurs passions, ils croient penser, et ils vivent d'emprunt, et ils ne font que dire mal ce que d'autres ont dit beaucoup mieux; et ce sont eux qui, à force de répéter ce qu'ils ne comprennent pas, forment l'opinion de la classe nombreuse, qui parle sans penser, et qui ne fait que corrompre

de plus en plus, sans le savoir et le vouloir, les idées qui lui parviennent, et qui n'étaient déjà pas pures dans leur origine.

Que prennent, dans la règle, ces deux classes inférieures, qui forment la masse du peuple, des idées qui circulent dans les régions supérieures? Ce qui est à l'unisson de leurs besoins, de leurs intérêts et de leurs passions; ils n'ont aucune affinité avec tout le reste, et notez que ce sont leurs besoins individuels, leurs intérêts privés, leurs passions personnelles, qui décident de ce choix, et non les besoins publics, les intérêts généraux, et des passions nobles et généreuses.

La puissance de l'opinion n'est donc pas un bien absolu, mais un bien relatif. Elle n'est un bien que lorsqu'elle est éclairée, et à la fois modérée et forte; elle n'est utile que lorsqu'elle est concentrique à un bon gouvernement, et qu'elle marche dans le même sens, ou qu'elle

prend une direction opposée à celle d'un mauvais gouvernement, et qu'elle l'entrave. Dans le premier cas, elle l'appuie et le fortifie ; dans le second, elle le combat, et lui oppose d'utiles barrières. Mais l'opinion est un mal, aussi souvent qu'elle s'égare, soit dans le choix de ses principes et de ses maximes, soit dans leur application, soit dans le choix du but, soit dans celui des moyens, et qu'elle devient ainsi une force qui résiste à un bon gouvernement.

Dans les gouvernemens anciens l'opinion était beaucoup moins dangereuse, et plus facile à manier que dans les gouvernemens modernes. Dans les républiques anciennes, il y avait deux classes d'hommes, les hommes libres et les esclaves. Les seconds ne comptaient pas sous le rapport moral. Les premiers formaient le peuple, et avaient non seulement une part à la souveraineté, mais encore une part active dans le gouverne-

ment. Eux seuls avaient une opinion ; mais cette opinion n'étant pas hors du gouvernement, ne pouvait pas être contre lui. Cette opinion publique des citoyens sur les affaires auxquelles ils prenaient part, et qui se passaient en leur présence, devait être une opinion éclairée et libre, et non une opinion factice.

J'appelle une opinion factice, celle que quelques hommes donnent à la masse par une intervention immédiate, et une influence directe. Les deux moyens principaux dont on se sert dans les temps modernes pour produire une opinion de ce genre, manquaient heureusement aux anciens ; c'est la société et l'imprimerie.

Ces deux moyens exercent l'un sur l'autre une action et une réaction réciproques. On parle des livres dans la société ; on pense à la société en écrivant des livres. La société ne se compose pas uniquement, comme chez les anciens,

d'hommes éclairés et instruits sur les affaires publiques, parce qu'ils étaient appelés à les traiter, d'hommes graves et sérieux, aussi jaloux de discourir avec urbanité, que d'approfondir toutes les questions. Les sociétés sont aujourd'hui mêlées d'hommes et de femmes, qui veulent se plaire réciproquement, et qui tous désirent de faire de l'effet. De là résulte une opinion factice, qui ne naît pas de la conviction de ceux qui l'adoptent, la prononcent et la répandent, mais d'une espèce de convention tacite, qu'ils ont faite entre eux, d'assurer le règne et le triomphe de certaines idées. Les questions que l'on agite dans la société sont, en vertu de ce singulier compromis, mal jugées et mal décidées sous tous les rapports. Il y a certains objets que le sentiment ferait bien apprécier aux femmes, et d'autres dont la raison des hommes serait un excellent juge. Mais dans ces rassemblemens mixtes qu'on appelle sociétés, les femmes faussent, ou perdent le senti-

ment en voulant s'élever à une raison qui n'est pas la leur, et à laquelle elles n'atteignent jamais. Les hommes dégradent leur raison, et l'affaiblissent, en voulant la rendre légère, agréable, superficielle. C'est ainsi qu'on juge les livres dans les sociétés, sans connaissance de cause, sans vérité, et sans justesse. Cependant c'est l'idée des sociétés, et de leurs jugemens, qui, toujours présente à l'imagination des auteurs, les inspire, les guide, et les dirige, ou plutôt, leur ôtant la véritable inspiration, et les éloignant du vrai, les égare.

Quant à la presse, qui est le second ressort de l'opinion, elle est devenue sans contredit une nouvelle puissance, grâces à la rapidité avec laquelle les idées et les sentimens se répandent. Mais de ce qu'elle est une puissance, il ne s'ensuit pas qu'elle soit une puissance bienfaisante sous tous les rapports.

Je sais qu'on dit aujourd'hui d'elle, qu'elle est le principe du perfectionnement de l'espèce humaine, le palladium de la liberté publique, le garant le plus sûr de la raison politique des gouvernemens. Réduisons ces belles phrases à leur juste valeur.

La raison humaine a-t-elle donc fait, dans les sciences morales, qui sont les plus importantes, et les plus difficiles de toutes, de grandes découvertes, et des progrès décisifs, qui lui assurent, dans les temps modernes, une supériorité incontestable sur ce qu'elle a fait chez les anciens? Les richesses qu'elle a acquises durant les trois derniers siècles, sont-elles le résultat de l'imprimerie, ou l'effet de causes beaucoup plus actives, qui ont agi concurremment avec elle? Dans les sciences naturelles, les découvertes et les inventions des derniers siècles ne viennent-elles pas du changement de méthode, et de ce qu'on a substitué les ob-

servations et les expériences aux systèmes?

L'imprimerie a répandu la lumière sur une plus grande surface, mais il s'agit de savoir, si l'intensité de la lumière n'a pas diminué à mesure que ses rayons s'étendaient plus loin, et éclairaient un plus grand nombre d'esprits, ou du moins, si la progression de l'une et de l'autre a été également rapide. En multipliant les exemplaires des productions du génie, soit en poésie soit en éloquence, l'imprimerie a fait participer aux jouissances des arts des classes entières d'hommes, auxquelles elles étaient autrefois étrangères; mais la facilité de lire, et l'impatience d'imprimer, ont peut-être nui également aux progrès de la poésie et de l'éloquence. Les productions originales sont devenues plus rares. Les livres ne sont souvent aujourd'hui que des reflets de reflets, qui vont s'affaiblissant, et pâlissant de plus en plus. La lumière et la chaleur primitive du génie,

qui ne s'éclaire et ne s'échauffe qu'à son propre feu, ne se reproduisent, et ne se montrent presque plus.

Quant à l'influence de l'imprimerie sur la liberté, distinguons entre la liberté politique, et la liberté civile.

Il y avait beaucoup plus de liberté politique chez les anciens qu'il n'y en a chez nous, et cependant les anciens ne connaissaient pas l'imprimerie. Il est vrai que, chez eux, les gouvernans étaient plus sous les yeux des gouvernés. Les uns n'étaient pas essentiellement distincts et différens des autres; mais ils étaient alternativement, et sous d'autres rapports, le gouvernement et les gouvernés. Cela est incontestable. Il en résulte, ce me semble, qu'il y a beaucoup d'institutions politiques qui peuvent tenir lieu du palladium de l'imprimerie, et que le palladium de l'imprimerie ne donne ou ne remplace pas ces institutions.

S'il y a moins de liberté politique, il y a beaucoup plus de liberté civile et individuelle qu'il n'y en avait chez les anciens, même dans les républiques. Ne doit-on l'attribuer qu'à l'imprimerie, ou plutôt, n'est-ce pas l'effet naturel, j'ai presque dit nécessaire, de l'esprit du Christianisme, de l'abolition de l'esclavage, de la marche du travail, de la civilisation, de l'existence du tiers-état, et de celle des véritables monarchies ?

On a beauconp disputé sur la notion de la souveraineté. Elle n'est autre chose qu'une volonté qui fait loi pour d'autres volontés. Dieu est le souverain suprême et éternel de toutes les intelligences. Tous les autres souverains lui sont subordonnés, et leur pouvoir émane de lui, en tant que l'autorité divine est au-dessus de tout, et que toutes les lois humaines cessent d'être obligatoires du moment où elles sont contraires à la loi divine, et que, si par la nature des objets sur lesquels elles por-

tent, elles sont différentes de la loi divine, elles ne doivent du moins jamais la contredire. Dans l'ordre des choses humaines, la première souveraineté en date se trouve dans la famille. Elle a passé de la famille dans l'état, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que déjà dans la famille, la souveraineté est partagée. La famille ne subsisterait pas, s'il n'y avait pas une volonté qui fasse loi, et qui doive être regardée comme la volonté de la petite communauté toute entière. Cette volonté ne peut être que celle du père, non parce qu'il a la force de son côté, mais parce que les obligations qui naissent du devoir de faire subsister la famille, le regardant lui seul, il doit aussi avoir aussi plus de droits que la mère. Cependant cette volonté n'est pas absolue. Si le mari tient le sceptre du pouvoir et de l'autorité, la femme tient celui des mœurs; si le mari a le droit de décider, la femme a celui du conseil, de la représentation, quelquefois même de l'opposition. Elle éclaire la volonté souveraine, et tâche de

la gagner par les ressources de l'amour et de la persuasion, jusqu'au moment où cette volonté s'énonce et se prononce irrévocablement.

Les constitutions doivent prévenir, ou corriger l'abus de la force politique, mais elles doivent aussi lui assurer le degré d'indépendance d'action et d'énergie qu'il lui faut absolument pour le but de l'ordre social. Nos Lycurgues modernes craignent tellement ces abus, qu'ils paralysent la force elle-même, et ce qui est plus ridicule, sans être aussi dangereux, ils s'occupent des abus avant même que la force politique soit organisée.

Il en est des constitutions comme des vêtemens. Ces derniers paraissent quelquefois très-bien faits quand ils sortent de l'atelier. On ne remarque leurs défauts que lorsqu'on s'en sert. Aujourd'hui les peuples ne se font même plus faire les constitutions pour leur taille; mais ils vont les

prendre dans une méchante fripperie à Madrid.

La doctrine de la distinction et de la division des pouvoirs a fait beaucoup de mal, parce qu'on l'a mal comprise, et qu'on a cru que la perfection de l'ordre social consistait à séparer par le fait, ce qu'on pouvait séparer par la pensée. Il en est de cette division comme de celle des facultés de l'âme, et de celles des organes du corps. Les organes sont distincts les uns des autres; les facultés le sont aussi. On peut énoncer leurs différences, et énumérer leurs fonctions particulières; mais elles sont étroitement liées, elles s'engrènent l'une dans l'autre. La vie et la santé du corps et de l'âme tiennent à leur union intime, et non à ce qu'elles soient séparées. Elles agissent ensemble; le système d'action de l'une entre dans le système d'action de l'autre, et elles ne peuvent ni ne doivent jamais agir séparément. Si l'on pouvait les séparer, leur action et leur

réaction réciproques seraient perdues ; il n'y aurait plus de vie dans le corps, plus d'activité intellectuelle dans l'âme. De même aussi quelque différens que soient les pouvoirs dans le corps politique, si le pouvoir exécutif ne concourt pas à l'exercice du pouvoir législatif, si le pouvoir judiciaire, malgré l'indépendance dont il a besoin, ne dépend pas sous certains rapports du pouvoir exécutif, il n'y aura dans le corps politique ni vie, ni action véritable.

Dans les monarchies représentatives, la part du prince doit toujours être assez grande pour qu'il puisse protéger la liberté publique, et être lui-même content de son existence ; car comme, par la force des choses, il faudra toujours lui laisser beaucoup de pouvoir, si on ne lui en laisse pas suffisamment, il emploiera ce qu'on lui laisse, à obtenir, par la force ou par la ruse, ce qu'on lui refuse, et l'état ne sera jamais tranquille.

Le premier besoin de tout gouvernement est l'unité, l'énergie, la concentration du pouvoir. Un Roi que la constitution a rendu impuissant, qui ne peut ni empêcher le mal, ni faire le bien, est une entrave au mouvement de l'ordre social, bien loin d'en être le principe. C'est un abus vivant, une pièce inutile dans la machine de l'état, et par conséquent dangereuse. Mieux vaudrait que cette ombre de Roi n'existât pas du tout. Il sera le témoin impassible, ou malheureux, et la victime de tous les abus des autres pouvoirs. Il lui faut, avant toutes choses, pour être respecté et respectable, l'initiative et la sanction des lois.

Si le Roi n'a pas le droit de proposer les lois, on peut être à peu près sûr que les lois les plus appropriées aux circonstances, le plus impérieusement commandées par les besoins du peuple, ne seront pas proposées comme elles devraient l'être. Car celui qui gouverne doit savoir mieux que

personne quelles sont les lois dont l'état a besoin.

Si le Roi n'a pas le droit de refuser sa sanction à une loi quelconque, il n'aura point d'arme paisible ni légale à opposer aux invasions des autres autorités; et il sera dépouillé, ou ne pourra défendre sa prérogative, que par la force. Le moindre inconvénient d'un pareil ordre de choses serait de charger le Roi d'exécuter des lois qu'il condamnerait. Avec la meilleure volonté du monde on exécute toujours mal des lois qu'on désapprouve.

La perfection d'un gouvernement consiste dans l'alliage des formes monarchiques avec l'esprit républicain. Cet esprit ne peut se développer dans une monarchie que par une législation civile qui assure à tous les individus la plus grande liberté possible de pensée et d'action, et qui garantit au plus haut degré la sûreté des personnes et des propriétés, ou par une légis-

lation politique qui accorde à la partie la plus éclairée, la plus réelle, la plus indépendante de la nation, les moyens de s'occuper de la chose publique, et les moyens d'y influer.

L'essentiel est à cet égard de donner à un peuple une haute opinion de sa liberté. Cette opinion qui ne peut être produite, entretenue, répandue, que par les moyens énoncés plus haut, serait déjà un très-grand bien; car cette opinion est incompatible avec le despotisme, et elle enfante à peu près les mêmes effets que la liberté.

Le grand avantage d'une constitution représentative, c'est qu'elle développe les talens, qu'elle les met en saillie, et qu'elle est dans la nécessité de les employer. Il est difficile qu'un sot ou un ignorant soit ministre en Angleterre; et il est impossible qu'il ne se forme et ne se développe, dans ce pays, des hommes supérieurs.

Les extrêmes et les exceptions ne peuvent jamais servir de base à des institutions quelconques. Il ne faut donc pas calculer l'ordre social sur l'existence des grands rois ou des rois imbécilles, des bons rois ou des tyrans. Les uns sont aussi rares que les autres. C'est sur une certaine médiocrité de talens ou de vertus dans ceux que le hasard de la naissance élève aux trônes, qu'il faut asseoir et ses espérances et ses craintes. Telle nation attend encore un grand homme; telle autre ne saurait que faire d'un grand homme, ou un grand homme ne saurait que faire d'elle.

Le grand point pour le bonheur des peuples et des rois, serait que la royauté ne fût jamais ni un bénéfice ni une corvée, et ne fût regardée, ni comme un droit dont on use, et dont on abuse, selon son bon plaisir, ni comme un devoir pénible, fatiguant, odieux.

Un roi devrait se regarder comme un

artiste qui veut exprimer de grandes idées dans un peuple, qui travaille à lui donner une certaine empreinte de perfection. Alors il n'envisagerait pas la royauté comme un fardeau; mais il l'exercerait avec une sorte d'amour et d'enthousiasme. Mais l'instinct du génie fait les artistes; le goût, ou plutôt un attrait irrésistible les entraîne, et devance en eux le talent. De là vient qu'ils cultivent leur art avec passion. Le hasard de la naissance fait les rois, et de là vient qu'ils exercent souvent leur art à contre-cœur. La mesure des succès de l'artiste, peintre ou sculpteur, se trouve dans la mesure de son talent; celle de l'artiste roi, se trouve dans la mesure des circonstances, et dans le plus ou le moins de résistance qu'opposent aux vues les plus bienfaisantes les passions ou les erreurs de la multitude. La toile et le marbre sont dociles à la main de l'artiste; la nature humaine résiste à la main des rois, et se développe souvent dans un sens contraire, et sous des for-

mes différentes de celles qu'ils voudraient lui donner.

Aujourd'hui les peuples sont beaucoup plus faciles à gouverner dans les circonstances critiques, que dans les circonstances ordinaires. Dans les premières, un grand intérêt les absorbe tout entiers; ils ne demandent au gouvernement que de convertir leur bonne volonté en efforts, leurs efforts en actions, leurs actions en succès ; et cette progression n'est pas difficile, la bonne volonté des peuples la garantit. D'ailleurs toutes les fausses démarches et mesures du gouvernement sont effacées, oubliées, pardonnées, par la gravité même des circonstances. Dans les temps ordinaires, où la société rentre dans ses ornières accoutumées, où le danger commun étant conjuré, chacun songe à ses dangers personnels, à ses pertes particulières, où chacun croit avoir acquis par ces sacrifices le droit d'être mieux, et forme de nouvelles prétentions,

chacun a les yeux ouverts sur le gouvernement, et demande de lui, de corriger toutes les fautes, de prévenir tous les maux, d'amener tous les biens. Quelque paradoxale que paraisse cette opinion, il est certain que des ministres médiocres ont pu conduire les états avec succès dans des circonstances extraordinaires et critiques, et qu'il faudrait des ministres supérieurs pour les gouverner dans la situation ordinaire, pacifique, uniforme, où ils se trouvent aujourd'hui.

Plus les ministres vieillissent, et plus ils se sentent faibles. Plus ils sont faibles, et plus ils sont jaloux de leur pouvoir et de leur autorité. Il leur en arrive comme aux vieux maris, qui ont épousé de jeunes femmes.

La guerre réunit dans un seul mot toutes les horreurs et tous les maux de l'humanité. A la vérité elle développe dans l'espèce humaine certaines qualités et cer-

taines vertus, mais c'est aux dépends de tant d'autres qu'elle étouffe, qu'on ne saurait lui en faire un mérite. Quand ce sont des idées éternelles, de grands et réels intérêts qui la dictent et l'animent, elle prend un caractère imposant, j'ai presque dit saint; et l'enthousiasme que ces idées inspirent, répand sur elle une atmosphère magique de gloire. Mais il ne faut pas oublier qu'une guerre juste d'un côté, est toujours amenée par l'injustice de l'autre, et que la puissance des idées combat toujours la puissance des passions; car il est impossible que la puissance des idées se trouve également du côté des deux puissances belligérantes. Et puis, combien y a-t-il donc de guerres où les idées aient joué un rôle quelconque? Combien y a-t-il eu de guerres vraiment poétiques? Presque toujours, c'était passions contre passions, intérêts contre intérêts, besoins contre besoins, qui sont entrés en lice et en lutte. Quel affreux, mais quel immense piédestal offrirait la

statue, ou la stature des héros, si l'on plaçait chacun d'eux sur les cadavres entassés des victimes de ses exploits, et de ses victoires!

L'humanité rapproche, la nationalité divise et sépare les hommes et les peuples. Burke a raison de dire que, lorsqu'on veut intéresser les hommes en faveur d'un homme, on a tort de dire : c'est un Anglais, ou c'est un Français; il faut dire : c'est un homme. Les noms des nations rappellent des différences, quelquefois même des oppositions; le nom d'homme rappelle des ressemblances, des conformités, des identités.

L'autorité et la liberté sont inséparables dans la pensée, et doivent l'être dans la réalité. La première, sans la seconde, serait le moyen sans le but; la seconde, sans la première, serait le but sans le moyen d'y parvenir. L'autorité, sans ses rapports avec la liberté, deviendrait la tyrannie;

la liberté, sans ses rapports avec l'autorité, dégénèrerait en licence et en anarchie. L'autorité est la limite de la liberté de chaque individu, ou plutôt la garantie de cette limite, sans laquelle elle ne serait plus la liberté de tous, mais la liberté exclusive ou abusive d'un seul, ou de quelques-uns.

La responsabilité des ministres garantit l'inviolabilité de la personne du prince dans les états monarchiques mixtes. Mais cette inviolabilité des ministres fait du Roi un être à peu près nul, ou un être de raison, et une fiction de la loi. Le Roi ne pouvant rien décréter, ni ordonner, sans l'attache des ministres, en lui accordant ou lui refusant leur signature, il est clair qu'ils lui font la loi. Tant qu'ils ont la majorité dans le parlement, il est clair qu'il faut que le Roi les conserve, fût-ce malgré lui. Dès qu'ils ont perdu la majorité, il ne peut plus les conserver, lors même qu'il le voudrait, parce qu'ils lui sont devenus inutiles.

La responsabilité des ministres suppose qu'ils peuvent être accusés. Mais s'ils doivent pouvoir être accusés, il faut qu'il existe un tribunal, indépendant du peuple et de ses représentans, d'un côté, du Roi et de l'influence ministérielle, de l'autre, qui, sans danger, et en toute liberté, puisse les condamner ou les absoudre. Il n'y a qu'une chambre des pairs, organisée sur le mode de celle de la Grande-Bretagne, qui puisse produire cet effet. Un accusateur tel qu'une chambre des représentans du peuple, un accusé, derrière lequel se trouve en quelque sorte placé le Roi lui-même, car sous le nom du ministre on accuse le pouvoir royal, sont l'un et l'autre trop imposans pour qu'un tribunal, composé selon les formes ordinaires, veuille ou ose absoudre ou condamner le coupable.

La responsabilité des ministres suppose sans doute des institutions sociales qui rendent l'accusation et le jugement possi-

bles; mais elle ne consiste ni dans l'accusation ni dans le jugement. Les cas où l'on peut, et où l'on doit faire le procès aux ministres, sont toujours extrêmement rares. En tant que tout le gouvernement réside dans le Roi, il faut toujours lui laisser une grande liberté, ou du moins une certaine latitude. Il est difficile de prouver à un ministre qui aurait mal administré, qu'il a péché contre les lois; et il est rare qu'il soit assez coupable, ou assez mal-adroit, pour encourir l'accusation de lèse-majesté.

La responsabilité des ministres consiste dans la publicité de toutes les opérations du gouvernement, et de tous les actes de l'administration. Les ministres sont obligés de défendre avec toute la puissance du talent la plus grande partie des mesures législatives ou administratives qu'ils veulent faire passer. Les ministres peuvent même être appelés dans un gouvernement représentatif à rendre raison de mesures qui ne sont pas du ressort d'assemblées

représentatives; car sous une constitution pareille, tout se sait, tout se dit, tout se discute.

Il résulte de là que les opérations et la conduite des ministres étant toujours éclairées de près, les ministres eux-mêmes doivent être des hommes éclairés, et y penser long-temps avant de faire une proposition, ou de décréter un acte quelconque.

Ce qui suffit pour faire l'éloge de la constitution anglaise, est de dire qu'un sot ou un ignorant ne saurait arriver au ministère ou rester ministre, et qu'il se forme toujours des hommes capables et dignes de le devenir.

Quand on veut déterminer le but de l'activité des gouvernemens, et la mesure de cette activité, on risque toujours de donner dans l'extrême de la négativité absolue, ou d'une positivité excessive,

de vouloir qu'il ne fasse rien, ou qu'il fasse tout.

En général on peut dire que le gouvernement doit faire, relativement à l'ordre social, tout ce que les individus ne feraient pas, ou qu'ils feraient moins bien que lui. Mais cela ne résout pas la difficulté, car il s'agit de déterminer ces objets. On peut dire aussi, dans le même sens, que l'ordre social n'est qu'un des moyens d'atteindre la destination de l'espèce humaine; mais il s'agira de savoir quelle est la nature, et surtout quelle est l'étendue de ce moyen.

Il est très-vrai que, dans les républiques anciennes, l'ordre social s'étendait à tout ce qui, de près ou de loin, tient au bien-être de l'homme, et influe sur son développement : religion, éducation, instruction, sciences et arts. Mais il faut remarquer que, dans ces républiques, les citoyens formant le gouvernement, ou plutôt le

souverain, c'étaient eux qui prononçaient sur ce qui, dans leurs rapports et leurs différentes relations, pouvait leur convenir. On avait donc beaucoup moins à craindre le despotisme, qui, sous prétexte de tout régler, et de tout diriger, peut facilement tout asservir, et l'ignorance, qui prétend décider, par des maximes générales, de ce qui ne peut l'être qu'à la suite d'une connaissance approfondie de tous les rapports particuliers.

Les gouvernemens ne doivent pas créer, mais protéger la liberté. L'ordre civil garantit la liberté, l'ordre politique garantit l'ordre civil.

C'est prodigieux quelle masse de liberté il y a dans les individus et dans les familles partout où le gouvernement n'est pas despotique. La plupart des hommes, à l'exception de ceux qui ont engagé une partie de leur temps, de leurs forces, de leur liberté, par un contrat formel, font,

au fond, ce qu'ils veulent, ou ce que la mesure de leurs moyens, et la nature des circonstances, leur permettent de faire. Ils donnent, ils reçoivent, ils acquièrent, ils vendent, ils entreprennent, ils abandonnent, ils choisissent un état, une profession, et ils l'exercent; ils se marient, ils élèvent leurs enfans, ils les placent, ils héritent, ils testent, ils s'amusent, s'occupent, se nourrissent, s'habillent comme ils peuvent, ou comme ils veulent; en un mot, ils sont libres, non pas par le gouvernement, ou la constitution, mais quel que soit le gouvernement, et la constitution. Quand rencontrent-ils l'autorité? Quand ils violent la loi, ou qu'ils sont sur le point de la violer. Et quand rencontrent-ils la loi? Quand ils voudraient faire certains actes de liberté sans les faire constater et garantir par les formes protectrices que la loi établit, ou quand, par, et dans l'exercice de leur liberté, ils porteraient atteinte à celle des autres.

La déclaration du 20 juin donnait et assurait, au fond, aux Français tout ce que la Charte leur a depuis donné et assuré. On y maintenait à la vérité les trois ordres. Mais cette déclaration avait de grands avantages sur celle des deux chambres, parce qu'elle était plus appropriée aux antécédens de la France, et qu'elle était à la fois conservatrice et innovatrice. Elle était l'une, parce qu'elle reposait sur les anciens rapports de propriété; elle était l'autre, parce que les idées de perfectionnement s'étaient déjà emparées des trois ordres. Elle favorisait toutes les innovations utiles, parce qu'elle faisait opiner les ordres en commun sur tous les objets d'intérêt général.

Louis XVI offrit la liberté de la France à l'Assemblée nationale, mais elle aima mieux conquérir la licence que recevoir la liberté.

Le règne de l'Assemblée nationale était

le règne de l'erreur; il a amené celui du crime, qui a été le règne des assemblées suivantes.

Ce qui prouve que la révolution n'était pas nécessaire, c'est qu'elle a eu lieu. Elle aurait été impossible si l'amour pur du bien n'avait pas été dans l'âme du Roi, et les idées qui pouvaient et devaient amener le bien, dans toutes les têtes saines.

Dire que la révolution était nécessaire, c'est dire que la faiblesse du gouvernement et l'audace criminelle de l'Assemblée étaient nécessaires et inévitables. Saisisse qui pourra et voudra ce point de vue, aussi contraire à la liberté qu'à la dignité de l'homme, et qui l'avilit, en l'absolvant de tout ce qu'il fait, et de tout ce qu'il supporte.

Louis XVI a méconnu une grande vérité, que l'on peut regarder comme la base de la morale des Rois, c'est que les

droits du trône sont fondés sur ses devoirs, et que, renoncer aux premiers, c'est se libérer des autres. Consciencieux comme il l'était, il se serait montré moins facile, s'il avait été pénétré de ce grand principe. Mais il sacrifia son autorité, comme s'il s'était agi de quelque chose qui lui fût personnel; de manière qu'il ne lui en resta bientôt plus, non seulement pour sa sûreté personnelle, mais pour celle de l'état.

La révolution fut consommée sous le rapport des principes, le jour où le tiers-état se déclara Assemblée nationale; la révolution fut consommée sous le rapport des moyens, le jour où le peuple prit la Bastille. Le premier, la souveraineté du peuple fut décrétée; le second, la force de la populace fut employée. Or toute la révolution n'est que le développement de ce principe, et de ce moyen, qui devaient amener la souveraineté de la populace.

Bien loin que la révolution doive être jugée nécessaire, on peut alléguer une foule de choses qui, par leur présence ou par leur absence, l'auraient prévenue, ou lui auraient donné une autre direction. De ce genre sont : *a*, l'appel fait en quelque sorte à tous les Français de débattre les formes de la représentation ; *b*, le long intervalle placé entre la convocation des états-généraux et leur réunion ; *c*, le doublement du tiers ; *d*, la réunion ordonnée à Versailles, près du volcan de Paris, au lieu de la faire à Blois, à Tours, à Compiègne, ou dans telle autre ville ; *e*, la timidité de la Cour, qui l'empêcha de décider les grandes questions, avant que les députés eussent eu le temps de s'entendre, et de se concerter. La déclaration du 20 Juin, donnée le 5 May, changeait tout l'état de la France.

Les gouvernemens *de droit* ont été, dans l'origine, des gouvernemens *de fait*; car c'est le besoin d'être gouverné qui,

général et pressant, dans tous les temps, dans tous les lieux, et chez tous les peuples de la terre, a suggéré les gouvernemens par une espèces d'instinct, ou les a fait naître d'eux-mêmes. Mais quand un gouvernement a été, dans l'origine, un gouvernement *de fait*, il devient un gouvernement *de droit*, ou un gouvernement légitime, par l'effet du temps, des habitudes, des rapports et des relations réciproques entre les gouvernemens et lui; et tout gouvernement qui, par des moyens violens, essaie de le remplacer, devient un gouvernement de fait dans le mauvais sens du mot.

Les constitutions modernes sont des enchaînemens et des développemens de principes; elles ressemblent à une suite de théorèmes qui, du domaine de la science, ont passé tout-à-coup dans celui de la réalité. Elles s'appliquent à tout, et, par là même, ne s'appliquent, ou ne conviennent, du moins parfaitement, à rien.

On peut changer le nom du peuple à qui elles sont destinées, et lui substituer un autre peuple. A l'exception des divisions géographiques, tout restera de même, et l'on ne s'apercevra pas du changement. La constitution anglaise est un enchaînement et un développement de faits. Ces faits particuliers au peuple que cette constitution régit, lui servent de base et de but. C'est de là qu'elle est partie, c'est là qu'elle retourne. Elle ne peut pas non plus être modifiée ni changée d'après des principes ; mais ce sont de nouveaux faits qui seuls peuvent modifier et changer les anciens, afin que la réforme de la constitution anglaise soit analogue à sa nature, et que les nouveaux élémens qu'on veut lui assimiler, nourrissent et fortifient le tissu primitif, bien loin de le déchirer.

Les anciens partageaient, assez arbitrairement, la surface de la terre en cinq zones. Les deux zones glaciales et la zone torride étaient, selon eux, inhabitables ;

il n'y avait d'habitable que les zones tempérées. Le monde intellectuel est partagé de cette manière. Les extrêmes sont inhabitables pour la vérité. Elle ne respire, et on ne la rencontre, que dans les climats moyens.

Le monde serait perdu sans le pouvoir de l'habitude; car, sans lui, l'expérience serait perdue, et l'homme abandonnerait, avec une coupable et funeste légèreté, les résultats du travail des siècles, pour les arts et tous les procédés de la vie civile. Le monde serait sans doute stationnaire, et ne se perfectionnerait sous aucun rapport sans le goût de l'innovation; mais il ne serait pas perdu, et conserverait du moins ce qu'il a acquis, autant qu'on peut conserver, quand on n'acquiert pas sans cesse de nouveau et davantage. On crie contre l'attachement superstitieux et aveugle des laboureurs aux anciennes méthodes, et aux anciens procédés. Il peut quelquefois aller trop loin; mais, sans lui, l'exis-

tence de l'espèce humaine, toujours exposée à mourir de faim, deviendrait un problème. Les artisans sont moins esclaves de la routine, parce qu'ils peuvent faire des essais, fussent-ils infructueux, sans compromettre leur fortune pour toute une année. Le pouvoir de l'habitude est pour les esprits cette force de gravité qui retient les corps dans leur orbite; le pouvoir de la nouveauté est cette force projectile ou d'impulsion sans laquelle il n'y aurait pas de mouvement. C'est de la combinaison de ces deux principes que résulte, dans le monde moral comme dans le monde physique, le mouvement et le repos, la vie et l'ordre. L'état est menacé de révolutions, quand tout tend à sortir des ornières, et que l'équilibre des deux principes est rompu en faveur de celui du mouvement, ou de l'innovation; l'état tombe dans une stagnation véritable, quand l'équilibre est rompu en faveur du repos.

Le penchant aux révolutions et la pas-

sion des constitutions ne sont pas un accident de la civilisation ; mais un état de la civilisation, résultat nécessaire de tous les états antérieurs.

On ne peut pas nier cet état, on ne peut pas non plus l'anéantir. Le premier serait aussi insensé que dangereux ; le second aussi absurde qu'impossible.

Il faut donc l'examiner, le connaître, le juger, et faire ensuite ce qui est de justice et de nécessité ; savoir, en faisant à propos, à temps, avec mesure, graduellement, dans une entière liberté d'esprit, ce qui, dans cet état de la civilisation, est en fait de désirs, de prétentions, d'espérances, raisonnable ; acquérir ainsi le droit et le pouvoir du pulvériser tout ce qui est l'effet du délire, et tout ce qui serait un principe de crime.

Toutes les mesures qu'on a prises jusqu'ici contre les révolutions, sembleraient

indiquer qu'on veut les prévenir en les ajournant, et non en neutralisant les principes et les causes qui les amènent.

Or il est bien vrai qu'il en est, des révolutions, comme des affections et des convulsions nerveuses. C'est déjà beaucoup gagner, relativement à ces dernières, d'empêcher les accès, et de les rendre moins fréquens. Moins on en a, et moins on en aura; plus on en a, et plus on y est disposé. Cependant l'action par laquelle on rend les accès plus rares, est l'acheminement à la guérison ; mais ce n'est pas encore la guérison elle-même. Afin d'amener celle-ci il faut agir sur le principe de la maladie, et rendre les nerfs, par des remèdes actifs, plus forts, ou moins forts, selon les occurrences.

Toutes les constitutions, qui ne sont qu'un développement de principes, sont ou fausses, ou vagues, ou incomplètes, ou passagères. Ce sont des fragmens de théo-

rie qui n'entrent pas dans la pratique. Les vraies constitutions sont des développemens de faits. Celles-là ont des racines positives et historiques; elles naissent de la totalité des besoins d'un peuple, et se développent avec lui. Car, à mesure que de nouveaux faits de passion et d'action se montrent, elles prennent de nouvelles formes, et reçoivent de nouvelles modifications. Elles marchent, mais elles ne marchent pas au hasard, ni par soubresauts ni brusquement.

C'est dans l'instruction et l'éducation que se trouve le principe des maladies du siècle, et tant qu'on ne les attaquera pas là, on ne fera rien qu'ajourner le mal, ou publier le mal.

Dans l'éducation les habitudes positives manquent, dans l'instruction les doctrines positives.

L'homme qui doit parvenir au plus haut

degré de raison et de liberté, comme celui qui passe sa vie entière dans une espèce de végétation, est homme plante, et homme machine, avant d'être homme raisonnable et libre. Il faut même qu'il commence par être l'un, afin de pouvoir devenir l'autre.

Les habitudes supposent l'obéissance aveugle, ou plutôt une obéissance aveugle doit être la première des habitudes. C'est cette habitude de l'obéissance dans les enfans, qui prépare l'obéissance du citoyen au gouvernement et aux lois. Quiconque n'obéit pas à son père, n'obéira sûrement pas à son souverain.

L'autorité paternelle doit son affaiblissement et sa décadence à la vie dissipée des parens, à leur défaut de dignité, de raison, de respect pour eux-mêmes; mais, surtout, à la complaisante faiblesse qui les a fait raisonner, où il aurait fallu commander, persuader, où il fallait maîtriser, prier, où il fallait entraîner.

L'autorité paternelle a reçu une atteinte mortelle de la direction particulière qu'a prise l'instruction publique. Les maîtres et les instituteurs ont persuadé aux jeunes gens, et même aux enfans, que les lumières décidaient de tout, qu'ils en avaient beaucoup plus que leurs parens, que c'était à eux à donner et non à recevoir l'instruction, et qu'ils devaient traiter sans pitié et sans ménagement ce qu'ils appelaient les préjugés de la génération passée.

Sans obéissance, il n'y a pas de liberté. L'obéissance à l'autorité prépare à l'obéissance à la loi. Sans loi, il n'y a pas de liberté; parce qu'il n'y a pas de liberté sans justice, et que la loi est l'expression de la justice.

Rien ne donne plus d'énergie au caractère que l'habitude de l'obéissance. Plus l'obéissance est pénible, difficile, plus elle demande de privations et de sacrifices, et plus elle donne de trempe à la volonté.

L'existence des états étant quelque chose de positif, ne peut aussi reposer que sur du positif. Ce positif ne peut être que : le droit acquis, tel qu'il est sorti de la nuit des temps et de la succession des rapports ; la religion, telle que les pères l'ont transmise, et telle que Dieu l'a faite ; les institutions sociales, telles que les besoins les ont dictées, amenées, élaborées, conservées. On ne crée, on ne maintient les sociétés que par la foi, et non par le doute ; par des principes fixes, à qui l'on accorde une objectivité constante et invariable ; par des doctrines consacrées, et devenues de véritables dogmes. Chaque état ayant des formes particulières, et un esprit particulier, doit donner à l'instruction publique un caractère, une direction, une couleur qui ne ressemblent pas à d'autres. Il a sa religion, sa constitution, ses lois ; et l'éducation, comme l'instruction, doit être en harmonie avec ses principes religieux, politiques et moraux. Tout gouvernement doit savoir ce qu'il veut, et ce

qu'il lui faut en fait d'idées, de sentimens, d'habitudes et d'actions; et, s'il ne le sait pas, ou qu'il agisse comme s'il l'ignorait, ce gouvernement, même dans la supposition la plus favorable, ne trouvera pas dans l'éducation et l'instruction, un appui, un principe de force et de vie, ce qu'il doit cependant y trouver, et, dans la supposition la moins favorable, ces grands véhicules de l'erreur et de la vérité, du mal et du bien, se tourneront contre lui.

Les gouvernemens qui laissent aller l'instruction au gré du caprice et de la volonté des instituteurs, ont honte du dogmatisme, ou n'ont ni doctrines ni principes, et mettant les livrées du scepticisme, ont l'air de dire : comme rien n'est vrai, ou comme j'ignore ce qui est vrai, enseignez ce qu'il vous plaira.

Mais, dira-t-on, si le gouvernement suit la marche contraire, il donne sa mesure à l'intelligence humaine, il l'enchaîne sur

un point, il rend les sciences stationnaires, et la pensée stéréotype. C'est une misérable manière de réfuter une doctrine que de l'exagérer, de la pousser à l'extrême, de la mettre seule en saillie, et de la sortir, pour la juger, du milieu de toutes les doctrines qui la bornent, la resserrent, la modifient, et la retiennent par là même dans l'ornière et les limites du vrai. Cette manière est à la mode, elle tend à déplacer les idées et à bouleverser tout l'ordre moral. Il n'y a pas de vérité à qui l'on ne puisse, au moyen de cette tactique, donner les traits de l'erreur, et même ceux de l'erreur la plus dangereuse et la plus funeste. Tout devient faux du moment où tout devient isolé, exclusif, absolu; rien n'est peut-être faux du moment où on laisse une idée comme une roue dans une machine au milieu de toutes celles qu'elle limite, et qui la limitent à leur tour; qui la règlent, et qu'elle règle par une réciprocité salutaire.

Dans le cas particulier dont il s'agit : vouloir que le gouvernement ait des principes, les avoue, travaille à les répandre et à les enraciner, ne permette pas qu'on inocule des principes opposés à la jeunesse, est-ce dire aussi que cette surveillance sévère et jalouse doive s'étendre jusqu'aux idées? N'y a-t-il pas une différence immense entre les principes et les idées? Les premiers ne sont-ils pas, ne doivent-ils pas être fixes et invariables, véritables pôles de l'ordre moral et social, autour desquels tout tourne, mais qui eux-mêmes ne tournent pas, et les idées naturellement mobiles, tour à tour progressives et rétrogrades, toujours multiformes qui ne sont que des combinaisons arbitraires de phénomènes, ou des hypothèses pour l'explication des faits.

Tous les systèmes, dans les sciences physiques et dans les sciences morales, ne sont que des hypothèses ou des combinaisons de cet ordre. Il faut leur laisser un

libre cours, en tant qu'ils ne touchent pas aux principes. Pour cette réserve et cette condition, il faut leur permettre de s'engager librement dans les brouillards. Ce sont des aérostats avec lesquels on monte fort haut, et qui donnent aux spectateurs un spectacle imposant ou intéressant, mais qui ne sont bons à rien qu'à faire plaisir, et dans lesquels on n'avance pas sûrement. Sont-ils abstraits, difficiles, de dure digestion, plus qu'il n'est permis de l'être, encore sont-ils bons à exercer l'intelligence; ce sont des corps durs, des hochets de corail ou d'ivoire qu'on donne aux enfans, pour faciliter la dentition.

A mesure que les principes ont perdu de l'ascendant et de l'empire sur les esprits et les cœurs, les idées en ont gagné. On ne fait pas assez d'attention au chemin immense qu'elles ont parcouru, et à leurs progrès, soit sous le rapport de l'intensité, soit sous celui de l'étendue. La passion dominante du jour, est celle de faire

triompher les idées, et de les réaliser; cette passion l'emporte aujourd'hui sur l'ambition, sur l'amour de l'or, sur tous les autres désirs, et les autres passions. Les idées vagues, générales, arbitraires, sont les leviers avec lesquels les classes supérieures impriment le mouvement à des masses avides de mouvement.

Le besoin de mouvement, le véhicule, ou plutôt le principe générateur de toutes les révolutions, n'est sans doute pas aussi commun ni aussi actif dans la masse du peuple; mais cependant il existe beaucoup plus, et se fait bien mieux sentir aujourd'hui qu'autrefois. Ce besoin tient en partie à la tourmente qui a secoué, agité, balotté plus ou moins tous les peuples, et qui, les tirant forcément des ornières de l'habitude, les a familiarisés avec le changement. Mais peut-être tient-il encore davantage aux progrès mêmes de la culture, qui, étendant le champ des idées, a développé les esprits. Or les esprits dé-

veloppés répugnent bien plus à la stagnation du repos, qu'à la fatigue, ou au danger du mouvement. Sans doute, plus on descend sur l'échelle de la hiérarchie sociale, plus on se rapproche des classes laborieuses du laboureur et de l'artisan, et plus on retrouve encore ce besoin de tranquillité qui paraît inséparable de travaux réguliers, uniformes et difficiles, et qui est l'ancre véritable de l'ordre social; mais cependant il ne faut pas s'y méprendre, ce besoin de tranquillité, là même, n'est plus ni général, ni exclusif, ni supérieur à tout. Les voyages sont devenus si communs, si faciles, si commodes, que personne ne craint plus aujourd'hui de se déplacer. On en pourrait dire autant de tous les genres de mouvemens, et surtout de tous les genres d'innovations.

Il ne sert de rien de méconnaître, ou de nier cet état de choses; ou plutôt, cette erreur, volontaire ou involontaire, est un mal réel, et le plus grand des dan-

gers. Bien loin de gagner quoi que ce soit, on perd prodigieusement à se persuader à soi-même, et à persuader aux autres, qu'un mal, situé à une grande profondeur, ou n'existe pas, ou n'existe qu'à la surface. Il s'agit d'extirper le mal, et non de le pallier, de le prévenir, et non de l'attendre les yeux fermés.

Relativement à l'ordre social, on peut distinguer, aujourd'hui, trois classes de personnes dans un état quelconque : Ceux qui veulent que le bien général se fasse, peu leur importe par qui, comment, et sous quelles formes. Ceux qui veulent le bien général; mais qui attachent une grande importance au mode, et à la manière dont il se fait. Ceux enfin qui, par des motifs purement personnels, et des passions plus ou moins honteuses, veulent leur bien, se soucient très-peu du bien général; mais couvrent habilement le premier du masque du second, et abritent leur égoïsme sous les livrées du patriotisme.

Les deux premières classes forment la grande majorité des peuples. Que veulent-ils? Le règne de la justice et de la raison : la justice, comme but; la raison, comme le vrai, le seul moyen de l'atteindre; et des institutions sociales, durables et permanentes, qui servent d'organes à la justice, et de véhicule à la raison. Il faut leur donner ce qu'ils désirent, et ne pas attendre qu'ils le demandent. Que veulent les autres? Le renversement du pouvoir légitime, afin de s'en emparer; le revirement des propriétés, afin de se les approprier; un grand mouvement, afin de s'en rendre les maîtres, et de le diriger. Il faut, non seulement leur refuser ce qu'ils veulent; mais il faut les empêcher d'énoncer ce vœu, et d'essayer de l'obtenir. Il faut les contenir par la terreur, les réprimer par la force, les punir avec sévérité. Tout cela sera très-facile, du moment où l'on aura pour soi, la justice, la raison, et des institutions sages; mais tout cela deviendra bien difficile, si l'on gou-

verne sans raison, sans justice, et d'une manière arbitraire. Dans le premier cas, la minorité deviendra impuissante, parce que la majorité sera satisfaite; et la majorité contiendra facilement une minorité découragée. Dans le second, la majorité mécontente, se laissera aller aux suggestions perfides de la minorité; ou, du moins, ne s'opposera pas à ses entreprises, et ne résistera pas à ses usurpations.

Autrefois, on pouvait gouverner dans le sens des passions, et de l'égoïsme, contre le bien général, et dans une direction opposée à l'intérêt du peuple, sans risquer de perdre le pouvoir, tant que les fautes et les erreurs ne dépassaient pas certaines limites, et n'allaient pas à l'extrême. Aujourd'hui, on n'est pas même sûr de conserver le pouvoir, lors même que l'on gouverne avec de bonnes intentions, si l'on gouverne sans énergie. Aujourd'hui, tout gouvernement arbitraire, ou faible, ne l'est pas impunément. Ce

n'est pas trop de la raison armée d'un bras de fer, pour soutenir l'autorité, et pour la faire respecter et craindre. On n'obéit qu'à la volonté du bien, et encore faut-il que cette volonté soit forte et ferme. Autrefois, les révolutions n'étaient amenées que par l'excès de l'oppression, ou par le désir de conserver les institutions, ou les constitutions établies, que le pouvoir voulait enlever aux peuples. Aujourd'hui, on fait des révolutions comme des plans de tragédie ; ce n'est pas le sentiment du mal, c'est l'idée d'un mieux possible, et le plus souvent chimérique, qui enfante les mouvemens et les projets de mouvemens. Ce n'est pas pour conserver, c'est pour créer, qu'on s'arme ; ce n'est pas le pouvoir menaçant et redoutable, c'est le pouvoir tremblant et craintif, que l'on attaque, et dont on triomphe facilement.

L'obéissance, qui doit être le premier ressort, le premier moyen, et en même

temps le premier effet de tous les gouvernemens, est ou une habitude, ou un principe, ou une nécessité extérieure. Elle n'est peut-être bien forte que lorsqu'elle est tout cela en même temps; et, aujourd'hui, on peut dire avec vérité qu'elle n'est plus rien de tout cela. L'habitude est rompue, ou du moins affaiblie; les principes sont effacés, et des maximes pernicieuses, sous le nom de principes, font, de la désobéissance, une vertu, et presque un devoir. La force a passé du côté de ceux qui devraient lui être soumis; le levier a passé, de la main des gouvernemens, dans celle du peuple; ils ne peuvent plus, ou ne veulent plus, ou ne savent plus s'en servir convenablement.

La justice, la raison, la force, réunies, peuvent seules sauver les états et assurer la marche des gouvernemens. La justice est le but, la raison indique et fournit les moyens; la force est l'instrument de la

raison, pour la faire triompher là où elle ne saurait triompher par elle-même.

Faites porter la nécessité et la nature de formes représentatives sur la nécessité d'éclairer les projets de lois en les discutant et les débattant, de développer, sous toutes leurs faces, et de défendre, dans toute leur étendue, les intérêts nationaux, et le but vous indiquera et vous fournira les moyens de l'atteindre; il vous donnera les véritables formes, et les véritables conditions de la représentation. Car vous verrez clairement que vous le manqueriez, si vous ne restreigniez pas le nombre des électeurs, et celui des éligibles. Faites porter la nécessité et la nature des formes représentatives sur le droit prétendu de chaque individu : de n'obéir qu'aux lois auxquelles il a concouru et consenti, et vous êtes exposé à compromettre le but de toute représentation, ou plutôt vous le manquerez décidément, ou vous serez obligé d'abandonner votre propre système

dans toute sa rigueur, et d'y apporter des modifications, des restrictions et des réserves qui seront autant d'inconséquences. Car non seulement il faudra toujours exclure du droit de représentation, les femmes, les enfans, les domestiques, les valets, les apprentis, les compagnons, tous ceux qui sont dans un état de dépendance. Mais le principe, pris à la rigueur, n'est pas soutenable. Car dira-t-on que ceux qui ont voté contre les représentans qui ont obtenu la majorité des suffrages, sont aussi représentés et concourent à la confection des lois? Dira-t-on que la minorité dans l'assemblée des représentans n'obéit qu'aux lois auxquelles elle a consenti, tandis qu'elle aura repoussé cette loi de toutes ses forces?

Quand il s'agit du droit politique et des formes de la cité, ne demandez donc pas ce qui est de droit pour chaque individu, et ne parlez pas de la nécessité de son concours à la confection des lois; mais

demandez uniquement quels sont à cet égard les besoins de l'état, pour en déduire son droit, et ce droit seul déterminera ceux des individus.

Aussi souvent qu'une forte impulsion, donnée à tout un peuple, le tire avec violence des ornières de l'habitude, et le précipite dans la carrière des mouvemens, on n'est plus le maître de les arrêter ni de les diriger; il faut que la série de ces mouvemens s'exécute, et le remède au mal ne se trouve que dans les développemens du mal, qui ne cesse que lorsqu'il a parcouru toutes ses phases. Dans ce sens, on peut dire avec vérité que les révolutions mènent leurs coryphées et leurs auteurs. Mais, si les révolutions, une fois entamées ou lancées, mènent, il n'est pas moins vrai qu'on les amène, et que, souvent, il dépend de nous de donner ou de ne pas donner, la première et décisive impulsion. Bien loin que la conviction où l'on doit être que les révolutions mènent finalement

leurs auteurs, et les conduisent là où ils ne voulaient ni ne veulent aller, puisse servir à justifier ou à excuser les partisans et les auteurs des révolutions, et à les décharger de leur responsabilité, au contraire, c'est cette considération même qui les condamne, parce que c'est elle qui devrait les arrêter, et les empêcher de commencer ce terrible jeu de hasard, dont il est impossible de combiner toutes les chances et de prévoir le résultat.

Je ne me familiariserai jamais avec l'idée que les révolutions politiques, religieuses et morales, s'exécutent, commencent et naissent, finissent et meurent, comme les révolutions des corps célestes, en vertu de lois nécessaires, absolues, irrésistibles; et je ne comprendrai jamais comment, dans ce point de vue qui tend à faire de l'homme une force aveugle et un simple instrument dans des mains inconnues et étrangères, lui enlève toute espèce de courage d'esprit et d'action en lui

ôtant toute espèce de confiance et de certitude du succès, et ne lui refuse tout mérite qu'afin de le dispenser du remords.

La loi est l'expression d'une volonté obligatoire, et qui au besoin peut être forcée.

La loi suppose deux choses : l'une que toutes les volontés qui doivent lui obéir, ne veulent pas toutes la même chose, et surtout, ce qu'elles doivent vouloir ; car, si la volonté de tous était la même, et que cette volonté fût droite, la loi serait inutile. L'autre chose que la loi suppose, c'est un pouvoir au-dessus de toutes les volontés, qui ait le droit et les moyens de contraindre l'obéissance.

La loi n'est donc jamais l'expression de la volonté générale, mais l'expression de ce qui doit l'être, soit qu'elle exprime le but général des actions humaines ; alors elle est la loi morale, soit qu'elle exprime

le but et l'objet et le mode des rapports de la société civile, et les moyens de l'atteindre; alors elle est la loi politique et civile. Il y a toujours beaucoup d'hommes qui ne veulent ni ce but ni ces moyens, soit par ignorance, soit par l'aveuglement des passions; et alors il faut les contraindre.

La loi se fait d'elle-même, en tant que les rapports qui la rendent nécessaire, l'inspirent et la dictent, et que les besoins vont à sa rencontre, et la font adopter; mais il faut que le législateur, ou le pouvoir souverain, saisisse ces rapports, connaisse et satisfasse ces besoins, et agisse conformément à eux. Dans ce sens la loi ne se fait pas d'elle-même, mais on la fait.

Chez les peuples simples et naissans, les lois sont des usages, et les usages sont des lois. Elles s'établissent par une sorte de nécessité, sont respectées par une espèce de consentement tacite; et règnent sans

qu'on sache, comment ni pourquoi, ni d'où elles viennent.

Mais il en est du peuple comme des individus. Ces derniers sont sous l'empire de l'instinct et des idées confuses pendant un temps plus ou moins long; mais, au moment où la pensée s'éveille, et où la réflexion devient active, l'individu se rend raison de lui-même et de ses actions, énonce clairement les lois qui ont dirigé son intelligence et sa volonté. Ainsi les peuples, à mesure qu'ils avancent dans la culture, veulent connaître, préciser, et déterminer leur état. Ils conçoivent clairement ce qui les avait guidés et dirigés jusque-là en quelque sorte à leur insçu. C'est le moment où l'on écrit les lois et les constitutions, qui n'avaient existé que dans la conscience et la mémoire des peuples. Trop heureux quand ils ne font à cette époque qu'écrire les faits de leur législation politique et civile, et consigner ce qui avait déjà force de loi. Lorsque

cette époque est arrivée, la législation devant nécessairement marcher et se développer avec les rapports de la société civile, il faut bien faire des lois et les écrire, sinon rien ne se perfectionnerait, et tout se détériorerait. Mais il faut du moins toujours que la loi soit classée sur des rapports positifs, dont les actions qu'elle commande ou qu'elle défend soient les résultats, et qu'elle soit amenée par des besoins réels.

Ce n'est en soi ni un malheur ni un crime d'écrire une constitution, ou d'avoir une constitution écrite, pourvu qu'elle ne fasse qu'énoncer et constater le fait de ce qui existe, et qui, par là même, a jeté et étendu de profondes racines dans les choses et dans les personnes. Mais le crime consiste à détruire ce qui existe, pour donner à un peuple une constitution écrite, qui n'est jamais autre chose qu'un morceau de théorie, une suite de théorèmes spéculatifs qui, dans la pratique, deviennent

autant de problèmes presque insolubles, parce que, n'ayant de racine ni dans les habitudes ni dans les sentimens ni dans les principes qui forment la conscience du peuple, ni de point d'appui dans la force de l'autorité qu'elle a ébranlée ou déplacée, et qu'elle fait flotter en l'air, elle compromet toujours l'existence de la société. Ce crime enfante des malheurs sans terme et sans fin, qui ont tous ceci de commun, c'est que, prenant leur source dans un défaut total de fixité, ils ne peuvent être ni prévenus ni corrigés.

Ce serait également une folie dangereuse de croire qu'une constitution qui n'est pas écrite, n'existe pas, ou de croire qu'elle existe du moment où elle est écrite.

Ce serait encore une folie de croire que, même une constitution qui ne serait que l'énoncé des faits, pourrait énoncer tous ceux auxquels tient l'existence de la société, et par conséquent suffire à tout. Il y

aura toujours une foule de choses inaperçues, et peut-être inapercevables, auxquelles tiendra la vie du tout.

Dire que ce n'est pas la constitution, mais l'esprit public qui fait marcher la société en Angleterre, c'est au fond ne rien dire; car il s'agit d'expliquer l'esprit public, et d'expliquer une action. Or il est certain que la nature des formes politiques favorise ou arrête sa naissance et son développement, et lui fournit ou lui enlève les occasions d'agir. L'esprit public est à une constitution, ou au mécanisme social d'un pays, ce que le mouvement est à la montre; sans le mouvement, la montre, quelque parfaite qu'elle soit en elle-même, serait immobile et inutile; mais, dans une montre détraquée, ou une montre mal faite, le mouvement est impossible, ou n'atteint pas son but, et ne produit pas son effet.

Dans un sens éminent, tout se fait par

la volonté divine. Les forces diverses, et les lois qui les gouvernent, ou les dirigent, émanent de l'Etre Suprême. Il a prévu, approuvé, voulu leur action, et les résultats de cette action. Dans le règne de la nature, les forces aveugles et nécessaires font presque tout; ainsi la pensée de Dieu paraît beaucoup plus faire tout directement. L'homme n'est, dans ce règne, qu'un instrument très-secondaire. Quand il sème, quand il plante, comme quand il greffe, il fait quelque chose; mais la nature fait le principal. Dans l'ordre moral et politique, au contraire, les causes intelligentes et libres, sont les ressorts principaux, et presque exclusifs et uniques, de tout ce qui se fait et ne se fait pas. Sans doute l'homme ne peut rien faire contre sa nature, et sa nature lui est donnée par Dieu; sans doute il reçoit l'influence, et l'action de la nature entière, qui est l'ouvrage de Dieu; sans doute il hérite des générations précédentes, des idées, des sentimens et des actions, qu'il ne peut ni ignorer ni

modifier arbitrairement. Mais enfin la liberté n'en est pas moins la force dominante. Et, quoique Dieu ait prévu ses effets d'une manière tout-à-fait incompréhensible pour nous, et qu'il l'ait fait entrer dans ses plans; comme il ne l'y a pas enchaînée, et qu'elle y entre volontairement, c'est à l'homme qu'il faut attribuer ce qui se fait dans l'ordre moral et politique, et il en demeure responsable. Il a donc le droit de faire tout ce qui est juste, raisonnable, conforme à ses vrais intérêts. L'ordre social existe non seulement pour lui, mais par lui. Quand il y fait des changemens, il faut simplement, pour le juger, examiner avec soin : Si ces changemens sont nécessaires; s'ils s'opèrent sans léser ni les droits ni les devoirs; s'ils sont approuvés par la raison, soit relativement au but, soit relativement aux moyens, soit relativement à leur marche graduée. Mais il ne faut pas dire qu'ils sont en eux-mêmes condamnables, parce que ce sont des changemens, et qu'ils entreprennent sur les droits de Dieu.

Dieu a abandonné les formes de la société à l'homme en lui donnant ses instructions dans la conscience et la raison, et en le liant et le dirigeant par les lois morales. Il n'est pas plus contraire au plan de l'univers, et à la volonté divine, d'établir des formes représentatives dans une monarchie que des formes monarchiques dans une république. L'essentiel est de savoir : Quand, comment et pourquoi, un changement pareil se fait. Mais il est contre le plan de l'univers et la volonté divine de détruire, par des moyens violens, ce qui existe, pour y substituer des créations nouvelles; de dissoudre l'ordre social, quitte à essayer de le reconstruire sur d'autres bases; et de renverser l'autorité légale, et les propriétés légitimes, pour organiser une autorité différente, et donner naissance à une nouvelle classe de propriétaires.

Il n'y a pas d'état sans constitution, car il n'y a pas d'état sans un ordre et des formes quelconques. L'empire Ottoman

lui-même a une constitution. Dans toutes les monarchies Européennes, les constitutions ont aussi subi, et subissent encore des changemens et des modifications. Du moment où les uns et les autres émanent de l'autorité légitime, se font d'une manière légale, et sont amenées par les circonstances, il n'y a là rien à blâmer ni à reprendre. Toutes les constitutions sont alors des constitutions de fait. Les faits les expliquent, c'est-à-dire les faits expliquent les faits ; et, quand les faits de rapports changent, les faits d'action changent avec eux. Une constitution de faits, n'est qu'un développement de faits. Elle se perfectionne en respectant les faits primitifs, les rapports permanens qui lui servent de base, et qui déterminent son esprit; mais en tenant compte des nouveaux faits qui se présentent dans l'histoire d'un peuple, et en ayant égard à eux par de nouvelles institutions et de nouvelles lois. Une constitution de principes est un développement d'idées générales, qui ne

s'appliquent à rien, parce qu'elles peuvent s'appliquer indistinctement à tout; auxquelles on ne s'est élevé qu'en faisant abstraction de toutes les localités et de toutes les individualités, et qui ne pourront par conséquent s'y adapter que difficilement. Des idées générales, qui, ne tenant aucun compte du passé de la nation, étrangères au présent, ne peuvent pas lui promettre ni lui donner un avenir. Des constitutions pareilles, n'ayant aucun égard à ce qui existe, ne peuvent s'établir qu'en détruisant, par des moyens violens, tout ce qui existe; et, alors, même, dans le sol ravagé et bouleversé, elles ne peuvent pas pousser des racines fortes et profondes.

Si l'on y regarde de près, on trouvera que toutes les constitutions du monde n'ont eu d'autre but que de créer des formes qui fassent gouverner la nation par l'élite de la nation. C'est dire en d'autres termes que toutes les constitutions du

monde ont voulu, et ont amené une sorte d'aristocratie. Quand je dis aristocratie, je n'entends pas par là celle de la naissance, de l'hérédité, des privilèges; mais l'aristocratie des talens et des vertus. On l'a essayé par des formes démocratiques, dans l'idée trompeuse que les choix du peuple, du moment où ils ne seraient entravés par rien, seraient des choix sages et heureux; mais il s'est trouvé que les plus hardis, les plus adroits, les flatteurs ou les dominateurs du peuple, ont su gagner ou commander les suffrages. On l'a essayé par des formes monarchiques pures, dans l'idée que les souverains n'ayant point d'intérêt au mal, et ayant le plus grand intérêt possible au bien, feraient tomber leurs nominations sur les hommes les plus habiles, et les plus purs; mais les souverains ne connaissaient pas les plus dignes d'être nommés, ou prenaient le change sur les qualités de ceux à qui ils confiaient leur pouvoir. Les intrigans, les parleurs, les hableurs, ceux qui étaient

ou se mettaient en évidence, l'emportaient sur des hommes obscurs, que l'on ignorait malgré leur mérite, et sur des hommes modestes, que l'on méconnaissait. On l'a essayé avec des formes mixtes; et, si l'on n'a pas toujours atteint le but de cette manière, du moins on s'en est considérablement rapproché. Mais il est aussi facile que dangereux de se méprendre sur ces formes mixtes. On dit quelquefois qu'il y a en Angleterre un élément aristocratique et un élément démocratique. On se trompe. Il y a deux élémens aristocratiques : l'héréditaire et l'électif; car la grande propriété est représentée dans la chambre basse comme dans la chambre haute. Il y a plus; l'autorité, dans les comtés et dans les villes, est aussi dans les mains des propriétaires. C'est là ce qui fait la force de la Grande-Bretagne. L'aristocratie y est plantée à une grande profondeur; elle s'étend graduellement, des petites villes, et même des villages, jusqu'aux chambres et jusqu'au trône. Tout repose sur elle.

L'aristocratie des propriétés amène naturellement l'aristocratie des talens et des vertus, et porte l'élite de la nation aux grandes places; car les propriétaires sont, dans la règle, les hommes les plus éclairés, et les plus probes. La richesse extrême, comme la pauvreté extrême, développe facilement tous les vices, et empêche le développement des lumières et des idées. L'aisance produit les deux effets contraires. Elle donne des vertus, en préservant de certains vices; et développe les talens, en permettant de les cultiver à loisir, et de les exercer librement. L'aristocratie des propriétaires crée une véritable élite dans la nation; et, la divisant en deux classes, présente l'une au gouvernement pour y prendre ses agens et ses ministres, et conserve l'autre indépendante dans les chambres, pour éclairer, surveiller et contrôler l'autre.

Les grands états offrent une si grande complication de rapports que les lois, qui

doivent toujours en dériver, ou se référer à eux, ne sauraient être envisagées sous trop de faces, ni passer par trop d'instances et de tamis différens. Au milieu de toutes les passions qui, dans un grand état, naissent de la multitude des intérêts, intérêts variés, actifs, puissans, et passent, de la masse qu'ils agitent, dans la chambre des représentans, il faut une force d'arrêt qui prévienne, ou arrête, ou corrige les invasions ambitieuses, et les révolutions précipitées de cette chambre. Cette force ne peut se trouver que dans de grands propriétaires héréditaires. Dans les petits états, où les rapports sont plus simples, et où l'activité des passions est moindre, on n'a pas besoin d'une machine aussi savante, et l'on peut atteindre plus facilement le but de l'ordre social. Il suffit, pour éclairer, et contrôler l'administration, que le prince consulte paternellement ceux de ses sujets qui sont les plus intéressés au bien public. Rien de plus inutile, et de plus ridicule même, que de voir en Allemagne de petits

états prendre les allures d'une grande puissance ; et, dans l'organisation de leurs formes représentatives, singer l'Angleterre, et se donner deux chambres. Ce luxe est d'autant plus déplacé qu'ils sont obligés de prêter le nom de chambre haute, ou de première chambre, à une réunion bizarrement bigarrée de propriétaires qui ne sont rien moins qu'indépendans, de quelques médiatisés à grand nom et à mince fortune, et d'un bon nombre de leurs propres officiers : comme il n'y a rien de plus difficile que la formation d'une véritable chambre des pairs, quand les circonstances n'en ont pas préparé les élémens, les états qui n'en ont pas besoin devraient s'en féliciter.

Vos ancêtres ont bâti la maison que vous habitez sur une hauteur ; il s'y trouvait un grand quartier de rocher ; on s'en est servi pour appuyer la maison ; il y avait un ruisseau, on l'a employé aux travaux de la production. Par l'événe-

ment la maison a gagné en solidité par cet heureux hasard, et tous les travaux mécaniques ont prospéré; mais il ne faut pas ériger cette architecture, ni, en général, ces moyens en règles. Car la même situation, et les mêmes objets environnans, ne se retrouvent pas ailleurs; et l'on ne doit jamais établir un principe sur une exception, ni faire, d'un bonheur, un mérite.

Les constitutions, et les lois civiles et politiques d'un peuple, se sont faites, dans l'origine, et ont pris naissance, comme les langues. Ces dernières sont le résultat des besoins, des facultés de l'homme, et d'une multitude innombrable d'accidens et d'incidens, de circonstances et de phénomènes. Plus tard, on a ramené à des règles : aux règles et aux lois de la pensée, les langues que le besoin et le hasard avaient créées. La grammaire particulière n'est que l'usage de chaque langue, généralisé et énoncé en formules. La gram-

maire générale n'est que le résultat des faits de chaque langue, comparés entre eux, rapprochés de la marche générale de l'esprit humain, et réduites en formules. L'usage qui a tout produit, décide, et doit décider de tout. La grammaire particulière est utile, en tant qu'elle constate et fixe ce qui est; la grammaire générale est insignifiante et stérile, plutôt un objet de curiosité que d'utilité réelle. Les constitutions, et les lois politiques, marchent absolument sur la même ligne. Enfans du temps, du besoin, des circonstances, et non de principes; développemens de faits, et non de théorie, les constitutions se sont faites comme les langues, successivement sans plan, sans but général et déterminé, et sont comme elles composées de pièces de rapport, qui souvent paraissent se combattre et se contredire. Plus tard on a écrit ces usages politiques, et on les a énoncés en principes et en lois. Ainsi a pris naissance le droit politique de chaque état. Plus tard

encore, en comparant entre eux ces droits politiques différens, et en faisant abstraction de leurs différences, pour ne faire attention qu'à leurs ressemblances, ou en partant de ce qu'ils doivent être pour arriver à ce qu'ils sont, on a essayé de construire un droit politique général. Ce droit politique est, comme la grammaire générale, plutôt une collection de cases vides qu'un ensemble de principes. On n'a jamais tenté de créer une langue, de la créer d'après une grammaire imaginée et inventée à plaisir, bien moins encore d'après la grammaire générale, et de la substituer, par un tour de force, à la langue qu'un peuple parlait; mais il est tout aussi absurde, et beaucoup plus dangereux, de vouloir créer, d'un seul jet, pour un peuple une nouvelle constitution, et de nouvelles lois politiques; de les créer, d'après un droit politique universel, sans avoir aucun égard aux rapports qui ont formé le passé, et qui forment le présent de ce peuple, et de vouloir les in-

troduire brusquement, et même par des moyens violens, sur la destruction totale du régime qui a gouverné ce même peuple pendant un long espace de temps.

Si l'on ne crée pas une langue comme on crée un poëme, ou un ouvrage de l'art, on peut perfectionner une langue, pourvu que ce soient des hommes de génie qui s'en chargent; on peut l'enrichir de nouveaux termes et de nouvelles tournures à mesure que le besoin s'en fait sentir, pourvu que ces améliorations soient analogiques à l'esprit de la langue; on peut aussi écrire la grammaire de cette langue, et convertir ses usages en règles. On peut encore appliquer la même chose aux constitutions et aux lois politiques. Les hommes de génie les perfectionnent, de nouveaux besoins les modifient; les changemens nécessaires doivent se lier à l'esprit des anciennes lois; et, à la fin, on peut, mais non sans danger, écrire à cet égard ce qui existe.

Il s'est passé, dans le monde civilisé, une révolution d'idées et de principes, une révolution d'événemens et d'actions; mais la plus étonnante, la plus générale, celle à qui tiennent peut-être toutes les autres, c'est la révolution dans les besoins. Ceux qui n'avaient que des besoins de nécessité première, ont des besoins de luxe; ceux qui n'avaient que des besoins de luxe, ont pris des besoins de vanité; ceux qui n'avaient que des besoins de vanité, ont des besoins d'ambition; ceux qui avaient des besoins d'ambition déterminée et bornée, ont des besoins vagues, et une inquiétude de besoins, ou des besoins d'inquiétude, qui font qu'ils voudraient jouer le jeu de hasard des grands événemens et des combinaisons neuves et inattendues. Ces derniers ne savent plus, au fond, ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent; mais ils ont une tendance indéfinie à de fortes émotions, à de violentes secousses, à une activité sans objet, et même sans efforts. C'est cette révolution

dans les besoins qui a fait que tous les états de la société se sont mis en marche pour s'élever sur l'échelle sociale au-dessus de leur échelon, et qu'il y a, dans toutes les classes, un mouvement progressif, ou du moins une tendance à l'ascension; c'est cette révolution, dis-je, qui a amené toutes les autres, et qui en amènera encore de nouvelles. La résistance qu'on rencontre dans ce penchant à l'ascension, et qui vient en partie de la force des choses, et en partie des rapports et des lois sur lesquelles la société est basée, provoque le désir du renversement de l'ordre légal; on croit faussement que, dans une autre combinaison, toutes les prétentions seraient satisfaites, tous les vœux des passions remplis, et l'on ne pense pas que ce seraient précisément ces prétentions, et ces vœux, qui empêcheraient ces combinaisons de naître, ou les feraient périr en naissant. Quel que soit l'ordre politique et civil, il y faudra toujours des degrés et des barrières : des

degrés, pour arriver au but, et des barrières, pour prévenir l'invasion de toutes les passions, qui, sans ces obstacles salutaires, briseraient, dans leur fureur aveugle, tous les degrés qu'ils ne peuvent pas franchir de primé-abord.

Bien loin d'offrir aux jeunes gens, comme le font la plupart des gouvernemens modernes, toutes les facilités possibles pour sortir de leur état, il faudrait bien plutôt trouver des moyens de les y fixer. Que des talens supérieurs, que le génie, trouvent, dans la société, plus de facilités que d'obstacles, si les obstacles ne sont pas eux-mêmes, pour le génie, des moyens de parvenir, la société pourra s'en féliciter; que les rangs en soient fixés, mais qu'ils ne le soient pas de manière que le génie ne puisse pas parvenir à les ouvrir, à y entrer, et à se placer même au-dessus d'eux. L'espèce humaine pourra y gagner. Mais inoculer, à toutes les classes, le dégoût et le mépris de la condition de

leurs pères; leur donner, en développant leurs passions par de faux principes, le besoin de se précipiter dans, ou sur les classes supérieures; éloigner d'elles toutes les entraves salutaires qui pouvaient arrêter ou contenir ce mouvement précipité, c'est faire leur malheur, ou préparer leurs crimes; c'est faire des victimes et des bourreaux, ou même alternativement, des mêmes personnes, l'un et l'autre.

La liberté indéfinie de l'industrie, dans certains pays, amenant l'abolition des jurandes et des maîtrises, a favorisé et développé, avec une rapidité effrayante, ce que j'ai appelé la révolution des besoins. Les règlemens, et la constitution des jurandes et des maîtrises, avaient deux grands avantages. Elles rendaient l'établissement lent et pénible; elles développaient par là même le caractère, et les principes perfectionnaient et mûrissaient l'aptitude à l'art, et tenaient les passions à la chaîne, par un travail soutenu,

et l'activité en haleine, par une perspective éloignée, mais assurée. Aujourd'hui, on arrive trop vîte et trop facilement à un état pour devenir un artiste, ou un artisan habile, rassis, content, et heureux de ses succès. Le second avantage de la constitution des jurandes et des maîtrises, c'est qu'elles offraient à un artisan de ce caractère, devenu maître, une sphère d'activité publique, d'autorité légale, de considération personnelle qui concentraient son ambition sur un point rapproché de lui, lui ôtaient jusqu'à l'envie de se mêler des affaires générales de l'administration; et, le faisant être quelque chose, l'empêchaient de vouloir être tout. Aujourd'hui, où il n'y a plus de corporation, et où l'on ne trouve que des individus isolés, qui sont jetés les uns parmi les autres, comme le seraient des caractères d'imprimerie, qui ne seraient pas même classés selon les lettres de l'alphabet, chacun n'étant plus rien dans une sphère déterminée, veut être, et devenir

tout; personne n'étant plus contenu ni soutenu par ses égaux, croit pouvoir aspirer à tout, et rêve l'égalité universelle.

L'égalité des titres aux places, et celle des moyens d'y parvenir, est la seule que l'on puisse défendre en théorie, et que l'on puisse appliquer avec succès dans la pratique, ou dont on puisse désirer du moins qu'elle fût applicable. Mais, comme ces titres ne sont jamais égaux, cette égalité est une véritable inégalité naturelle, bienfaisante, inévitable, mais qui n'en est pas moins contraire aux goûts et aux désirs de la plupart des hommes. A la place de cette égalité, on met l'égalité des prétentions, qui devraient à la vérité être toujours en raison des titres, mais qui sont bien plutôt en raison inverse des titres. Car, dans la règle, plus on a de titres, moins on a de prétentions; et plus on a de prétentions, moins on a de titres. Chacun croit pouvoir prétendre à tout par là même, souvent, que, dans le fait, il ne

peut prétendre à rien. Quand il y a des classes privilégiées pour le gouvernement d'un pays, et pour la défense d'un pays, l'essentiel est que ces classes soient assez nombreuses pour que la concurrence et le choix soient toujours possibles, et que ces classes puissent se recruter de nouveaux élémens; mais on ne saurait nier que leur existence ne soit un bien sous deux rapports principaux. L'un, c'est que les individus de ces classes se forment de bonne heure pour les places auxquelles elles peuvent prétendre, et que, dans ces classes, se perpétue un certain esprit qu'il faut pour ces places : esprit qui est peut-être le principe originaire et historique de leurs priviléges. Le second, c'est que les individus des autres classes, faits pour y rester, y restent en effet, et y acquièrent une virtuosité véritable, à l'exception de ceux qui, poussés et lancés par la force et par l'impulsion de leur génie hors de l'ornière commune, entrent dans une autre carrière.

Le développement de l'espèce humaine est plutôt arrêté, et recule plutôt qu'il n'avance, par cette liberté indéfinie d'aspirer à tout, de prétendre à tout, et de marcher au hasard pour y arriver. De cette manière, il se perd beaucoup de forces qui manquent le but pour lequel elles étaient faites, sans arriver au but auquel elles tendent. Pour que les individus se développent, et que l'état tout entier atteigne le plus haut degré de perfection, l'essentiel est que chaque force agisse conformément à sa nature, à ses dispositions primitives, et à son énergie. Or une vocation déterminée de bonne heure, la position que donnent la naissance et les circonstances, l'habitude de certaines occupations et de certains travaux, assurent mieux que tout le reste, l'exercice, la marche, la direction des forces, et empêchent toute dépense inutile dans ce genre, et toute divergence dangereuse. On prend de l'aptitude au travail par le travail même, et la cons-

cience de l'aptitude à certaines occupations en donne le goût, et le goût en développe le talent. Cette progression naturelle se rencontre bien plus souvent que la progression opposée, où l'on part, ou croit partir du talent. Peu d'hommes naissent avec un talent décidé et exclusif pour un certain objet. La plupart n'ont que des dispositions générales et vagues à faire ce que le besoin, les circonstances, et, plus tard, la force de la volonté, leur font entreprendre. Le génie est une sorte d'instinct qui se rencontre dans la nature humaine, mais qui n'est pas le trait caractéristique et distinctif de la nature humaine. Le goût, un goût dominant, impérieux, irrésistible, est en effet le précurseur ou l'indicateur du génie; et, plus ce goût est alors en opposition avec les circonstances, plus il signale des talens extraordinaires. Il faut qu'il y ait, dans la société, des institutions qui accueillent et recueillent le génie, pour le conduire à sa destination; il ne faut pas, du moins,

que les places et les rangs soient marqués de manière à lui opposer des obstacles et des barrières insurmontables. Mais, au fond, le génie fait toujours son éducation lui-même, cherche et trouve son niveau, et souvent même il réussit mieux, et plus facilement, à l'un et à l'autre quand les circonstances lui sont contraires que lorsqu'elles le favorisent. Hors de là on prend souvent pour l'impulsion du talent, une bizarrerie de caractère, l'effet du pouvoir de l'exemple, les inspirations de l'ambition et de la vanité. Moins l'ordre social offre de facilités à ces méprises des passions, plus il retient ou repousse la médiocrité dans sa sphère, et plus il assure le service public, et le développement général, en préservant les individus de leurs propres égaremens, et leur rendant ainsi un service réel.

Tous les états sont souverains les uns à l'égard des autres, du moment où ils sont indépendans, ou plutôt cette souverai-

neté est à leur indépendance comme la cause est à l'effet, et le moyen au but.

Chaque état a un souverain, ou il y a un souverain dans chaque état, en tant qu'il y a, dans chaque état, un pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs qui décide en dernier ressort de tout ce qui est relatif à la vie et à l'organisation de la société, qui fait la loi, l'applique et l'exécute, ou veille à son application et à son exécution.

Dans le moyen âge, le pouvoir souverain, dans les états de l'Europe d'origine germanique, était partagé. Il fallait le concours de plusieurs volontés, de plusieurs personnes ou de plusieurs corps, pour faire la loi, décréter l'impôt, résoudre, entreprendre, et consommer de grandes opérations politiques.

Ces formes sont tombées en désuétude, et finalement ont été abolies, non, comme on le dit quelquefois, par les combinai-

sons savantes du despotisme, mais par la force des choses. Le pouvoir royal augmenta, parce que la société, dans le seizième siècle, avait besoin d'une protection plus forte et plus puissante, parce que beaucoup de grands fiefs furent réunis à la couronne, parce que les grandes propriétés particulières se fondirent de plus en plus. Les rois le virent avec plaisir bien plutôt qu'ils ne l'amenèrent. Pendant le moyen âge, la société politique et morale n'avait été proprement composée que des propriétaires terriers, libres, indépendans, et capables de donner protection et sûreté à ceux qui dépendaient d'eux. Il y avait le seigneur roi, et les seigneurs, qui, sans porter ce titre, étaient à peu près rois chez eux, et pour ceux qui leur étaient soumis. L'influence de chacun était en raison de sa propriété. Le seigneur roi devint insensiblement plus riche, les autres seigneurs devinrent plus pauvres. Les rois devinrent d'autant plus riches que la nou-

velle propriété, celle de l'industrie et du commerce, se joignit à eux pour chercher et trouver de la protection, et mit tout son poids dans le bassin qui portait le pouvoir royal. Les anciennes formes étant uniquement calculées sur la balance de la propriété territoriale, elles manquèrent d'autant moins à la société que la société elle-même avait changé de forme.

Ainsi s'établit insensiblement, gagna en étendue et en profondeur, la souveraineté des Rois. On érigea bientôt en maximes ce qui avait eu lieu en fait; ces maximes furent converties en principes; ces principes furent, de plus en plus, pris à la rigueur, et poussés jusques dans leurs dernières conséquences. Le droit romain, qui devint dans le même temps le droit de l'Europe, se prêtait admirablement à cette doctrine de la souveraineté des Princes, et l'on partit des principes consacrés par, et sous les empereurs romains, pour établir en thèse la sainteté, l'univer-

salité, l'indépendance absolue du pouvoir monarchique. Cette doctrine, étant à l'unisson des besoins de l'Europe, fit une fortune prodigieuse, et devint, dans les monarchies, la base de la croyance. Dieu seul et sa loi, devaient mettre des bornes et prescrire ses règles comme son but à un pouvoir qui ne s'originait que d'eux.

Aujourd'hui que le pouvoir souverain réside, dans les monarchies, exclusivement entre les mains du monarque, et que l'expérience de trois siècles a prouvé que, sur la totalité des états et des règnes, cette concentration a produit les effets les plus salutaires, ce n'est pas du principe du partage de la souveraineté que l'on peut, et doit partir, dans les constitutions que les gouvernemens eux-mêmes donnent aux peuples; car le principe tend à convertir insensiblement la monarchie en république. Mais il faut partir de l'idée que l'intérêt de l'état exige deux choses : l'une, que la souveraineté reste indivise, relati-

vement au droit, dans la personne du monarque; la seconde, qu'il y a des fonctions et des attributions de la souveraineté qui doivent être déléguées soit à des individus, soit à des assemblées composées de membres héréditaires ou électifs.

De cette manière le principe monarchique est sauvé, et tous les abus et les inconvéniens du régime monarchique peuvent être prévenus.

Les Rois ont toujours délégué le pouvoir d'appliquer les lois aux cas particuliers, soit en fait de justice soit en fait d'administration; et cependant on a toujours dit, avec raison : Toute justice émane du Roi. De même les Rois peuvent déléguer le pouvoir de proposer des lois, ou de les examiner, en un mot, d'y concourir d'une manière ou d'une autre; et cependant la loi serait toujours censée émaner d'eux.

La question et le problème ne sont sans

doute pas encore résolus par là. Reste toujours la grande difficulté de décider, avec autant de prudence que de sagesse, quelles sont les fonctions que les Souverains doivent, et peuvent déléguer? comment doivent-ils les déléguer? et la réponse à ces questions n'est jamais qu'une réponse relative, conditionnelle, empruntée des rapports particuliers de chaque état. On ne peut pas résoudre le problème de la même manière pour deux pays différens.

On peut tout déléguer, pouvoir exécutif, judiciaire, administratif, législatif même, pourvu qu'on le délègue de manière que l'on puisse le reprendre aux personnes qui abusent de ce dépôt, ou qui emploient l'autorité qui leur est confiée contre le but de l'institution, et contre l'institution du délégant, et qu'on puisse arrêter ou contrôler leur action. C'est ce qui se fait en Angleterre où tout est délégué. Le Roi peut renvoyer ses ministres, il peut faire faire le procès aux juges, et dissoudre le

Parlement. Mais il est vrai de dire que le Roi ne peut pas renvoyer un ministère qui a la majorité dans le Parlement, et qu'il est obligé de renvoyer celui qui a perdu la majorité. Le grand point, c'est que les ministres agréables au Roi tâchent, de concert avec lui, à se procurer et à conserver la majorité des suffrages.

On n'a pas eu tort de dire que l'Angleterre était une république sous un firman monarchique; il aurait seulement fallu ajouter : Une république aristocratique. En effet l'aristocratie est partout, dans la chambre basse comme dans la chambre haute, dans le ministère comme dans les chambres.

Il ne faut à l'Angleterre qu'un Roi honnête homme, qui soit fidèle à ses relations d'amitié, et à ses relations politiques. Un Roi qui serait un homme de génie, serait fort embarrassé de sa position, ou l'Angleterre serait fort embar-

rassée de lui. Un Roi pareil perdrait l'Angleterre ou se perdrait lui-même ; car le goût et le besoin du despotisme paraissent inséparables du génie dans le rang suprême. Un Roi médiocre, avec plus de principes que d'idées, voilà ce qu'il faut dans un pays où le Roi est plutôt une force d'arrêt qu'un principe de mouvement.

On a quelquefois distingué les gouvernemens en gouvernemens de confiance et de précaution.

Cette distinction a son mérite et ses défauts, comme toutes les distinctions tranchantes et exclusives de ce genre. Elle a son mérite, en tant qu'elle indique que, dans ces gouvernemens, l'un ou l'autre de ces élémens, ou de ces caractères, a le dessus. Elle a ses défauts, en tant qu'elle paraît établir une division nette et tranchante entre des choses qui n'en admettent pas de pareilles.

La confiance ne dispense pas des précautions, et ne les rend pas superflues. Les précautions ne dispensent pas de la confiance, et ne sauraient en tenir lieu.

La confiance tient aux personnes. Elle suppose certaines qualités dans ceux qui gouvernent, comme dans ceux qui sont gouvernés. Il y a des gouvernans qui ne méritent pas de confiance. Il y a des gouvernés qui ne sont pas susceptibles de confiance.

Soit que les plus braves et les plus forts, ou les plus sages et les plus puissans, aient été, dans l'origine, portés par les circonstances à se saisir de l'autorité, ou à la recevoir, on peut dire que la confiance personnelle a donné naissance à tous les gouvernemens.

L'expérience a souvent consolidé, fortifié, resserré ce lien que la nécessité et le besoin avaient formé.

Les abus de la confiance ou les suites funestes de l'abandon de la confiance, lui ont substitué la défiance, et ont amené les précautions.

L'excès enfante toujours l'excès ; on se rejette sur l'extrême opposé à celui qu'on veut éviter. On n'avait pas mis de bornes à la confiance ; on n'en met pas à la défiance.

Les gouvernemens qui avaient paru long-temps les amis nés et les protecteurs naturels des peuples, sont tout-à-coup envisagés, comme leurs ennemis naturels, secrets ou prononcés.

Dans la première période, les hommes croient aux hommes, parce qu'ils ont réciproquement de la vertu, et qu'ils le reconnaissent. Dans la seconde, ils ne croient plus les uns aux autres, et les formes doivent y remplacer les hommes, et des combinaisons artificielles y tenir

lieu des dons et des effets d'une nature généreuse.

Dans la première période, les gouvernans et les gouvernés, convaincus de leurs droits et de leurs devoirs, voyaient, dans les uns, la mesure comme le principe des autres. Dans la seconde, les gouvernans ayant abusé de leurs droits pour ne pas remplir leurs devoirs, les gouvernés ont voulu punir ces abus, ou les prévenir; et, pour le faire avec succès, ils sont tombés dans le même désordre, et ont agi comme si tous les droits étaient de leur côté, et tous les devoirs de l'autre.

Les hommes peuvent, par leur vertu, ou par leur génie et leurs lumières, suppléer à l'absence ou au défaut des formes; mais jamais les formes ne peuvent remplacer les hommes, ni mettre la société dans le cas de se passer de vertus ou de talens.

Les gouvernemens et les gouvernés sont cependant également intéressés à certaines précautions. Les gouvernans ne doutent pas, dans la règle, de leurs bonnes intentions; mais ils peuvent se tromper, et doivent craindre leurs erreurs. Les gouvernés craignent également les erreurs et les passions des gouvernans. On peut et doit prendre des mesures qui éclairent l'autorité quand elle ignore, ou méconnaît ses droits et ses devoirs, et qui brident l'autorité, quand elle serait tentée de violer les uns, et d'outrepasser les autres. Ces mesures sont des mesures de précautions qui doivent être de nature à prévenir le mal ou à le corriger. On peut abuser des précautions comme on abuse de tout; et, en fait de précautions politiques, on peut aller si loin que, par crainte des faux mouvemens de l'autorité, on empêche toute espèce de mouvement.

Ces précautions sont toujours insuffisantes, si l'on prétend, par leur moyen,

rendre tout abus grave, et toute erreur funeste de la part de l'autorité impossible. Elles sont toujours inutiles, si l'on suppose un moment que l'esprit des gouvernans et des gouvernés, par lesquels elles doivent être prises, ou sur lesquels elles sont calculées, est corrompu. Elles sont funestes, ou le deviennent, dès qu'elles sont dictées par une pusillanimité ou par une défiance excessive, dès qu'elles sont multipliées et compliquées, dès qu'elles affaiblissent le principe du mécanisme social, tandis qu'elles devraient simplement assurer son jeu, et prévenir ses déviations ou ses écarts.

La vérité a une si grande force, la raison une telle puissance, qu'il suffit de créer des institutions qui servent de véhicule à la vérité, et d'organe à la raison, pour que l'une et l'autre triomphent. Aujourd'hui, surtout, que l'opinion publique a un si grand ascendant, et que, dans la règle, les princes ne veulent que le bien, il suffit

presque d'énoncer ce qui est juste et raisonnable, pour que le public éclairé s'en empare, et de faire parvenir aux princes la vérité, pour qu'ils la suivent et la pratiquent.

On parle beaucoup du progrès des lumières, on le pose en fait, on regarde ce progrès comme un axiome; on doute tout aussi peu que ce progrès des lumières dont on ne doute pas, ne soit un bien absolu; on croit même que ce progrès peut et doit être indéfini, et que ses heureux effets marcheront de pair avec ce progrès lui-même.

Quand on parle du progrès des lumières, il n'est jamais, et il ne peut être jamais question d'autre chose que du progrès des sciences morales et politiques. Ce n'est pas que les sciences d'observation, d'expérience, et de calcul qui opèrent sur la nature, n'aient fait des progrès bien plus grands et plus rapides que les premières.

Non seulement les connaissances qu'on leur doit, ne sont ni aussi répandues ni aussi importantes; mais elles n'ont pas un rapport direct avec les questions relatives aux gouvernemens et aux constitutions, les seules qui inspirent un intérêt général.

Les progrès des lumières se bornent donc aux objets qui ont trait à la partie morale et intellectuelle de l'homme. Or, sur ces objets-là, nous ne sommes pas infiniment plus avancés que ne l'étaient les anciens, si l'on en excepte les lumières que nous devons uniquement au Christianisme. Voilà pour l'intensité des progrès et du développement. Quant à l'étendue, il est très-sûr qu'elles ont gagné en surface, et que plus de gens y prétendent, et ont raison d'y prétendre. Mais ces progrès en surface eux-mêmes, nous ne les devons pas à la supériorité du génie; ils sont l'effet naturel du protestantisme, qui n'est, au fond, que le Christianisme ra-

mené à sa pureté primitive, et à l'imprimerie.

Les progrès de l'esprit humain peuvent être imaginés ou considérés de trois manières différentes. Ou ils consistent dans l'indépendance et l'activité de la raison, qui ne reçoit pas ses idées toutes faites, mais qui les fait elle-même, qui examine tout, pèse tout, et ne va pas demander à la raison des autres ce qu'elle doit rejeter ou admettre. Dans ce sens, dire que les lumières font des progrès, c'est dire qu'il y a plus d'esprits qui s'exercent à la gymnastique, et qui deviennent forts par cet exercice même. Cependant, si cette gymnastique ne conduit, et ne doit conduire à rien de positif ni de certain ; si cette force n'a point d'objet ni de but, on ne voit pas pourquoi on tâcherait de se rompre à l'une ou d'acquérir l'autre ; car tout cela ne signifierait finalement rien. Ou bien, les progrès de l'esprit humain consistent dans la connaissance de la vérité ; et

l'on suppose, dans ce sens, que nous possédons plus de vérités, ou que nous possédons mieux la vérité, c'est-à-dire d'une manière plus approfondie qu'on ne la possédait autrefois. Il y a quelque chose de fondé et de réel dans cette prétention; et il est très-sûr que les idées politiques, morales et celles qui tiennent à l'étude des lois de l'intelligence et de la volonté, ont gagné, si non par des découvertes difficiles à faire dans ce champ des sciences, du moins du côté de l'enchaînement, de la précision, et de la clarté. Mais, quoique nos succès dans ce genre soient réels, il n'y a là ni de quoi être si fier, ni de quoi faire tant de bruit. Enfin, en parlant du progrès des lumières, on veut dire que cette vérité telle quelle que nous connaissons, est devenue, par une circulation rapide, le partage du plus grand nombre, et que l'activité de l'esprit est aujourd'hui une qualité générale. Il y a encore dans cette assertion quelque chose de fondé; mais, si l'on distingue, dans les classes su-

périeures, un certain jargon de savoir et de lumières, des lumières et du savoir même, les expressions banales, de la connaissance des choses, et l'arrogance, ou l'inconstance des esprits, de l'indépendance et de l'activité; si, dans les classes inférieures, on fait abstraction des connaissances techniques, usuelles, pratiques, on verra que cette étendue de ce qu'on appelle les progrès de l'intelligence humaine, est assez resserrée.

L'activité des esprits suppose un certain degré d'indépendance; et, quand il ne la supposerait pas, dans tous les cas, il en donne, ou il l'augmente. Cette indépendance, à moins que, par l'action et l'empire des principes, elle ne devienne une dépendance volontaire de la raison et de la justice, est une véritable maladie, qui, dégénérant en fièvre chaude, ou en convulsions, peut produire les plus funestes effets.

La force, l'énergie, la plus grande énergie de la force est le principe de la vie, le signe de la vie, la condition de la vie. Mais toute force doit être soumise à des lois. Autrement elle se détruirait elle-même, ou détruirait les autres forces, ou serait détruite par elles. Il en est de même pour la force de l'intelligence. Ses lois, à elle, sont les principes éternels. Ces principes peuvent seuls donner, à la force de l'intelligence, la direction dont ils ont besoin pour ne pas faire fausse route. Sans eux, la force de l'intelligence, manquant de régulateur, d'objet fixe, d'un but invariable, n'est plus qu'une force destructive, un véritable dissolvant.

Les idées, sans les principes, sont un levier sans point d'appui. Les principes, sans les idées, sont un point d'appui sans levier.

L'indépendance de l'esprit se montre principalement dans ce qu'on rejette. La

liberté de l'esprit se manifeste dans ce qu'on admet comme règle et comme loi. L'indépendance ne produit que des résultats négatifs. La liberté seule a besoin du positif, et donne du positif. On doit commencer par l'indépendance, et finir par la liberté. L'une mène à l'autre. Mais la plupart des hommes restent aujourd'hui à moitié chemin. Les uns, parce qu'ils ne veulent pas, les autres parce qu'ils ne peuvent pas aller plus loin. On secoue le joug de l'autorité, de l'habitude des principes, et des croyances consacrées par la tradition, et l'on en demeure là, et l'on s'imagine être libre, sans se douter que tout ce qu'il y a de vrai, de beau, de grand, se trouve dans ces principes, et ces croyances, et qu'il s'agit pour faire preuve d'intelligence et de raison, non de les rejeter, mais de les asseoir sur leurs véritables fondemens. On fait consister la liberté à marcher au hasard, sans frein et sans règle, à ne dépendre de rien et de personne, tandis que la li-

berté de l'esprit consiste à dépendre des principes de la raison, de la puissance du sentiment, et des lois de la volonté. Il y a entre l'indépendance des esprits, et la liberté des esprits, la même différence qu'entre un vaisseau sans lest, sans ancre, et sans pilote, flottant au gré de tous les vents, et un vaisseau qui marche contre le vent, et même contre les orages et les tempêtes, sous la direction de la boussole, et les ordres d'un pilote éclairé par la théorie et la pratique, qui sait également jeter et lever l'ancre, s'arrêter et voguer à volonté.

La véritable activité d'esprit, qui amène le progrès des lumières, est aujourd'hui, si non plus rare, du moins aussi rare qu'elle l'était il y a un siècle. On ne va plus demander ce qu'il faut admettre et croire aux mêmes personnes auxquelles on le demandait dans le moyen âge ; mais on le demande à d'autres qui ne valent pas mieux, ou qui peut-être même valent

moins, aux écrivains ou aux crieurs libéraux, coryphées de l'opinion du jour. Ceux qui n'ont pas échangé un joug contre un autre, mais qui se sont débarrassés de l'ancien joug traditionnel, ne vont plus demander à la raison des autres ce qui mérite d'être leur règle et leurs principes; mais ils ne le demandent pas non plus à leur propre raison, et sont par conséquent plutôt des affranchis que des hommes libres.

Les progrès des sciences physiques nous affranchissent des terreurs superstitieuses, qui naissent toujours de l'ignorance des causes des phénomènes, et nous donnent des moyens d'imiter la nature et de l'asservir, de faire comme elle et de faire avec elle et par elle. Ces progrès ont été immenses dans ces derniers temps, en intensité et en étendue; l'analyse des faits a rendu dans cette partie des connaissances humaines de grands services, et l'on peut en attendre d'elle encore davantage.

Mais toutes ces lumières ne tournent qu'au profit des arts mécaniques, et ne servent qu'à la partie animale, terrestre, matérielle de l'homme. Dans les sciences morales et politiques, au contraire, l'analyse poussée trop loin, et mal adroitement employée, a fait beaucoup de mal. Ces sciences reposent sur un petit nombre de principes, qui sont autant de faits primitifs de la nature humaine, qui deviennent douteux dès qu'on veut les prouver, et s'évanouissent dès qu'on essaie de les décomposer. Il fallait conduire l'analyse jusqu'à eux, mais il ne fallait pas essayer de leur appliquer l'analyse. Ces principes, ou ces faits primitifs, nous sont révélés par une vue intuitive de la raison. Toute la morale, toute la politique, et toutes les sciences qui y tiennent, dérivent de ces principes, et n'en sont que le développement. La base de ces sciences était aussi connue des anciens qu'elle peut l'être de nous; ou plutôt, elle a été la même dans tous les temps. Elles ne pouvaient donc

pas gagner du côté de la solidité ni de la certitude. Mais elles pouvaient perdre du moment où l'on substituait à leur égard le raisonnement à la raison, et l'entendement au sentiment. Sous ce rapport, et par l'effet de cette méprise, les sciences morales et politiques ont rétrogradé, bien loin d'avancer, comme on le prétend. Elles reprendront leur à-plomb, car la nature humaine est plus forte que les hommes; et, comme la nature humaine renaît fraîche, vivante, entière, avec chaque génération, elle reprend toujours ses droits, et l'on peut la fausser, dans une génération, sans qu'elle perde pour cela sa rectitude primitive, et sa force innée.

Relativement aux principes, les sciences morales et politiques ont donc plutôt souffert que prospéré, sous l'empire des fausses méthodes qu'on leur a appliquées. En voulant les perfectionner, on les a détériorées; en prétendant les asseoir sur la base de la démonstration, on les a ébran-

lées ; et, dans le dessein de les approfondir, on est descendu avec elles dans l'abîme du doute, et elles y ont disparu.

Quand je dis que les sciences morales et politiques n'ont pas fait de grands progrès, je parle des principes, et non des moyens d'exécution pour convertir les principes en pratique, et les tirer du champ de la théorie. Les principes sont du ressort de la raison ; les moyens, de celui de l'entendement. On connaît aujourd'hui, à force d'observations et de faits, par l'effet des progrès mêmes de la vie sociale, les hommes, leurs passions, leurs vertus et leurs vices, leurs erreurs et leurs fautes, beaucoup mieux qu'on ne les connaissait du temps des anciens. Cette connaissance n'a rien changé aux principes, et ne pouvait rien y changer ; mais elle a fait faire des progrès à la théorie de l'éducation, à la législation, à la politique, à la morale pratique, en un mot, à toutes les sciences qui s'occupent des résistances

que les hommes opposent aux principes, et qu'il faut prévenir, ou réprimer, ou vaincre, ou tourner habilement. Car les méthodes d'éducation, les lois, les constitutions, sont toutes calculées sur les passions des hommes, et n'ont d'autre but que de les arrêter, les modérer, les assujétir à la règle, et les faire servir elles-mêmes à tout ce qu'il y a d'utile, de grand et de beau.

Quant à l'étendue des progrès des lumières, il est très-sûr qu'elles ont gagné en surface, depuis la découverte de l'Amérique, et surtout depuis l'invention de l'imprimerie. La première a donné le loisir, le désir et le besoin de s'instruire, en multipliant la richesse nationale; l'autre a fourni toutes les facilités possibles d'instruction. Cependant, quelque grande que soit à cet égard la différence entre le moyen âge et le dix-septième siècle, on aurait tort d'en conclure que la même distance existe entre le dix-septième et le

dix-huitième. On lit plus aujourd'hui ; mais on lit par là même plus mal, et on lit des livres moins solides et moins instructifs. En fait de religion et de morale, c'est-à-dire, des plus importans objets et des plus difficiles questions dont l'esprit humain puisse s'occuper, on était plus avancé dans les classes moyennes qu'on ne l'est aujourd'hui. Le courant des lectures a pris une autre direction, et se porte presque exclusivement sur la politique ; mais les gazettes, les pamphlets, les livres nouveaux, sont seuls à l'ordre du jour, et absorbent le temps et l'attention. De là il résulte que la plupart des lecteurs ne vont pas chercher les connaissances à leur source, mais les prennent et les reçoivent de la centième main. Sans parler même des ouvrages savans, les bons livres, les livres classiques du siècle passé sont à peu près ignorés et inconnus. Le bon goût et le bon sens doivent également souffrir de cette fausse direction des esprits. Il y a dans le monde beaucoup de ces demi-

lumières répandues sur la surface, beaucoup d'idées empruntées, réfléchies de mille manières différentes, répétées à satiété d'après des hommes qui, eux-mêmes, n'étaient déjà que de simples échos, et peu d'idées propres, particulières, nées dans la tête de celui qui les exprime, ou converties par le travail de sa pensée dans sa substance. Les connaissances sont bornées, mais les prétentions sont immenses; chacun se croit l'égal de tous, et aspire à tout, quitte à n'arriver à rien ou à peu de chose. Mais ces mauvais succès lui paraissent de véritables injustices, et lui donnent une aigreur et une animosité secrète contre tout ce qui s'élève. On a assez de lumières pour se laisser égarer, on n'en a pas assez pour se laisser conduire. On n'obéit plus à l'autorité morale, parce qu'on ne croit pas à la vertu, et qu'on ne reconnaît plus la supériorité du génie, et on s'indigne contre la force physique de l'autorité comme contre une tyrannie atroce. Chacun voit,

dans sa propre raison, la règle de la raison générale, et, dans sa volonté, la volonté générale. Chacun en appelle donc des lois civiles et politiques à sa propre intelligence, sans penser à se demander, s'il a le degré de sagacité, de justesse, d'étendue dans l'esprit, qu'il faut pour juger les objets de ce genre. Chacun voudrait que sa volonté fût aussi celle de tous, ou du moins, que celle de tous fût conforme à la sienne, sans soupçonner qu'il pourrait bien faire ainsi de son intérêt propre, de son égoïsme, de ses passions, la loi de ceux qui sont étrangers à tout cela.

SUR LES THÉORIES

ET

LES MÉTHODES EXCLUSIVES.

Les divisions des êtres, des objets, des sciences, sont la source la plus commune des erreurs de l'esprit humain. Les divisions sont nécessaires; ce sont les soutiens de notre faiblesse. Sans les divisions, nous serions accablés de l'immensité de l'univers; nous nous perdrions dans l'infiniment petit ou dans l'infiniment grand, entre lesquels nous sommes placés; il n'y aurait point de division de travail, ni dans les arts ni dans les sciences; nos facultés n'étant pas à l'unisson de la totalité des êtres, et ne marchant pas toutes de front dans le même individu, succomberaient sans aucun fruit.

On divise ce qui est essentiellement un, soit pour le mieux observer et pour le mieux connaître, soit par une sorte de prédilection pour tel ou tel côté de l'objet. Mais cette marche a ses inconvéniens, et le seul moyen de les prévenir ou de les corriger est d'embrasser successivement le plus grand nombre possible des faces de l'objet ou de l'être, et de ne jamais perdre de vue que, dans le fait, elles se réunissent toutes dans l'unité. Accoutumé aux divisions, on oublie facilement, que tout tient de tout dans l'univers, que chaque être est un tout et en même temps une partie intégrante d'un plus grand tout; que la science est une, ainsi que la nature. On détruit, ou du moins on change entièrement les idées, les objets, les êtres en les divisant. L'anatomie morale et intellectuelle produit les mêmes effets que l'anatomie physique; elle suppose la mort, ou elle l'amène, et la mort ne peut jamais nous apprendre ce que c'est que la vie.

En disséquant un organe séparément, on apprend toujours à le connaître d'une manière imparfaite, car on ne saisit pas ses rapports avec tous les autres, qui, de près ou de loin, le modifient et sont modifiés par lui. Il faudrait proprement voir toujours toutes les parties dans le tout, et le tout dans toutes les parties.

Il en est de même de la science de la nature, qui n'est que l'unité de la nature saisie et exprimée; de la science d'un être quelconque qui ne serait, si elle était parfaite, que l'unité de cet être saisie et exprimée sous tous les rapports; il en est surtout ainsi de la science de l'homme, parce que l'homme est à la fois l'être le plus éminemment un, et le plus composé.

Le seul moyen que nous ayons d'arriver à la fois à l'unité et à la variété, c'est de tendre à la connaissance de la totalité, et nous ne pouvons y parvenir qu'en saisissant tous les côtés différens des êtres,

en les rapprochant, en les expliquant l'un par l'autre.

Trop souvent on choisit et l'on prend une marche tout opposée. On saisit un point de vue, ou un côté de la nature humaine à l'exclusion de tous les autres ; on ne tient aucun compte de ceux que l'on ne saisit pas, ou l'on tâche de les ramener forcément à son point de vue favori, et l'on s'applaudit et se félicite de cette fausse unité, qui ne résulte que de l'ignorance volontaire où l'on est de la variété des phénomènes, et qui, née de l'ignorance, l'augmente et la perpétue.

L'homme est dans sa simplicité apparente un être merveilleusement compliqué. C'est un monde de rapports. Rapports de ses facultés entr'elles, rapports avec la nature, rapports avec les hommes, rapports avec les idées ; et, dans le mouvement général qui emporte la nature et la société, et qui constitue leur essence, ces rapports

changent et varient sans cesse, ou du moins une partie est mobile et variable, tandis que l'autre est permanente.

Toutes les fausses théories et la plupart des fausses mesures en politique, en législation, en morale, sont venues de ce qu'on a eu la passion de l'unité, de ce qu'on a voulu y arriver de prime-abord, de ce que l'on a cru y être parvenu, parce qu'on s'y est placé arbitrairement, et qu'on a procédé par voie d'exclusion de tout ce qu'on ne connaissait pas.

Tantôt on n'a pas eu égard à toutes les pièces ni à tous les ressorts, qui sont autant de parties intégrantes de l'homme; tantôt on ne les a pas considérés dans leur union, leur jeu, leur action et leur réaction réciproque. Peut-on juger les roues d'une machine destinées à s'engrener l'une dans l'autre, autrement que dans leurs relations mutuelles et dans leurs rapports au jeu total de la machine? Peut-on et

doit-on vouloir donner une perfection absolue à une roue qui ne peut et ne doit avoir qu'une perfection relative? Ainsi on a séparé la politique, la législation, la religion, l'éducation; tantôt l'on a beaucoup fait pour l'une, tantôt on a tout fait pour l'autre. Rarement a-t-on donné à ces différens ressorts une attention égale; plus rarement encore les a-t-on fait marcher de front et dans la même direction. Qui a saisi l'homme tout entier dans ces systèmes où l'on ordonne la politique, la législation, l'éducation, sans les coordonner l'une à l'autre? Quel est le législateur, qui voyant dans le développement et la perfection toujours croissante de l'espèce humaine, la fin dernière des sociétés, a cherché la première condition de ce développement progressif dans l'harmonie de toutes les facultés de l'homme?

Tous les miracles de quelques gouvernemens anciens tenaient à l'action convergente de la religion, de la législation et

de l'éducation, qu'ils savaient faire conspirer vers un même but. Ce secret paraît s'être perdu depuis eux. Ces trois principes actifs du développement de l'homme ont été rarement d'accord l'un avec l'autre. Souvent même ils ont été en opposition directe.

Dans les temps modernes, il n'y a que l'Angleterre qui ait su mettre la constitution et les lois, la religion et le culte, l'éducation et l'instruction, dans une sorte d'accord et d'harmonie, qui fait qu'ils s'appuient l'un l'autre, qu'ils forment ensemble une espèce de tout organisé, et qu'ils ne peuvent par conséquent être transplantés ni imités partiellement dans les autres pays. Le principe fondamental, ou plutôt le principe vital de l'existence politique, morale et intellectuelle de l'Angleterre, et qui se retrouve et agit même avec une force prodigieuse dans la plupart des individus de cette nation étonnante, c'est ce mélange singulier, j'ai

presque dit unique, de fixité et de mouvement, de force d'arrêt et de force de progression, de respect presque superstitieux pour ce qui est ancien, et de hardiesse d'innovation, d'un esprit conservateur et d'un esprit de perfectionnement qui amène tous les jours de nouveaux progrès. Certes, c'est un peuple bien extraordinaire que celui qui avance toujours et qui reste cependant semblable à lui-même, qui acquiert tous les jours sans dépouiller ou sans perdre ce qu'il a acquis, et qui, sans courir dans tous les sens, et sans se précipiter dans toutes les routes, marche dans la même direction. C'est ce mélange qui forme proprement le caractère national, parce qu'il forme le caractère de toutes les institutions publiques.

Dans la constitution de l'Angleterre, où les élémens héréditaires et les élémens mobiles sont habilement combinés, et où la monarchie et la république se pénètrent en quelque sorte, il règne une raison émi-

nemment monarchique et un esprit républicain. Dans la religion, l'esprit du protestantisme, qui est un esprit de recherche, de critique, d'innovation, un principe de liberté et de mouvement, se maintient en Angleterre avec la hiérarchie, l'acte du test, et des formes liturgiques consacrées par le temps et l'habitude autant que par la loi. De tous les pays protestans, c'est peut-être le seul, où à côté des progrès les plus marqués dans tous les genres, la foi se soit conservée pure, et où la religion exerce encore un empire général sur la masse de la nation. Quant à l'éducation et à l'instruction, on les croirait au premier coup d'œil stéréotypes, et cependant elles avancent. Oxford et Cambridge appartiennent au moyen âge, presque sous tous les rapports; les objets d'instruction, les formes de la discipline, les méthodes mêmes d'enseignement, n'y ont subi que des changemens insensibles; et cependant de ces deux magnifiques monumens du moyen âge, qui offrent à la fois le repos

des cloîtres avec leurs voûtes sombres, et le mouvement des écoles grecques avec les jardins rians de leurs philosophes, il sort des hommes qui ne sont pas en arrière du reste de l'Europe, et qui, dans tous les genres, ne craignent ni le parallèle ni la lutte. C'est qu'il y a dans le système de l'instruction et de l'éducation nationale, à côté d'une règle de discipline sévère et de l'uniformité de l'enseignement, un principe de mouvement dans la vie sociale et publique des jeunes gens et des enfans, dans le frottement des esprits, dans l'action et la réaction réciproques qu'ils exercent les uns sur les autres, dans la liberté de la presse, dans celle des études et des lectures particulières, enfin dans les voyages et dans la liberté générale.

On se tromperait fort, si l'on croyait que ces formes de la législation, de la religion, de l'éducation, sont des modèles que l'on doive ou que l'on puisse même suivre ailleurs; mais il est sûr que le concours et

l'harmonie de ces trois grands ressorts a formé en Angleterre le caractère national, et que ce caractère national a enfanté les plus grands effets. Je n'ai voulu que citer un exemple frappant des heureux résultats que produisent la législation, la religion et l'éducation chez un peuple, quand elles marchent de concert, et qu'elles sont vivifiées par le même principe, au lieu d'être séparées ou même opposées, comme elles le sont trop souvent.

Non seulement on a négligé les rapports que la religion, la législation, l'éducation ont entre elles; on a méconnu ou négligé les rapports qu'elles ont avec l'homme tout entier; on n'a envisagé chacune d'elles que sous une seule face et de profil; on n'a saisi ou n'a voulu voir qu'un côté de l'objet à l'exclusion de tous les autres. La maladie de notre siècle, de ne saisir que des points de vue exclusifs, et de mettre en saillie une face de la religion, de la législation, de l'éducation, au lieu de les

embrasser toutes en même temps, de les corriger et de les modifier l'une par l'autre, a été le principe des erreurs et des égaremens, et même celui des crimes de notre âge, et cette maladie est née de l'abus de l'analyse. Au lieu de considérer par l'intuition les objets dans leur ensemble, et les êtres dans le jeu réciproque de leurs facultés, on a cru que pour les connaître il fallait les décomposer; en les décomposant on les a détruits, et on n'a laissé subsister d'eux que des fragmens isolés. Alors, selon le caractère, le tempérament, le tour d'esprit de chaque individu, on a donné tantôt plus d'attention à l'un, tantôt plus à l'autre de ces fragmens; mais l'être ayant disparu, on n'a pas pu le contempler tout entier.

C'est cette manie de tout analyser qui a fait dire du siècle qu'il était raisonneur plutôt que raisonnable. Croire tout prouver par des raisonnemens, s'imaginer ne pouvoir rien prouver que de cette ma-

nière, raisonner ce qu'on devait sentir, discuter en détail sur ce qui n'a de réalité qu'en masse, substituer l'entendement qui n'admet que ce qu'il peut comprendre, à la raison qui établit en vérité et en principe ce qui est incompréhensible, mettre l'esprit qui est un principe de dissolution, à la place du sentiment qui est un principe de composition, c'est être raisonneur. Circonscrire le raisonnement dans sa sphère, ne pas lui permettre de la dépasser, être convaincu que la vérité est dans les existences, dans la totalité des facultés des êtres, tenir compte de la nature et de l'activité de chacune d'elles quand on veut s'adresser à l'homme, et agir sur lui à la fois par la religion, la législation, l'éducation, c'est être raisonnable.

Cependant on a presque toujours choisi et suivi la marche opposée ; et de là vient que ces trois grands moyens de développer et de perfectionner l'homme n'ont pas produit l'effet désiré.

Tantôt la religion a été traitée comme une simple spéculation; elle a été regardée comme n'étant que du ressort de l'entendement. C'était méconnaître son origine, sa nature et sa destination. L'esprit et l'entendement ne saisissent que des objets finis entre lesquels on peut établir des rapports qui offrent des qualités appréciables et mesurables, des qualités qui ne se rencontrent que dans une certaine quantité. Ces facultés ne sauraient donc saisir Dieu. Le fini seul est du domaine de l'entendement. Dieu est l'infini; la religion est une tendance indéfinie de l'âme vers l'infini. L'entendement, en comparant le fini avec la notion de l'infini, peut sans doute prévenir beaucoup d'erreurs en fait de religion, et nous apprendre ce que Dieu n'est pas; mais il ne saurait nous faire entièrement connaître ce qu'il est, ni nous révéler son être tout entier.

Tantôt on n'a voulu voir, dans la religion, qu'une morale épurée et sublime;

on aurait dit qu'elle n'avait d'autre but que de maîtriser la volonté et les passions. Il est certain que la religion et la morale ont des affinités secrètes et puissantes, parce qu'il y a une sorte d'identité entre toutes les idées éternelles, et qu'il y a, dans toutes, quelque chose d'infini. Il est encore indubitable, qu'un homme éminemment religieux sera un homme moral; mais l'inverse n'est pas également vrai. La morale a sa racine dans la nature de la volonté; la religion a la sienne dans l'âme. La morale, même la plus pure et la plus complète, n'épuise pas la nature humaine; elle n'est pas la perfection de l'homme tout entier, elle n'est qu'un des traits de cet idéal. C'est un travail aussi faux par son objet qu'ingrat par ses résultats, que de vouloir fonder la morale uniquement sur la religion ou la religion sur la morale. La morale et la religion sont deux puissances différentes, quoique alliées, dont l'une a une sphère extérieure et dont l'autre est toute intérieure, dont

la première tend à l'action, dont la seconde trouve sa perfection comme son principe dans le sentiment; car des intelligences qui ne seraient pas du tout appelées à agir, pourraient connaître la religion et atteindre à la piété la plus sublime.

La religion ne consistera-t-elle donc que dans l'amour et dans un sentiment confus? En fera-t-on simplement un mysticisme du cœur, sans lui donner aucun objet déterminé par la raison, sans la mettre en rapport avec la volonté et l'action? Nouveau point de vue exclusif, nouvelle erreur! Ce serait faire de la religion un instinct aveugle. Dieu est en nous; un sentiment confus nous l'annonce. La soif du monde invisible, le besoin de quelque chose d'infini et d'éternel, une inquiétude secrète, un attendrissement religieux sont les précurseurs de la religion; mais pour qu'elle puisse prendre racine en nous, il faut nourrir, fortifier, enflammer cette sensibilité religieuse. Cette sensibilité re-

ligieuse serait vague, stérile, même dangereuse, si elle ne se portait sur des objets déterminés, et si la raison primitive et universelle ne lui offrait pas de véritables principes.

Tous ces points de vue exclusifs et partiels, sous lesquels on a considéré la religion, sont vrais quand on les réunit dans un point de vue plus général ; et quand on les unit, on s'aperçoit que la religion s'adresse à la nature humaine toute entière, qu'elle résulte de toutes ses facultés, et qu'elle peut s'appliquer à toutes. Chacun de ces points de vue devient faux, du moment où on l'isole de tous les autres et où on le juge seul véritable.

Il en a été de même de la législation. Quelquefois on est parti de l'idée qu'il y avait un prototype de législation pour tous les temps, tous les peuples, tous les lieux, une espèce de canon pour les constitutions et les lois comme celui de Polyclète

pour la sculpture; et l'on a oublié que ce sont les différences d'un peuple d'avec un autre, et non ses ressemblances avec les autres, qui constituent son individualité; que les premières sont bien plus nombreuses que les autres, et qu'il faut consulter, respecter, conserver l'individualité qui forme proprement un peuple, et sans laquelle il n'y a point de caractère national. On a oublié qu'un petit nombre de principes abstraits ne sauraient suffire à gouverner l'immense variété des esprits, et que les lois sont d'autant plus durables et plus actives, qu'elles tiennent compte de tous les rapports, et se distinguent par la plus haute relativité.

Quelquefois on a proscrit dans la législation toute espèce de théorie générale, toute espèce de principes régulateurs. On a cru qu'il suffisait de connaître tous les cas particuliers, et de les décider par les lumières du sens commun, et par un jugement exercé. C'était le vrai moyen de

marcher au hasard, d'enfanter des contradictions sans nombre, d'ouvrir la porte à l'arbitraire, d'ôter à la législation toute espèce de fixité et de permanence.

La raison détermine invariablement le but de l'ordre social. Ce but est donné par la nature de l'homme, et par celle de la société elle-même; et de ce but dérivent les règles fondamentales et les principes générateurs et conservateurs de toute association politique. Voilà ce qui est universel et immuable. Mais les moyens d'atteindre ce but, les applications de ces règles et de ces principes, doivent varier de peuple à peuple, et de siècle à siècle. Ce n'est pas à la raison universelle qu'il faut les demander. C'est à l'observation, à l'expérience, à l'histoire, au calcul, à la connaissance des temps et des lieux qu'il appartient de résoudre ce problême.

En voulant déterminer le but des associations politiques, on a aussi procédé

par voie d'exclusion, et l'on s'est également trompé. Les uns ont placé ce but dans le développement harmonique de tous les talens et de toutes les facultés des citoyens d'un Etat, et ont par conséquent chargé le gouvernement de tous les détails de la vie physique, morale et intellectuelle d'un peuple; ils ont étendu son influence et son activité à toutes les circonstances du mouvement de la société et à toutes les relations de l'homme avec les personnes et avec les choses. Le gouvernement a dû tout prévoir et tout prévenir, tout défendre et tout ordonner, tout soigner et tout produire. On n'a pas pensé que la chose est impossible, et que l'activité des forces individuelles dépasse et surpasse de beaucoup les forces du gouvernement; que ceux qui gouvernent ne sont jamais que des hommes, et sont quelquefois moins que des hommes, et qu'ils ne sauraient jouer le rôle de Dieu dans les choses humaines. — La chose fût-elle possible, elle ne se ferait qu'aux dépens de la

liberté et de la vie politique des citoyens. Le despotisme de la raison elle-même serait toujours un mal, comparé avec la liberté de la raison, ou avec une liberté raisonnable.

Frappés de ces conséquences, d'autres ont placé le but de l'association politique dans la création d'une sauve-garde du droit et d'une garantie de la liberté extérieure. Ils avaient raison, en tant qu'un pouvoir coactif, qui sert d'égide à la justice, et qui prend sous sa protection les droits de tous, après les avoir déterminés avec précision, est en effet la première condition de l'existence de l'ordre social, le principe conservateur de la liberté générale. La liberté est le ressort vital du développement de toutes les facultés et de toutes les forces de la marche progressive d'une nation vers un plus haut degré de perfection. Protégez-nous et laissez-nous faire, c'est ce que toutes les nations peuvent et doivent dire à leurs gouverne-

mens; et ce mot, aussi simple que profond, exprime la mesure des devoirs comme des droits de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés. Mais ceux qui ont présenté cette idée comme l'idée mère en politique, se sont égarés lorsqu'ils ont méconnu toute l'étendue d'action que doit avoir le gouvernement afin de tout protéger, lorsqu'ils ont prétendu que son activité devait être purement négative. Les lois ne sauraient protéger la liberté sans la circonscrire, sans la déterminer, sans lui tracer sa sphère et ses limites dans toutes les relations de la vie sociale; elles ne sauraient la protéger, sans prévoir ni prévenir les actions qui la troublent et qui la blessent; la protection suppose dans ceux qui protègent, les lumières et la force, et il faut souvent faire naître l'une et l'autre, afin d'être sûr de les posséder et de les trouver au besoin. Ainsi les gouvernemens ne peuvent être indifférens ni étrangers aux mœurs publiques, à l'instruction, à l'éducation, à un progrès des

sciences et des arts. D'ailleurs, on règne et l'on protège par l'amour et par la reconnaissance pour le moins autant que par la crainte, et tout gouvernement qui ne serait qu'un bras toujours levé pour arrêter, contenir, réprimer, prévenir et punir, qui ne se manifesterait pas par une action positive, protectrice, bienfaisante, ne se confondrait pas avec la nation, ne vivrait ni dans ses affections ni dans ses sentimens, n'exciterait et ne mériterait pas l'enthousiasme, et ne donnerait pas à l'état la vie, le mouvement, l'unité d'un corps organisé.

Nous nous sommes étendus sur ces idées exclusives funestes en législation. Il y en a bien d'autres encore qui ont successivement régné et qui se sont partagé les suffrages et l'assentiment des penseurs. Ici on a voulu que la législation fût sévère, juste, et rien de plus; là, qu'elle prît en considération tous les motifs de l'action et qu'elle consultât surtout le mérite de la

personne ; ici, qu'elle n'employât que les moyens extérieurs de la peine et de la récompense ; là, qu'elle se proposât d'agir par des moyens intérieurs sur l'intérieur de l'homme, et fût plus occupée à prévenir qu'à réprimer, comme si la perfection de la législation ne consistait pas à employer tour-à-tour, à rapprocher, concilier, réunir, contre-balancer, adoucir l'une par l'autre, et fondre dans un seul tout toutes ces idées, qui séparément n'expriment qu'un des côtés de la nature humaine, et qui ne l'expriment tout entière qu'en tant qu'elles sont amalgamées ensemble.

L'éducation qui doit tendre au développement harmonique de toutes les facultés de l'homme, qui doit développer, dans chaque individu, le genre de perfection auquel il est propre et qui seul est analogue à sa nature, n'a-t-elle pas partagé le sort de la religion et de la législation ? N'a-t-elle pas même plus souffert

que ces dernières de la passion des hommes pour les idées exclusives? Cependant, plus que tous les autres arts et toutes les sciences, elle aurait dû être à l'abri de ce genre d'erreurs, parce qu'elle ne s'occupe que des individus, qu'elle doit tenir compte de toutes les différences individuelles, et laisser à chaque homme, ou donner à chaque homme, une empreinte particulière et une physionomie propre. N'a-t-on pas vu se succéder à cet égard des systèmes où, tour-à-tour, chaque faculté, élevée au premier rang, paraissait seule mériter l'attention des instituteurs? L'histoire de l'éducation, dans les temps modernes, ne serait que l'histoire des méthodes exclusives.

Rien pour la mémoire, tout pour la mémoire; c'est-à-dire des matériaux sans pensée vivifiante et ordonnatrice, ou la pensée sans matériaux qu'elle puisse élaborer, et sans objets auxquels elle puisse s'appliquer. Point d'idées confuses, d'a-

bord des idées claires; rien que des idées confuses, comme si l'on pouvait empêcher la nature de nous envoyer des flots d'impressions diverses dans l'enfance, et qu'il n'y eût pas un âge seul propre à l'inoculation de la pensée, ou comme si l'on ne devait pas, par degrés et insensiblement, se rendre raison de ses richesses, les apprécier et les ranger, afin de séparer l'or de l'alliage. Produire peu, recevoir beaucoup, c'est oublier que l'homme est un être actif et le traiter comme un simple être passif; recevoir peu, produire beaucoup, c'est perdre de vue que l'un est toujours en raison de l'autre, et que l'esprit humain donne la forme aux objets, mais qu'il ne saurait les créer. Nourrir l'imagination de préférence, et condamner par là même l'entendement à prendre des images pour des idées, et la raison, à substituer un monde fantastique au monde réel; éteindre ou affaiblir l'imagination, et reléguer l'homme par là même dans le monde des sensations, l'enlever pour tou-

jours à l'idéal, lui fermer la route des inventions et le chemin des découvertes. Donner tout à l'esprit, rien au sentiment; tout au sentiment et rien à l'esprit; de la lumière sans chaleur vaut-elle mieux que la chaleur sans lumière? ou bien ces deux états de l'âme ne sont-ils pas également imparfaits, pour peu qu'on les isole l'un de l'autre? Se décider tout entier pour l'un ou pour l'autre, n'est-ce pas consentir à ignorer le fini ou à méconnaître l'infini? Du sérieux dans l'instruction et dans le travail qui prépare l'homme au sérieux de la vie et donne de la trempe au caractère, mais qui sans aucune espèce de tempérament peut assombrir l'âme et décolorer l'existence; du plaisir et de la gaieté, point de gêne ni de contrainte dans l'instruction, ce qui ne peut former que des esprits frivoles et des caractères légers. Les sciences avant les lettres, les lettres avant les sciences; — sont autant de principes différens, qui ont donné naissance à différentes méthodes d'instruction.

Des habitudes, et plus tard des idées, ou les raisons des habitudes, parce que l'enfant est machine avant d'être raisonnable, ou même avant d'être susceptible de raison; d'abord des idées et puis, à leur suite, des habitudes, parce qu'il n'est pas de la dignité de l'homme d'agir sans savoir pourquoi il agit. Eclairer l'entendement pour fortifier la volonté, comme si on ne marchait pas sans cesse à côté de ses lumières, et qu'il n'y eût pas loin d'une pensée à une action; fortifier la volonté pour aller à l'entendement en risquant de donner de l'opiniâtreté et un entêtement aveugle au lieu de donner du caractère. Des privations, et peu de jouissances; beaucoup de jouissances, et peu de privations. De la facilité, de la tendresse, de l'indulgence; ou de la sévérité et de la crainte. L'obéissance stricte et aveugle; la liberté sans obéissance. Le travail au nom du devoir; le travail au nom du plaisir. Des sentimens religieux avant les lumières; les lumières sans les sentimens religieux;

— sont autant de principes différens qui ont donné naissance à différentes méthodes d'éducation.

On voit déjà, par ce tableau rapide, que toutes les méthodes d'instruction et d'éducation sont vicieuses quand on en fait des méthodes exclusives, et que toutes ont quelque prix en tant qu'elles présentent toutes un côté de la nature humaine qu'il ne faut pas négliger. Elles ont presque toutes raison dans ce qu'elles admettent, et tort dans ce qu'elles excluent. C'est moins par ce qu'elles font, que par ce qu'elles négligent, qu'il faut les attaquer. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du moment où l'on s'abandonne à l'une d'elles entièrement, on risque de faire, des enfans, des êtres mutilés dans leurs facultés morales, des hommes dégradés ou monstrueux, des machines sans intelligence ou des intelligences sans organes et sans moyens d'action. On verra, d'un côté, de la volonté sans lumières, de l'autre,

des lumières sans volonté ; ici, de froids raisonneurs sans mouvement d'imagination et de sensibilité, et sans foyer d'enthousiasme ; là, des imaginations exaltées, ou des âmes fondantes de sensibilité, sans force d'arrêt ni d'action, sans mesure et sans énergie.

Parcourir en détail, en les soumettant à la coupelle d'un examen sévère, toutes les méthodes exclusives d'instruction et d'éducation, afin de montrer combien elles sont fausses dans la théorie, et dangereuses dans la pratique, serait l'objet d'un ouvrage, et non d'un mémoire.

Aujourd'hui la méthode synthétique dans l'instruction paraît l'emporter exclusivement sur la méthode analytique. La construction et l'intuition progressive des objets sont préférées à tout, et la marche qui va du simple au composé, l'est à celle qui va du composé au simple. Ces deux méthodes ont toutes deux leurs avantages,

et elles mènent au but quand elles sont combinées; isolées, elles pourraient facilement avoir les inconvéniens de toutes les idées exclusives.

Savoir, c'est produire ou recevoir les impressions des idées et des objets que le monde extérieur vous présente, et les élaborer. Ce n'est pas le résultat de la science, c'est le travail de la science qui est véritablement intéressant; quand on n'arriverait jamais au but, peu importe pourvu qu'on en approche et qu'on marche toujours.

La perfection de l'intelligence humaine consiste dans une certaine réceptivité, comme dans une certaine activité spontanée et propre. Il faut que la réaction soit égale à l'action.

La méthode synthétique développe l'activité propre et spontanée, ou la force productrice de l'intelligence humaine; la

méthode analytique développe la réceptivité de cette intelligence. Or la perfection de l'homme résulte du développement harmonique de ces deux côtés différens de la nature humaine. La première, nous donne la forme sans la matière; la seconde, la matière sans la forme.

C'est dans le premier âge que la réceptivité a le plus de force et d'élasticité; tous les sens sont ouverts à la nature entière, et la nature y précipite des flots d'impressions diverses. Il semble que l'âme rassemble et prépare les matériaux de son travail. L'activité propre et spontanée doit paraître plus tard.

Cette multitude d'idées confuses, de faits entassés les uns sur les autres, d'images et de mots qui remplissent l'âme dans le premier âge, sont, pour l'âme, ce qu'est, pour la terre, le contact que le labour produit entr'elle et l'atmosphère, et le principe de sa fécondité. L'âme s'imprègne de

particules nutritives, et alors, quand on lui inocule le germe de la pensée, ce germe attire à lui, par des affinités secrètes, tout ce qui se trouvait accumulé dans les profondeurs de l'âme, et le développement se fait avec rapidité.

Alors l'homme suit, dans le travail de son développement, le travail de la création. Le chaos saturé d'élémens matériels précéda la lumière; et c'est dans le chaos d'idées confuses, qui forment et doivent former le premier apanage de l'homme, que l'homme doit dire : *que la lumière soit!* et la lumière sera.

Comme on prouve, par la nature de l'homme, qu'il faut employer également les deux méthodes principales, on peut prouver la même chose par la nature des sciences. Il y a deux sortes de sciences : les sciences qui créent leur objet, et qui construisent les êtres sur lesquels elles opèrent; et les sciences à qui leurs objets

sont donnés, et qui tâchent de les connaître, soit en les observant, soit en les analysant, soit en faisant avec eux des expériences.

La méthode synthétique dans l'enseignement n'est applicable qu'aux premières; la méthode analytique est la seule qui convienne aux secondes. Quand je pars d'une idée simple que je produis, je procède de composition en composition; quand je pars de ce qui m'est donné, et ce qui est donné est toujours composé, ne fût-ce que de l'objet et de celui qui se le représente, je procède de décomposition en décomposition, et j'arrive à ce qui est simple.

La méthode de Pestalozzi n'a fait une si grande fortune que par la maladie générale qu'elle a rencontrée, de construire la nature. Au fond elle n'est pas naturelle, c'est-à-dire elle n'est pas conforme à la marche que suit la nature dans le déve-

loppement de l'homme abandonné à lui-même. La nature ne va pas du simple au composé, mais du composé au simple.

Ce n'est pas une raison suffisante de rejeter cette méthode, ni même de la combattre; l'homme est un enfant de l'art; il s'agit seulement de savoir, dans chaque cas donné, si l'art mène au but.

Or il me semble qu'il vaut mieux que l'homme commence par la confusion des idées que de commencer par la clarté. De cette manière il est plus riche en faits quand il vient à débrouiller cette masse d'idées confuses, que tout a concouru à lui donner. La lumière qu'il y porte est à lui, et il déploie alors une plus grande activité.

D'ailleurs, en suivant cet ordre, l'homme ne rejettera pas ce qui est essentiellement obscur et confus, et ce qui doit le rester, c'est-à-dire le sentiment. Ce

qu'il y a de plus réel dans l'univers et dans l'homme, ce qui a le plus de prix pour l'esprit et pour le cœur, ne saurait être ni construit, ni calculé, ni mesuré.

On ne peut donner aux enfans une idée intuitive que des grandeurs et des qualités sensibles. En voulant tout ramener à l'intuition, comme la chose est impossible, on risque de négliger tout ce qui est au-dessus des sens, ou de donner des doutes sur l'existence de ces objets.

Peut-être le premier principe en fait d'éducation et d'instruction, c'est que, dans le choix de la méthode, il faut toujours se jeter du côté opposé à celui que la nature a soigné, enrichi, fortifié, de crainte que le développement de l'homme ne devienne un développement partiel. Par là on empêche la formation des monstres dans l'ordre moral, et on n'arrête pas le développement des hommes de génie. Quand la nature a donné, à l'une

des facultés, ou à l'un des penchans de l'homme, un caractère prononcé et décisif, en cultivant les facultés pour lesquelles la nature a fait peu de chose, on préviendra les écarts, les désordres, le défaut de goût et d'ensemble ; mais on n'étouffera ni le génie ni le caractère.

Le choix de la méthode doit donc tenir à l'individualité de celui à qui on l'applique, mais il faut dans l'instituteur un tact sûr et une grande pénétration pour distinguer et saisir les premiers signes pour lesquels le caractère individuel s'annonce; car il ne se prononce tout-à-fait qu'à la suite de l'instruction et de l'éducation, c'est-à-dire à la suite de l'application de la méthode.

Une méthode uniforme suppose qu'il n'y a point de différences individuelles caractéristiques et frappantes, ou tend à les effacer.

Or on ne peut pas nier que la beauté et la perfection de la société ne dépendent de l'immense variété des esprits et des caractères. Heureusement que la nature, qui jamais ne se répète, produit et amène toujours un nombre prodigieux de formes diverses. Dans l'ordre social, par l'uniformité des méthodes et des mesures politiques, on a l'air de vouloir effacer cette diversité : entreprise difficile, pour ne pas dire impossible. La nature, plus active et plus forte que la volonté despotique de l'homme, se moque de ses efforts pour établir l'uniformité ; et, quand l'homme, ne pouvant effacer la variété, se propose, dans ses conceptions, de n'y avoir aucun égard, ce qu'il méprise, ou ce qu'il veut oublier, n'en existe pas moins, et détruit son ouvrage.

Les esprits supérieurs diffèrent les uns des autres par la nature de leur ton dominant, et ce ton dominant est déterminé par la nature de la faculté qui l'emporte

chez eux sur les autres. Chez les uns, c'est l'imagination; chez les autres, c'est le jugement. Les esprits ordinaires, chez qui il n'y a point de ton dominant, ne diffèrent les uns des autres que par le nombre d'idées ou de faits que leurs facultés leur ont fait acquérir, ou auxquelles ils les appliquent.

Il doit y avoir, et il y a en effet une bien plus grande variété encore dans les caractères que dans les esprits. Le caractère constitue proprement l'homme; il est le résultat de toutes ses facultés, le mélange de toutes ses idées, de tous ses sentimens, de tous ses besoins, de toutes ses passions. L'esprit n'est jamais qu'un des côtés de la nature humaine, un de ses élémens constitutifs, ou un des principes qui déterminent le caractère.

De la variété des esprits, et de la variété des caractères, résulte déjà la variété des méthodes d'éducation et d'instruction.

Elever, n'est au fond que l'art de donner à la volonté des habitudes qui puissent être converties en principes. Enseigner, instruire, est l'art de présenter aux facultés intellectuelles des objets qui puissent être convertis en idées.

Incliner la volonté à des objets purs, nobles, grands, à des actions difficiles, pénibles, mais méritoires, jusqu'à ce que la volonté y tende fortement par son propre ressort, tel est le but, et tel doit être le résultat de l'éducation.

Provoquer l'activité intellectuelle jusqu'à ce qu'elle n'ait plus besoin de provocation extérieure, et qu'elle vive de son propre feu, c'est instruire. Le jeune homme, le mieux instruit, n'est pas celui qui a le plus appris de choses, et qui sait le plus; mais celui qui est le plus en état d'apprendre par lui-même.

L'éducation repose sur les exemples,

les habitudes, les principes, et le concours de ces trois moyens réunis donne au caractère de la trempe, de l'unité, de la fixité.

Les exemples donnent l'enthousiasme de la vertu; les habitudes, le mécanisme de la vertu; les principes, l'énergie de la vertu.

Alors seulement le caractère acquiert toute sa perfection; elle consiste dans un certain mélange d'enthousiasme et de raison, de lumière et de feu.

Quand on ne veut développer qu'un des côtés de la nature humaine, l'éducation publique peut être excellente; quand on veut former des hommes dans toute l'étendue du terme, elle ne vaut rien.

L'éducation domestique donne des habitudes d'autant plus fortes qu'elles peuvent être prises dès la première enfance,

et qu'elle place l'enfance sous l'influence et le charme d'exemples chers et puissans. Par là même qu'elle offre de grandes facilités pour faire des observations et des applications individuelles, elle est plus favorable au développement du caractère, et même à l'originalité. L'éducation publique peut donner de la souplesse morale, de la modestie, l'habitude des complaisances et des sacrifices; mais à coup sûr elle tend à effacer les différences individuelles. Pour être frappé de la vérité de ces conclusions, et pour en venir à des résultats décisifs, il faut comparer une bonne éducation domestique à une bonne éducation publique.

La méthode ne peut donc consister que dans le choix et la gradation des objets, ou dans le choix et la gradation des facultés auxquelles on s'adresse, ou dans le choix et la gradation des moyens.

Cette définition seule de la méthode

suffit pour prouver qu'il ne peut pas y avoir quelque chose d'universel en fait de méthode, et qu'il n'y a pas de méthode qu'on puisse appeler généralement bonne.

Le seul principe qui soit peut-être d'une application universelle en fait de méthode, c'est qu'il faut faire trouver, découvrir, inventer aux jeunes gens les sciences et leurs procédés. La meilleure méthode est celle qui suppose le plus d'activité dans les esprits, ou qui leur en donne le plus.

SUR

LA LÉGISLATION DE LA PRESSE.

IDÉES GÉNÉRALES.

Etat de la Question.

La pensée, aussi indépendante que l'âme elle-même, est aussi ignorée, aussi invisible, aussi mystérieuse qu'elle. Quand on parle de la liberté de penser, on parle donc de la liberté de parler et d'écrire. Ces deux choses sont plus identiques qu'on ne le croit communément. Pour bien penser, il faut pouvoir et savoir parler. Sans expression et sans communication quelconque, la pensée meurt en naissant, ou ne se développe que d'une manière imparfaite. Le besoin et le désir de communiquer ses pensées, les produisent et

les multiplient. Les pensées des autres font jaillir les nôtres du sein de l'obscurité, le frottement des esprits les provoque, la contradiction les anime, l'émulation les enflamme. La nécessité de les énoncer d'une manière frappante, lumineuse, précise, leur donne de la netteté, de la justesse, de la force, toutes les qualités qui leur manqueraient, si elles restaient ensevelies dans le sein de l'âme.

L'imprimerie ne doit être regardée que comme un moyen de communication de la pensée, plus prompt, plus étendu, et d'une activité plus grande que tous ceux qui avaient été connus jusqu'à elle. Si les discours peuvent égarer et séduire les esprits, prêter au mensonge les couleurs de la vérité, et pallier l'erreur à force de sophismes; si les discours peuvent allumer les passions, exciter l'enthousiasme et même le fanatisme, les écrits ne le peuvent pas moins et produisent les mêmes effets, dans une période donnée, sur une foule

d'hommes placés à une grande distance les uns des autres. Sans doute, frappant à la fois plusieurs sens, les oreilles par les paroles, les yeux par l'expression des traits, l'attitude du corps et les mouvemens du geste, les discours produisent une impression instantanée plus forte; mais, si elle est plus vive, elle est, d'un autre côté, moins durable; les paroles s'envolent facilement, les discours sont combattus, réfutés, contre-balancés par d'autres discours.

Au contraire, les écrits font une impression plus lente, mais plus profonde; l'écrivain inspire plus de confiance que l'orateur ou le parleur, précisément parce que, dans la règle, nous ne le connaissons pas; il paraît plus calme, plus réfléchi, plus impartial; le lecteur l'est également plus que l'auditeur. L'écrit reste, on peut prolonger l'impression qu'on en a reçue, car on peut y revenir et le relire. Un livre parle seul, il a toujours raison, car on n'entend pas

son adversaire qui soutient les thèses opposées aux siennes. Un livre faux fait donc plus de mal qu'un discours faux, à moins que le lecteur ne soit parfaitement en état de le juger, de le réfuter, de le refaire. Cependant, aucun gouvernement ne permettra au premier venu de tenir des discours quelconques sur les personnes, l'Eglise ou l'Etat dans la place publique, ou dans les endroits publics ; peut-il, doit-il donc permettre au premier écrivain bénévole ou malévole d'imprimer ce qui lui plaira sur les mêmes objets ?

La faculté d'énoncer ses idées et ses sentimens est une faculté naturelle. Mais, comme toutes les facultés d'un être moral, elle doit reconnaître certaines bornes. Ici encore la liberté de tous limite les droits de chacun, les droits de chaque homme trouvent leur mesure et leur degré dans les droits de tous. Ici, encore, les droits d'un individu sont fondés sur des devoirs, qui leur servent en même temps de bornes.

Le droit d'énoncer ses idées et ses sentimens se fonde sur le devoir de se développer et sur celui de contribuer au développement des autres. Nous l'avons dit, l'expression est nécessaire à la pensée, pour que cette dernière ne meure pas en naissant; la communication et l'échange des pensées sont nécessaires, pour que la pensée ne traîne pas une existence précaire, et ne périsse pas de consomption, ce qui arriverait infailliblement si elle était condamnée à tirer tout d'elle-même, et à se nourrir de sa propre substance. Sans l'expression, point de clarté, de netteté, de vie dans la pensée; sans communication, point de frottement, ni par conséquent de progrès vers la perfection.

Le droit d'énoncer librement ses pensées n'est pas un droit inaliénable ni absolu, auquel on ne puisse et ne doive jamais renoncer. Il est même des cas et des situations où, sous le point de vue

moral, l'on manquerait à ses devoirs, en disant ce que l'on pense. Ce n'est donc qu'un droit relatif, c'est-à-dire un droit déterminé et limité par les relations dans lesquelles on se trouve.

Le droit d'énoncer librement ses pensées, sauf les restrictions que la morale y met, est un droit qui résulte de la notion d'homme. Le droit qui résulte de publier ses pensées est un droit social; car c'est un droit qui dérive des moyens de publication existans, ou qui suppose du moins l'existence de ces moyens. Comme ces moyens de publication n'existent que par la société, et dans la société, il est clair que ce droit est un droit social.

Si la société a le droit de restreindre ou d'étendre les droits naturels ou inséparables de la notion d'homme, conformément au but de l'ordre social, à plus forte raison peut-elle restreindre ou étendre un droit social qu'elle seule crée, en

tant qu'elle seule lui fournit les moyens d'application et d'exercice.

Le principe qui sert de base à toute la législation politique et civile, c'est le but de l'ordre social. Ce but est la garantie de la liberté, ou la sûreté. Sans une force coactive et protectrice, il n'y a de liberté, ni pour l'état tout entier, ni pour les individus; et, sans liberté, il n'y a plus, pour l'homme, de développement harmonique possible; c'est-à-dire que, sans liberté, l'homme cesse d'être homme.

Le développement de l'homme tout entier tient surtout au développement et à la culture de sa raison. L'objet de la raison est la vérité. La vérité ne peut naître que du mouvement des esprits et de leurs intimes communications.

Comme être intelligent, et en sa qualité de créature raisonnable, l'homme a droit à la vérité; il peut donc demander

qu'on ne lui enlève pas les moyens d'y parvenir.

Il ne peut pas, sans doute, exiger que le gouvernement se charge de son instruction; car ce serait oublier quelle est la nature du but de l'ordre social. Ce serait exagérer les obligations du gouvernement, et faire dépasser à ses droits toute espèce de mesure et de borne.

Un homme ne peut pas non plus exiger de ses semblables de lui dire et de lui communiquer tout ce qu'ils savent, et tout ce qu'ils croient être la vérité; car ce serait entreprendre sur leur liberté, et méconnaître leurs droits.

Mais tout homme a le droit de demander qu'on ne gêne pas les communications que les autres hommes veulent lui faire, ni celles qu'il veut leur faire à son tour, à moins qu'elles ne compromettent le but de l'ordre social, qui est la liberté géné-

rale, ou la sûreté. Au défaut d'une instruction positive, il peut exiger du gouvernement d'influer d'une manière négative sur son développement, en ne lui enlevant aucune des facilités légitimes et innocentes qui peuvent contribuer à ses progrès.

La question qu'il s'agit de traiter, est celle-ci : La publication peut-elle compromettre la sûreté de l'état, ou celle des individus? Si elle le peut, il est clair que l'exercice du droit de publier ses idées, peut amener des délits qui seront des abus de ce droit précieux et sacré, et il sera d'obligation pour le gouvernement d'empêcher l'existence de ces délits.

Cette question, analysée, se résout en trois autres questions :

Y a-t-il de véritables délits de la presse, ou ces délits sont-ils véritablement per-

nicieux, et entraînent-ils des conséquences graves?

Ces délits peuvent-ils être déterminés avec précision, devenir l'objet d'une législation positive, et par conséquent empêchés?

Quels sont les meilleurs moyens de les empêcher? Est-ce en les prévenant par la censure, ou en les réprimant par des lois pénales?

Ces trois questions ont été tour-à-tour décidées à l'affirmative, et à la négative. Essayons d'y répondre.

Ire. QUESTION. *Y a-t-il des délits de la presse? Y a-t-il des délits de ce genre véritablement pernicieux, et qui entraînent des conséquences graves?*

Des écrits imprimés peuvent compro-

mettre la sûreté publique en attaquant les personnes, ou en attaquant les choses.

Ils peuvent attaquer les individus par des calomnies et des médisances publiques, ou contenir des provocations directes et indirectes contre les gouvernemens.

Ils peuvent attaquer les choses en attaquant les principes qui servent de base à l'Eglise, et ceux qui sont le fondement de l'Etat, ou en corrompant les mœurs par des peintures licencieuses, et des tableaux dangereux.

Beaucoup d'écrivains prétendent que les attaques dirigées contre les individus, eussent-elles la forme de libelles, ne doivent, si elles sont calomnieuses et fausses, être payées que de mépris, et qu'elles sont aussi utiles que justes, si elles se trouvent conformes à la vérité. Le mensonge et l'imposture, disent-ils, meurent

en naissant; d'autres écrits prennent fait et cause contre les écrits calomnieux et diffamatoires; ou bien l'accusation injuste tombe d'elle-même. Les dénonciations sont-elles fondées, il importe à l'ordre social qu'elles soient connues et publiques, afin que l'opinion en fasse justice.

Quelque spécieux que paraisse ce raisonnement, il n'est pas à l'épreuve de l'examen.

Pour croire que, dans la règle, la calomnie tombe d'elle-même, il faudrait peu connaître le cœur humain. L'homme est, en général, beaucoup plus porté à croire le mal que le bien, soit que l'amour-propre trouve son compte à cette manière de voir, soit que les tristes observations et les cruelles expériences que l'on fait sur les hommes en général, pour peu que l'on vive dans le monde, expliquent cette funeste disposition. D'ailleurs, il faut être juste; dans les faits que l'on

présente au public, il est souvent bien difficile de distinguer la vérité du mensonge ; les vertus sont secrètes ; beaucoup de défauts et de vices le sont aussi. Il est un art perfide de donner aux calomnies les couleurs de la vérité, ou de mêler aux mensonges autant de vérité qu'il en faut pour leur faire changer de nature, et pour éblouir les yeux des lecteurs. Dans la règle, les réfutations produisent peu d'effet ; elles trouvent le lecteur, ou prévenu, ou fatigué ; et il est rare qu'on parvienne à mettre dans tout leur jour des preuves de fait, qui, par leur nature même, conservent toujours quelque chose de problématique.

Au défaut des calomnies, des médisances imprimées et publiques suffiront pour perdre un homme de réputation. On ira d'un œil scrutateur, curieux, avide, tirer du silence et de l'obscurité de la vie privée d'un homme public, des secrets peu honorables, peut-être même honteux,

et on les révélera avec tout l'art de la malignité à un public malin. Des révélations de ce genre sont-elles justes? Qui a le droit d'aller fouiller avec une avidité barbare dans le cœur, ou dans la conduite d'un homme, afin d'y découvrir et d'y dévoiler des torts plus ou moins graves, des défauts plus ou moins grands, des fautes plus ou moins condamnables? Qui a le droit de s'interposer entre sa conscience et lui pour le juger, entre sa conscience et Dieu pour le punir par le blâme et par la honte? Un citoyen est-il le justiciable du premier écrivain qui aura appris, ou vu dans ses actions des côtés faibles ou même vicieux? A-t-il l'obligation de le traîner devant son propre tribunal, et bientôt devant celui du public? S'il n'en a pas l'obligation, comment en aurait-il le droit? En supposant même qu'il pût être parfaitement instruit de toutes les circonstances qui expliquent les torts d'un homme, les adoucissent, ou les aggravent, en lui accordant qu'il ne soit ni dans l'igno-

rance ni dans l'erreur, comment peut-il se croire autorisé à lui faire de gaîté de cœur le mal le plus cruel, le plus irréparable, et à le blesser mortellement dans la partie la plus sensible de son être? Des révélations de ce genre sont-elles utiles? Elles peuvent l'être, quand elles portent sur les fautes et les torts de l'homme public, comme homme public, lorsque ces torts sont avérés, palpables, graves, et qu'on ne peut avoir de doute ni sur leur certitude, ni sur leur danger; mais quand elles portent sur les torts ou sur les fautes de l'homme privé, elles sont non-seulement injustes, elles sont encore souverainement pernicieuses; car elles ôtent à un homme la plus précieuse de toutes les propriétés, elles ne font que réjouir les envieux, elles égaient les méchans aux dépens des faiblesses des gens de bien, enlèvent aux hommes honnêtes la confiance dans la vertu, et donnent aux hommes bons, mais faibles, le désespoir ou le courage de la honte.

Le gouvernement qui protège et défend les droits de chaque citoyen, sur sa vie, sa liberté et ses propriétés, doit-il exposer la réputation des citoyens, le bien le plus difficile à acquérir, à conserver, à recouvrer, aux attaques de la mauvaise foi, de l'ignorance et des passions? Qui pourrait l'affirmer sans prouver qu'il a une façon de penser assez basse et assez ignoble pour ne pas se soucier de sa réputation, ou qu'il connaît assez peu le monde, et les hommes, pour s'imaginer que les satires et les libelles ne sont pas dangereux, parce qu'ils peuvent être ou réfutés, ou condamnés et punis?

Les attaques dirigées contre la personne des souverains, les critiques ou amères et violentes, ou plaisantes et comiques de leur caractère, de leurs actions, de leurs principes, des détails de leur vie publique et privée, sont encore, et plus injustes et plus dangereuses.

Le respect pour la personne des Souverains est le principal ressort de leur autorité. Leur force physique est impuissante, ou même nulle, quand la force morale leur est enlevée. Ainsi le ton du sarcasme, ou celui de la dérision, ne peut jamais être permis vis-à-vis d'eux. L'histoire est leur tribunal, et non la critique du jour ; la postérité est leur juge.

On peut, et l'on doit même éclairer, par des écrits, les actions et les opérations des souverains et des gouvernemens; mais le ton de ces écrits doit être décent, mesuré, noble. Souvent on ne peut éclairer les mesures des princes, sans paraître les critiquer; on ne peut établir les vrais principes, sans condamner ceux qu'ils suivent. Dès que des ouvrages de ce genre et de cet ordre ont le caractère calme, sérieux, réfléchi, qui leur convient, tout prince, digne de son rang, doit non-seulement les permettre, il doit les désirer et les demander.

Sans doute, il est rare que ces critiques des gouvernemens soient faites avec connaissance de cause. Ordinairement, ceux qui les écrivent, sont des théoriciens sans pratique, ou des praticiens sans théorie, des hommes qui jugent de l'ensemble par quelques détails, ou qui, ne connaissant aucun détail, n'ont qu'une vue générale, et par conséquent fausse, de l'ensemble, des hommes qui appliquent à l'intérêt de l'Etat la mesure de leur intérêt personnel, et qui crient que tout est perdu, dès qu'ils doivent perdre quelque chose. Il n'y a rien de plus difficile que de juger les opérations du gouvernement, pour peu qu'il y ait de la suite et de l'ensemble dans ses mesures. Pour cet effet, ce n'est pas sur un des points de la circonférence, mais dans le centre qu'il faut être placé, soit qu'on s'y trouve par l'éminence de son rang, soit qu'on s'y mette par la puissance du talent et du génie.

Mais tout en accordant que des juge-

mens sains, réfléchis, approfondis, sur les choses et sur les personnes, pensés avec force, exprimés avec modération, sont un véritable bienfait pour un gouvernement ami du bien et de la vérité, en supposant même que la plupart des jugemens aient ces caractères, un Etat quelconque ne pourrait pas exiger des autres gouvernemens de tolérer la liberté des écrivains qui se permettent de prononcer sur leurs opérations, et de dénoncer à l'opinion publique leurs défauts et leurs fausses mesures. Ces gouvernemens auraient tort, j'en conviens, de vouloir se soustraire à un examen impartial et réfléchi; mais nous aurions plus tort encore de vouloir les en punir, ou de prétendre les forcer à des maximes plus libérales.

Si donc nous permettons qu'il paraisse, chez nous, des écrits dirigés contre eux, ils s'en plaindront hautement, et nous en demanderont justice. Nous ne pourrons leur faire droit qu'en punissant les cou-

pables; nous serons même obligés d'établir des moyens de police, afin de prévenir des délits du même genre. Si nous ne le faisons pas, les puissances que nous aurons irritées par nos refus, ne nous déclareront pas la guerre; mais elles, et leurs ministres conserveront contre nous une animosité secrète, dont les individus, dans leurs rapports particuliers, et surtout dans leurs relations commerciales, seront les premières victimes.

On allèguera l'exemple de l'Angleterre, où tout s'imprime sur les choses et sur les personnes, sans restriction comme sans ménagement, et où les puissances étrangères ne sont pas plus épargnées que le gouvernement anglais lui-même. Mais les Anglais sont en possession de cette liberté, ou de cette licence; les souverains sont accoutumés aux attaques intempestives ou indécentes de leurs écrivains. Il est douteux qu'ils accordent hautement les mêmes privilèges à d'autres. Le grand nombre de

gazettes qui paraissent dans le sens de l'opposition, ou dans celui du gouvernement, empêche qu'un article ne fasse grande sensation, et le contre-poison s'y trouve toujours à côté du poison. L'esprit des Anglais est réfléchi, leur caractère calme et froid, leur imagination et leur sensibilité sont dans la dépendance de leur raison; ainsi il est plus difficile de les séduire, de les égarer, de les enflammer, de les émouvoir que tout autre peuple. D'ailleurs, il y existe un moyen légal d'éclairer l'opinion; et l'opinion y a un organe légal; c'est le parlement. Ainsi il y a moins d'humeurs en fermentation dans le corps politique, et elles s'écoulent, et se dissipent par des voies organiques. De plus, quand il s'agit des personnes, on peut dire que la licence de la presse a tellement amené le mépris de la presse, qu'on ne s'occupe pas plus des jugemens diffamatoires, répandus dans les papiers publics, que des carricatures étalées dans le Strand ou dans Pall-mal. On s'en amuse, on jouit de l'es-

prit et de la manière, et on n'y croit pas. Tandis que, dans d'autres pays, le peuple dit : *C'est imprimé*, *c'est donc vrai*, il y a beaucoup de gens en Angleterre qui disent : *C'est faux*, *car c'est imprimé*. Enfin les lois sur les délits de la presse sont peut-être en Angleterre aussi vagues qu'ailleurs. Ce vice tient partout à l'objet même de ces lois. Mais en Angleterre ce vice trouve son correctif dans les formes judiciaires. Les procès de ce genre sont aussi du ressort des jurés, qui, à la fois ici législateurs et juges, suppléent au vice de la législation par une espèce de tact moral qui les guide sûrement, quand l'opinion publique, égarée, ne les égare pas eux-mêmes.

Les autres abus, ou délits de la presse, consistent dans des attaques sur les choses, c'est-à dire contre les principes, les maximes et les mœurs.

La vie morale des états repose sur les

mœurs, les mœurs tiennent aux principes, aux habitudes, et aux lois. Prêcher une doctrine qui attaque les principes de la morale et de la religion, ébranler les maximes qui ont donné naissance aux habitudes, ou que les habitudes ont fait passer dans la conscience du peuple, affaiblir l'autorité des lois en les décréditant, et les décréditer en leur opposant un idéal chimérique, ou en niant la légitimité du pouvoir de qui elles émanent, c'est corrompre le peuple, décomposer l'Etat, et y introduire un principe de dissolution. Inoculer à des âmes pures, par des peintures licencieuses, l'idée du mal qui leur était inconnue, et le goût du mal qui leur était étranger, échauffer l'imagination, allumer les sens des lecteurs par des tableaux que l'art ne sert qu'à rendre plus dangereux, et ce qui est plus dangereux encore, élever une espèce de philosophie du libertinage, énoncer et répandre des maximes aussi séduisantes que perverses, c'est empoisonner la source des

vertus, c'est énerver les âmes, allanguir l'intelligence et paralyser la volonté.

Ainsi, il y a des délits de la presse contre les choses, parce qu'il y a des attaques : contre les principes qui entretiennent, dans l'ordre politique, la vie intellectuelle et morale : contre les habitudes, qui assurent la tranquillité de l'Etat, et en régularisent le mouvement : contre les lois, qui contiennent les passions féroces, et qui doivent une grande partie de leur force à l'opinion : contre les mœurs, sans lesquelles les lois sont impuissantes. Ces délits menacent et compromettent les propriétés les plus précieuses, et il serait sans doute à désirer que l'on pût les empêcher et les prévenir.

On dira, que ces prétendus délits n'en sont point, ou qu'on s'exagère leur gravité et leur danger. On n'ébranle les principes que chez ceux qui ont la tête faible, ajoutera-t-on, ou l'on n'ébranle que des

principes qui n'en sont point, et qui ont usurpé ce nom; les véritables principes sont inébranlables; ils résistent à tout, et triomphent de tout. Notre sainte religion ne serait pas la véritable, si l'on pouvait lui donner les couleurs de l'erreur. La morale ne serait pas nécessaire, et il serait faux qu'elle fût gravée dans les consciences, si l'on pouvait l'enlever à l'homme et l'effacer de son âme. Un bon gouvernement ne craint pas qu'on révoque sa légitimité en doute; ses titres sont dans le bien qu'il fait, et dans la reconnaissance publique; une législation raisonnable et sage ne redoute pas l'examen, et ceux qui essaieraient de la décréditer, se décréditeraient eux-mêmes. Les ouvrages licencieux ne corrompent que les hommes qui étaient déjà corrompus; ceux qui ne le sont pas, évitent les ouvrages de ce genre par une sorte d'instinct, ou les rejettent bientôt avec horreur et avec dégoût.

Vains sophismes! Les têtes fortes, et les

esprits indépendans sont toujours en minorité dans le monde. Les principes sont inébranlables en eux-mêmes; mais ils ne le sont pas dans les têtes faibles, ou dans les esprits incertains et vacillans. Le vertige fait croire à celui dont il s'empare, que tout tourne autour de lui, quoique tout reste immobile, et le vertige moral et intellectuel produit le même effet sur les hommes bornés ou ignorans, qui s'imaginent facilement qu'il n'y a point d'idée fixe, parce qu'eux-mêmes n'ont point de fixité dans la raison. Il en est de certaines vérités éternelles comme des étoiles qui conservent toujours la même clarté, mais que les brouillards enveloppent, que les nuages couvrent, et qui sont quelquefois long-temps cachées à tous les yeux. On peut, à force d'art, obscurcir la vérité, faire prendre le change sur les idées les plus simples et les plus évidentes, présenter des difficultés comme des objections, fortifier les doutes, affaiblir les preuves, et substituer les sophismes aux raisonnemens.

La religion qui a sa racine dans l'âme, bien plus que dans l'esprit et dans la raison, est encore bien plus exposée que les sciences aux dangereux effets des abus de la presse. On peut la dessécher dans sa source en éteignant la sensibilité, et en lui faisant perdre ses nobles besoins, et cet instinct du vrai, cette intuition intérieure, qui mènent plus loin que la raison. On peut rendre la religion ridicule, quelque sainte et sublime qu'elle soit en elle-même, en l'associant à des idées qui lui sont tout-à-fait étrangères, et en formant entre elles et les dogmes religieux, des contrastes plus ou moins comiques. La vérité ne peut sans doute jamais être ridicule, si l'on ne sort pas d'elle-même ; mais elle peut être rendue ridicule, si on la met en rapport avec ce qui n'est pas elle. Or le ridicule étouffe dans l'âme l'amour de la vérité, qui est plus précieux que la vérité elle-même.

On peut attaquer la morale, et lui porter les atteintes les plus cruelles, en dépra-

vant les mœurs et, par contre-coup, les principes eux-mêmes; car, du moment où l'homme est intéressé à nier les principes, afin d'abriter ses désordres, et de se faire illusion sur lui-même, les principes conservent rarement leur pureté. On peut aussi corrompre les mœurs en affaiblissant l'empire des principes de la morale, et l'on affaiblit leur empire en incidentant sur leur évidence et leur certitude.

Les gouvernemens, fût-ce même les meilleurs, ne sont jamais tellement bons, qu'on ne puisse leur faire beaucoup de reproches, et leur remontrer des torts fondés. Un peuple n'est jamais tellement raisonnable et pur, qu'il ne se trouve chez lui des esprits mécontens et frondeurs par caractère, des hommes inquiets, turbulens, ambitieux, des pauvres qui voudraient devenir riches, des personnages obscurs qui voudraient sortir de leur obscurité, et qui accueilleront toujours bien les écrits dirigés contre l'autorité.

Les lois, et les ordonnances les plus parfaites, ne peuvent assurer le bien général qu'en froissant beaucoup d'intérêts particuliers, elles ne peuvent travailler pour l'avenir, qu'en paraissant quelquefois sacrifier le présent. Leur sagesse, plus elle est profonde; leur utilité, plus elle est réelle, ne sont pas faites pour être reconnues par tout le monde. Il y a tant de gens qui aiment mieux juger sans connaître, que connaître sans juger, et qui, à force de donner leur opinion pour l'opinion publique, finissent trop souvent par donner à la seconde les caractères de la première! Un bon gouvernement pourra donc être méconnu, calomnié, décrédité, affaibli, menacé, bouleversé même par des écrits aussi pleins d'erreurs que de mensonges, mais qui couvrent les unes de tout l'éclat du talent, et masquent les autres par leur audace. Dans une société développée, où la vanité croît avec les lumières, où l'on confond l'indépendance des esprits avec le désordre des idées,

comme on confond la liberté avec la licence, il y aura, pour l'amour-propre de la foule, plus d'attrait à critiquer les opérations du gouvernement qu'à les justifier; il y aura toujours plus de gloire populaire à être dans le parti de l'opposition que dans celui du gouvernement. Il peut même venir des temps où il paraîtra plus grand de détruire ce qui existe, sous prétexte de ses abus, que de conserver ce qui existe, par la raison de ses avantages, plus grand de refondre les institutions que de les corriger et de les polir, et de révolutionner l'ordre social que de le réformer.

Quant aux mœurs, qui sont le plus ferme appui des lois, quand elles pourraient conserver leur pureté et leur rectitude, lorsque les abus de la presse menacent, ou attaquent les principes qui leur servent de racine, la religion, qui est leur ressort vital, et les lois, qui sont pour elles un frein ou un correctif, elles se-

raient encore exposées par la licence de la presse à des attaques directes. On a trop oublié aujourd'hui que les vertus publiques dépendent des vertus privées, que la pureté des mœurs est la sauve-garde de l'ordre et de la prospérité des familles, que c'est dans la première jeunesse qu'il faut entretenir et conserver cette pureté, qu'elle tient à l'ignorance du mal et à une imagination chaste et calme. Les tableaux du dérèglement, et les peintures licencieuses, allument les sens avant le temps, et leur donnant une activité précoce, nourrissent leurs feux impurs, rendent les désirs indépendans des besoins, et leur communiquent une telle violence qu'ils survivent aux forces après les avoir épuisées.

Il est donc incontestable que la presse peut enfanter des dangers aussi graves que nombreux, et que la liberté est ici, plus que partout ailleurs, voisine de la licence. Les abus de la liberté de la presse

sont autant de délits contre l'Etat, et contre les particuliers, qu'il importe de prévenir.

Ici s'élève une seconde question.

IIe. QUESTION. *Ces délits peuvent-ils être déterminés d'une manière précise?*

Dans leur généralité, on ne saurait nier les abus, les dangers, ni par conséquent les délits de la presse. Elevez-les, dans la pensée, jusqu'à un degré considérable; imaginez-les, si ce n'est dans toute leur force, du moins graves et sérieux; et vous les distinguerez facilement; vous pourrez même les caractériser; vous parlerez de la licence des auteurs, et tout le monde vous entendra. Mais essayez de tracer une ligne de démarcation, nette, palpable, tranchante, entre la liberté et la licence, entre l'usage et l'abus; essayez de fixer le point où le premier commence, et où

le second finit, et vous l'essaierez en vain, vous désespérerez de le faire d'après des principes arrêtés, vous ne pourrez vous défendre de l'arbitraire, et tantôt reculant, tantôt rapprochant la limite, étendant ou resserrant le cercle légal, vous vous trouverez alternativement avoir tout permis, ou tout prohibé.

En effet, au moyen de quel principe, ou de quelle notion, pourrait-on tracer d'une main ferme, en caractères distincts, le point où la liberté finit, et où la licence commence ?

Serait-ce la vérité ou l'erreur ? Permettra-t-on tout ce qui est vrai, soit pour les faits, soit pour les idées ? Proscrira-t-on tout ce qui est faux ? Mais ce serait supposer qu'il y a un *criterium* certain, évident, incontestable de la vérité et de l'erreur ; ce serait admettre que ce *criterium* se trouve toujours entre les mains du gouvernement, et que celui-ci peut en

transmettre la connaissance, et en confier l'application à ceux qu'il charge de la censure; ce serait partir de l'idée qu'il existe un moment donné dans l'histoire d'un peuple, ou dans celle de l'espèce humaine, où l'on peut arrêter les comptes en fait de vérité et d'erreur, accuser le montant de la somme, et renoncer à de nouvelles spéculations, et à toute espèce de gain nouveau.

La vérité ne peut résulter que du frottement des idées, de l'opposition des théories, de la lutte des opinions, de dépositions contraires ou contradictoires sur les mêmes faits. La vérité ne peut donc que gagner aux doutes, aux objections, aux attaques dirigées contre elle. Le mouvement est absolument nécessaire à ses progrès; elle se perdrait dans le repos des esprits, et sa marche, progressive comme son empire, cesserait avec les contradictions.

On dira, qu'il est plus facile de juger de la vérité des faits que de celle des idées et des principes, que le gouvernement peut distinguer et proscrire les mensonges, s'il ne peut pas distinguer et proscrire les idées fausses. Quelquefois on peut avoir raison ; mais, le plus souvent, il est peut-être plus difficile de posséder des caractères distinctifs de la vérité des faits, que de celle des idées. Pour juger de la seconde, chaque homme a sa raison ; pour juger de la première, il faut une foule de données qu'il ne dépend pas de nous de nous procurer.

Enfin il est impossible de tracer une ligne de démarcation entre la vérité et l'erreur; parce que la vérité peut conduire à l'erreur comme l'erreur conduit à la vérité ; parce qu'il y a de la vérité dans toutes les erreurs, comme il y a de l'erreur dans toutes les vérités.

Au défaut de la vérité et de l'erreur,

serait-ce le danger ou l'utilité des faits que l'on veut imprimer, et celles des idées que l'on veut mettre en circulation, qui doivent servir de coupelle au gouvernement pour distinguer l'or pur de l'alliage, ce qui peut être répandu parmi une nation, de ce qui ne peut jamais l'être sans de graves inconvéniens ?

On dira, que des vérités dangereuses valent mieux que des erreurs utiles, que l'intérêt de la vérité est le premier de tous pour un être raisonnable, que dans l'incertitude où nous sommes sur ce qui est d'une vérité réelle, nécessaire, universelle, et sur ce qui est d'une vérité apparente, relative, conditionnelle, le seul moyen de ne pas arrêter le développement de l'espèce humaine, est de laisser tout paraître, et tout passer, afin que chacun puisse comparer, juger et prendre ce qui lui convient. On pourra même aller plus loin, et demander s'il y a des vérités dangereuses, et si la vérité, par

son essence même, n'est, et ne doit pas être toujours utile.

Si vous prenez la totalité de l'espèce humaine, dans toute la durée des siècles, et sur tous les points du globe, vous aurez raison; toutes les vérités seront utiles, et toutes les erreurs seront dangereuses. Mais tout gouvernement doit, avant toutes choses, être national, et non cosmopolite. Ce n'est pas l'espèce humaine tout entière qui est l'objet de ses institutions et de ses lois; c'est tel ou tel fragment de l'espèce humaine, formant un peuple particulier, et une nation à part; quelque longues que soient, et doivent être les pensées d'un gouvernement, quand elles s'étendraient à l'avenir le plus éloigné, le présent doit toujours être à ses yeux de la plus haute importance, puisque le présent peut seul conduire à l'avenir. Or l'on ne saurait nier que, dans un moment, ou une période donnée, pour tel ou tel peuple, il ne puisse y avoir des idées contraires à

l'ordre social, à la tranquillité de l'Etat, et à celle des individus, dont le gouvernement ne peut voir la publication sans inquiétude, et qu'il semble ne pouvoir permettre sans inconvénient.

Si vous considérez l'homme uniquement comme une intelligence, qui n'a d'autre destination que son développement intellectuel, et qui ne peut l'atteindre que par la possession de la vérité, il faut lui laisser une liberté entière de se mouvoir dans le champ des idées et des faits. Mais le développement de l'intelligence, quelque attention qu'il mérite, ne mérite pas une attention exclusive. L'intelligence n'est jamais qu'un des côtés de la nature humaine. La volonté, et tout le système de facultés, de sentimens, d'affections qu'elle tient dans sa dépendance, sur lequel elle influe, et qui, à son tour, influe sur elle, sont un objet bien plus important encore. C'est le caractère de la volonté, bien plus que celui de l'intelligence, qui décide du

caractère de l'homme tout entier. Ses passions, ses vertus, ses habitudes, sont les garants du respect qu'il aura dans la société pour ses devoirs, et pour les droits de ses concitoyens. C'est sous le rapport de l'influence que les écrits et les livres peuvent excercer sur les actions de l'homme, qu'ils intéressent le gouvernement, et qu'ils peuvent provoquer ses sollicitudes.

Ainsi admettons qu'il y ait des vérités utiles et des vérités dangereuses, admettons encore que la conviction de cette utilité, ou de ce danger, doive seule déterminer le gouvernement à les répandre ou à les proscrire, à favoriser ou à entraver leur publication, nous ne serons pas beaucoup plus avancés dans la question qui nous occupe.

Comment déterminer quelles sont les vérités utiles et les vérités dangereuses? Comment les distinguer et les reconnaître

d'avance à des caractères fixes et certains? Comment tracer une ligne de démarcation nette et sûre entre les unes et les autres? La même difficulté qui nous a empêchés de séparer la vérité de l'erreur, ne reparaît-elle pas dans toute sa force?

L'utilité, et le danger des idées, ne tient pas à leur nature intime, mais à la manière dont les hommes les saisissent et les modifient. Tout est ici relatif et transitoire. Il n'y a rien d'absolu, de général, de permanent. Tout dépend des circonstances, des localités, des dispositions d'un peuple, dans un moment donné. Il est toujours difficile de connaître à fond les détails, et de se faire une juste idée des besoins d'une nation; mais, pour les gouvernemens, la chose est presque impossible. Ils sont toujours trop loin du peuple; ils lui sont trop étrangers pour l'observer, l'apprécier, le juger. La difficulté augmente pour eux, quand il s'agit de distinguer et de décider ce qui convient au

peuple, relativement à la circulation de telles ou telles idées. Toutes les idées peuvent devenir dangereuses, pour les esprits ignorans, ou superficiels, ou faux, qui n'approfondissent et ne digèrent rien, pour les cœurs corrompus et dépravés, qui tirent du poison de tout. Rien n'est dangereux pour les têtes saines, fortes, logiques, qui embrassent un vaste horizon, et qui, à une grande hauteur, jugent les choses et les hommes, pour des âmes pures, nobles, élevées, qui sont inaccessibles aux passions personnelles, et qui consultent plus volontiers les principes que leur intérêt. Dans de certaines époques d'effervescence et de fermentation, où les matières combustibles étant réunies, une étincelle peut produire un grand embrasement, toutes les idées neuves et hardies sont dangereuses. Rien n'est dangereux dans d'autres périodes, où les esprits sont calmes et réfléchis, où le gouvernement est assis sur des bases larges et solides, où une nation

a joui d'une longue paix et d'un long bonheur.

Le législateur sera donc également embarrassé de déterminer avec précision les délits de la presse, d'après des idées fixes et des principes certains, soit qu'il prenne, pour règle de ses prohibitions, l'utilité et le danger des écrits et des livres, ou leur vérité et leur fausseté. Il aura beau faire, il n'évitera pas l'arbitraire. Or c'est l'arbitraire que tout législateur, digne de ce nom, veut corriger, prévenir, empêcher. Les lois doivent faire disparaître l'arbitraire, et ce n'est pas l'arbitraire qui doit présider à la confection des lois.

Sans doute, il en est de cette matière comme de bien d'autres, où il est difficile, j'ai presque dit impossible, de déterminer les quantités, de préciser les degrés, de poser les limites entre le bien et le mal. On ne saurait dire avec une exactitude rigoureuse, où l'un finit, et où l'autre

commence; cependant on les distingue facilement en masse. On énoncera, de manière à ce que personne ne s'y méprenne, leur *maximum* et leur *minimum;* mais, entre ces deux pôles, les discours, les actions, les personnes n'offriront que des quantités variables, ou plutôt inassignables, dans un état de fluidité, de croissance et de décroissance continuelles; elles s'approcheront alternativement de l'un et de l'autre, et paraîtront tour-à-tour dangereuses, utiles ou indifférentes. Au milieu de cette fluctuation, le législateur, à qui des approximations vagues ne sauraient suffire, essaiera vainement de saisir des caractères fixes, qui lui permettent de classer, et de déterminer avec précision, les délits de la presse.

IIIe. QUESTION. *Quels sont les meilleurs moyens d'empêcher ces délits? Est-ce en les prévenant par la censure, ou en les réprimant par des lois pénales?*

Il y a deux moyens principaux d'empêcher, dans l'ordre social, les délits qui menacent la sûreté publique. L'un est d'employer le pouvoir, la vigilance, la sévérité des autorités publiques pour prévenir la naissance de ces délits, et d'arrêter le bras avant qu'il agisse, et qu'il commette le désordre. L'autre est de punir les délits avec une promptitude, une impartialité, une rigueur, telles que la crainte d'encourir l'animadversion des lois, contienne ou paralyse les passions qui seraient tentées de faire le mal, et leur ôte jusqu'au désir de le faire, en leur enlevant l'espoir de l'impunité.

Le premier de ces moyens est : la police, qui empêche les crimes en les pré-

venant ; le second : la justice, qui les empêche en les punissant.

Quel que soit l'ordre d'actions sur lequel la police porte, et quelle que soit son organisation, la police a toujours, plus ou moins, deux grands défauts, qui la rendent odieuse, soit à la masse du peuple, soit à la partie éclairée de la nation. Dans la règle, elle entreprend beaucoup sur la liberté, ou sur l'opinion qu'un peuple a de sa liberté, et elle est toujours arbitraire.

Quand la police n'emploierait, dans son administration, aucun moyen illicite, elle serait toujours un surveillant incommode. Cette puissance vous empêche de marcher, de crainte que vous ne tombiez; sous prétexte de vous protéger, elle peut facilement vous opprimer. Instituée pour éloigner tous les dangers qui menacent votre sûreté, et votre liberté, elle peut compromettre l'une et l'autre, et devenir

elle-même le plus grand de tous les dangers.

D'ailleurs, comme la police a pour but d'écarter et d'éloigner tous les dangers, et qu'il n'y a rien de plus vague, de plus indéfini, de plus relatif que l'idée de danger, elle ne marche presque jamais uniquement appuyée sur des lois générales; mais elle a une foule de petites maximes locales et individuelles, de mesures particulières, mesures qui paraissent toujours arbitraires, lors même qu'elles ne le sont pas, et qui inspirent toujours la plus grande défiance, ou la plus grande incertitude.

De là vient que, dans tous les pays jaloux de la liberté, et sous tous les gouvernemens amis des lois, on resserre le cercle d'activité de la police, on restreint son autorité, on limite ses droits, dans la ferme conviction que la perfection de la police ne serait que la perfection du des-

potisme, qu'il vaut mieux sauver la liberté fût-ce en compromettant un peu la sûreté, que de sauver la sûreté aux dépens de la liberté, et qu'il est infiniment préférable pour le bonheur, le perfectionnement et la force vitale d'un Etat, de s'exposer, ou d'exposer les particuliers à quelque danger, que d'empêcher le jeu des forces par des précautions excessives.

De là vient que, dans tous les Etats bien gouvernés, on aime mieux gouverner par la justice que de gouverner par la police, assurer l'ordre public en punissant les actions qui le troublent, et en exerçant une justice impartiale, éclairée, égale pour tous, que d'essayer de les prévenir en entrelaçant les mille bras du polype de la police dans toutes les ramifications de la société.

S'agit-il des délits de la presse qui attaquent les propriétés morales, soit des individus, soit de l'Etat tout entier, tantôt

la censure qui est la police des auteurs et des livres, tantôt les tribunaux, sont chargés de les prévenir en les punissant.

Si la police, chargée d'écarter les dangers dont nous menacent les forces physiques de la nature, et les actions physiques de nos semblables, entreprend toujours trop sur la liberté, et tombe toujours dans les mesures arbitraires, à plus forte raison la police des livres pourra-t-elle facilement devenir le plus grand ennemi du développement des esprits, un véritable système prohibitif, confié à un certain nombre de douaniers de la pensée, l'arbitraire personnifié.

Tout dépendra sans doute des qualités personnelles de ceux que l'on chargera de cette importante magistrature, de l'esprit du gouvernement qui leur remettra ce pouvoir dangereux, et des instructions qu'on saura leur donner. Voilà ce qu'on ne cesse de répéter. Mais cette manière

de résoudre la question, et de lever la difficulté, ne le fait qu'en apparence.

Le caractère des censeurs, soit celui de leur esprit, ou celui de leurs principes, pourra sans doute rendre leur métier moins difficile et moins dangereux. Dans chaque cas donné, le jugement du censeur, éclairé par l'observation et l'expérience, prononcera peut-être avec autant de justesse que de promptitude, et quand il ne pourrait se rendre raison de ce jugement, une espèce de tact, aussi sûr qu'indéfinissable, lui tiendrait lieu d'un jugement réfléchi; mais il est difficile de rencontrer des hommes de ce tact exquis, difficile de saisir, de reconnaître, d'apprécier ce talent, plus difficile encore de persuader à la partie éclairée de la nation que ces qualités résident en effet dans ceux que l'on choisit pour juger du danger ou de l'utilité d'un ouvrage. Quel que soit le caractère intellectuel et moral des censeurs, ils paraîtront toujours trop sé-

vères, ou trop faciles ; ils encourront toujours l'animadversion du gouvernement, ou celle des auteurs et du public ; ils flotteront toujours entre le trop et le trop peu ; ils ne pourront se défendre, ni d'une certaine timidité, ni de la lassitude, de l'humeur, de l'impatience ; plus ils auront de lumières et de principes, et plus ils auront d'éloignement pour un métier qu'on paraît toujours exercer d'une façon arbitraire.

Il est facile de couler la censure à fond, et de prouver que les délits de la presse sont moins faits que tous les autres pour être les objets d'une police particulière.

Mais ceux qui la proscrivent, veulent lui substituer les tribunaux. Convaincus qu'on ne peut, sans le plus grand danger, prévenir les délits de la presse, en empêchant leur naissance, ils se flattent de les prévenir en les punissant.

Ici je les arrête, et je prétends que cette seconde manière de résoudre le problème, plonge dans les mêmes difficultés que la première.

La censure est souverainement dangereuse, parce qu'on ne saurait en soumettre l'exercice à des règles fixes; mais la législation de la presse marchera aussi toujours au hasard. L'arbitraire en est inséparable, parce qu'on essaierait en vain de tracer la ligne de démarcation entre la licence et la liberté, l'abus et l'usage de la presse. Cette ligne de démarcation supposerait un principe directeur, et dans cette matière, il n'y en a point.

Si la législation de la presse était possible, il serait aussi non-seulement possible, mais nécessaire d'appliquer ces lois aux ouvrages manuscrits, et de les donner en forme d'instructions aux censeurs, afin de prévenir les délits de ce genre, comme

on prévient ceux qui menacent les propriétés ou la vie des citoyens. Alors on ne serait plus dans le cas de dire simplement aux censeurs de laisser passer tout ce qui n'est pas contraire à la religion, aux mœurs, au gouvernement, à la réputation individuelle : instructions avec lesquelles on pourra tout défendre, ou tout permettre. Ici, par crainte de la licence, on proscrira même une liberté honnête; là, sous le nom de liberté, on tolérera la licence.

Mais si une pareille législation, qui tracerait une ligne de démarcation entre les vérités utiles et les vérités dangereuses, est impossible, faute de principes directeurs, les tribunaux ne pourront jamais faire justice des délits de la presse, ils manqueront toujours de lois positives qui assignent à ces délits des caractères distinctifs et certains. On ne pourra jamais donner aux juges que des lois arbitraires, c'est-à-dire des lois qui érigeront en prin-

cipe le défaut de principes, qui elles-mêmes, vagues et indéterminées, permettront aux juges de tout condamner, ou de tout absoudre, et les rendront ou malheureux ou coupables.

D'ailleurs, si l'on veut prévenir les délits de la presse, en les dénonçant, les accusant, les jugeant, les punissant, il résultera encore de cette forme des inconvéniens graves, particuliers à ce mode.

S'agit-il d'écrits diffamatoires contre les individus, ou contre le gouvernement, en supposant même qu'on pût déterminer la ligne où finit la critique juste et honnête, et où commence le libelle, le point où le ton s'écartant de la retenue et de la décence, devient indécent, le procès ne fera jamais qu'augmenter l'éclat, le scandale, la prostitution. L'avocat de l'accusé, pour peu qu'il soit habile ou hardi, saisira cette occasion pour répandre à pleines

mains sur l'accusateur, l'ignominie et le ridicule. Mettez que l'accusé soit convaincu de calomnie et de diffamation, et qu'il soit puni en conséquence, la tache n'en restera pas moins à l'accusateur; l'arrêt qui le justifie ne sera jamais aussi répandu que le libelle qui l'accuse. Le fût-il, on dira toujours qu'il n'y a pas eu de preuves juridiques contre l'accusateur; mais qu'il y a eu de fortes présomptions morales contre lui, et que les faits dont il a porté plainte, et qui avaient été allégués contre lui, étaient vrais, quoiqu'ils ne pussent pas être prouvés.

S'agit-il de doctrines subversives de la religion, de la morale, des mœurs, de l'ordre politique, le procès répandra le venin au lieu de le neutraliser. Les plaidoyers des avocats pleins de sophismes captieux, de questions épineuses, d'objections fondées, ou apparentes, feront, des tribunaux, des arènes philosophiques, où les auditeurs seront pervertis

ou scandalisés, et dont les juges ne sortiront vainqueurs que par des coups d'autorité.

CONCLUSION.

C'est de l'existence de la liberté qu'il faut toujours partir dans la législation qui en doit assurer l'exercice. La liberté est une force primitive de la nature humaine; la loi ne la crée pas, mais elle la règle. Cette liberté étant, non la force exclusive d'un individu, mais étant la force de tous les individus de l'espèce humaine, une force commune à tous, et devant conserver ce caractère primitif, la liberté est toujours limitée et reconnaît certaines bornes. Ces bornes sont indiquées et déterminées par l'intérêt général; elles ne sont autre chose que les conditions du maintien de la liberté de tous; mais on doit toujours reconnaître et pro-

clamer la liberté, avant d'en indiquer les limites.

Comme, dans cette matière, la législation a de la peine à trouver un principe universel et fixe, qui détermine les bornes de cette liberté, il faut lui laisser la plus grande latitude. Les difficultés que rencontrent toutes les lois de ce genre, doivent en restreindre extrêmement le nombre.

D'un côté, la publication libre des livres proprement dits, importe seule au progrès des sciences, et à la marche progressive de l'esprit humain; et, de l'autre, les matières peuvent être censées approfondies dans les livres. Or une matière approfondie, dans quelque esprit qu'elle le soit, n'est jamais dangereuse. Le prix des livres, le sérieux, l'attention, le temps qu'exige leur lecture, bornent extrêmement le nombre de leurs lecteurs. Ces lecteurs appartiennent à la classe des hommes

qui pensent; et pour ces hommes-là, il n'y a point de poison, parce qu'ils fixent et jugent avec connaissance de cause.

Des lois précises et déterminées sur l'usage et l'abus de la presse étant impossibles, et les délits de la presse pouvant être, dans certaines circonstances, graves et dangereux, il faut en abandonner la décision au jugement et au tact des censeurs. Ceci est sans contredit arbitraire. Afin de faire disparaître l'arbitraire autant que possible, il faut confier l'exercice de la censure à une espèce de tribunal, où plusieurs hommes s'éclairent, se contrôlent, et se tiennent mutuellement en respect; il faut que les écrivains et les gens de lettres soient jugés par leurs pairs. On ne saurait étendre le principe d'une liberté entière aux journaux et aux pamphlets; parce que ce genre d'écrits trouve un public immense, et, dans la règle, extrêmement mixte; parce qu'ils deviennent facilement les arsenaux de la calomnie et

de la médisance, et que les matières y sont presque toujours traitées de manière à surprendre, à séduire, à égarer les esprits. Le tribunal de censure amènera sans doute des délais dans la publication des écrits de cet ordre; mais peu importe dans la règle qu'ils paraissent huit jours plus tôt, ou plus tard.

Une gazette officielle, de laquelle seule le gouvernement répondrait, préviendrait les plaintes et les réclamations des gouvernemens étrangers. Ce qui les prévendra encore plus, ce sera l'interdiction faite aux gazetiers non-officiels et non-censurés, de se permettre des réflexions, ou d'insérer dans leurs feuilles les réflexions des autres gazetiers; car c'est là que se trouve ordinairement le venin. Cette interdiction fera disparaître le danger des gazettes, sans leur enlever beaucoup de leur prix. Les raisonnemens ne sont pas du ressort des gazetiers; ils doivent mettre les lecteurs au fait des évé-

nemens, et les laisser juger eux-mêmes. Ces raisonnemens sont, par le lieu où ils se trouvent, et l'espace resserré qu'ils occupent, toujours, ou superficiels ou faux; et, comme les gazettes sont presque l'unique lecture des artisans et des paysans, sans cette restriction, elles peuvent répandre l'erreur et la corruption avec la plus grande facilité, et devenir le véhicule de tous les genres de fanatisme.

Je sais bien qu'un gazetier d'esprit et de génie, pourrait éluder la loi qui lui interdit les raisonnemens en inventant des faits, ou en arrangeant les faits connus de manière à ce qu'ils seraient l'équivalent d'un raisonnement; mais on peut courir les risques de cette supposition. Ecrire une gazette est, dans la règle, un métier, et non un art. Or ce travail demanderait un artiste. D'ailleurs, des faits controuvés seraient réfutés dans d'autres gazettes, ou démentis par l'événement; ils décréditeraient bientôt la feuille qui se les permettrait.

Enfin, pour comprendre un artifice pareil, et deviner le mot d'une pareille énigme, il faut avoir une pénétration et une attention qui ne se rencontrent que rarement.

La législation de la presse sera toujours imparfaite; faute d'un principe qui serve à déterminer avec précision les délits de ce genre, l'arbitraire en est inséparable, et ne peut en être banni; nous croyons l'avoir prouvé. Il est tout aussi difficile de donner, sur cet objet, des lois positives aux tribunaux, que des instructions positives aux censeurs. Mais comme on ne saurait éviter tout-à-fait l'arbitraire, il faut du moins le restreindre autant que possible, en donnant à la liberté la plus grande latitude; il ne faut pas le reléguer dans les tribunaux, car l'arbitraire et la justice sont incompatibles. De là vient que nous ne réservons aux tribunaux, relativement aux délits de la presse, que les procès contre les libellistes calomniateurs. Sur ce point, on peut faire une bonne loi po-

sitive; car on peut déterminer avec précision la calomnie. On peut aussi la prouver en mettant le calomniateur dans le cas de devoir, et de ne pouvoir prouver son mensonge. Par conséquent on peut la prévenir, en la punissant sévèrement.

SUR

LES GOUVERNEMENS DE L'ASIE.

Il y a, entre les gouvernemens de l'Europe, et ceux de l'Asie et de l'Afrique, une différence frappante. Les premiers changent, et présentent dans la succession des siècles, une grande variété de formes différentes. Les autres se sont toujours ressemblés à eux-mêmes, et ont toujours ressemblé les uns aux autres. A toutes les époques de l'histoire on retrouve chez eux les mêmes formes , et chacun d'eux à conservé les mêmes traits pendant une longue suite de siècles. Les gouvernemens de l'Europe sont imprimés avec des caractères mobiles, qu'il est aussi facile de décomposer que de recomposer; les gouver-

nemens de l'Asie sont de véritables stéréotypes.

Cette différence peut tenir en partie à la différence de la situation géographique de ces deux parties du monde, et en partie à la nature différente de l'esprit et du caractère de leurs habitans.

Il y a moins d'états différens en Asie qu'en Europe, et il y en a toujours eu moins, parce que l'Europe est, plus que l'Asie, coupée dans tous les sens, et dans toutes les directions. Ce continent est morcelé par les mers méditerranées, les golphes, les fleuves, les montagnes, qui à la fois le rapprochant par des moyens de communication, et le séparant par des limites naturelles, présentent des divisions de territoire, que l'art et les conventions n'ont pas faites, et offrent aux familles des hommes des points de réunion, et des centres de cristallisation. Au contraire, en Asie, il y a plus de grandes plaines et

de vastes plateaux. De là vient qu'il y a toujours eu de plus grandes masses, et que leur sort a toujours dépendu d'événemens uniformes, qui ont eu sur elles une influence décisive.

La constance non-interrompue de certaines formes politiques en Asie, peut aussi être attribuée en partie à la différence du caractère européen et du caractère asiatique.

En général, l'Européen a une inquiétude, et une agitation d'esprit qui tiennent à son activité même, et qui, entretenues par la mobilité de ses passions et de ses goûts, le rendent disposé aux innovations, et enclin à une sorte d'inconstance.

L'Asiatique a un esprit plus contemplatif que productif; il tient à tout ce qui est fixe, ou du moins à tout ce qui est ancien. Ses passions sont ardentes, ses affections concentrées et profondes; mais elles sont

par là même plus simples et plus uniformes. Il vit comme ses pères ; il croit, il adore comme eux ; il s'amuse encore comme eux-mêmes s'amusaient. Les mêmes contes le charment, comme les mêmes religions consolent et élèvent son âme. L'Europe a enfanté beaucoup de systèmes, l'Asie seule a enfanté des religions, et les a données au reste du monde. On serait tenté de croire que l'aspect uniforme et immense du ciel et de la terre, en Asie, a exercé une sorte d'action sur le génie et le caractère des Orientaux.

D'où vient que ces formes politiques, auxquelles les Asiatiques sont restés si constamment attachés, se ressemblent toutes, et pourquoi ne connaît-on presque, en Asie, que le despotisme ? Des circonstances particulières et uniformes expliquent la nature et la durée de ces gouvernemens.

1. Tous ces états ont été formés et

fondés par des prêtres, ou par des soldats. conquérans. Ce sont tous des théocraties ou des gouvernemens militaires. Les prêtres règnent par une opinion quelconque, et doivent mettre tous leurs soins à l'entretenir et à la conserver. De là l'immobilité des peuples qu'ils gouvernent. Les prêtres règnent au nom des Dieux; les Dieux sont toujours les mêmes, et leurs lois doivent être immuables comme eux. Les lois politiques que l'on donne en leur nom, prennent toutes le caractère de lois de la religion et de la morale, ou plutôt deviennent des dogmes de la religion, qui ne sauraient changer d'un siècle à l'autre.

Les conquérans introduisent le gouvernement militaire. Comme ce gouvernement n'a d'autre but que l'autorité absolue du prince, d'autre ressort que la crainte, d'autre moyen que la force, il n'admet pas d'autres formes que des formes despotiques, et il consacre toujours les mêmes. Chaque changement suppose

un mouvement ; et comme le despote redoute toute espèce de mouvement, il se refuse aussi à toute espèce de changement. Un gouvernement établi par la force, ne peut être renversé que par la force. Aussi voyons-nous qu'en Asie, un peuple conquérant en a toujours remplacé ou chassé un autre, ou que, dans le sein du peuple conquérant, se sont formées des conspirations qui ont disposé du trône.

2. En Asie, chez tous les peuples, dès les temps les plus anciens, la polygamie a été introduite. On ne peut en attribuer l'origine qu'à l'ardeur des désirs, et à la chaleur du climat. Partout où la polygamie devient la base de la société domestique, les femmes sont des propriétés ; elles cessent d'être des personnes, et prennent le caractère de choses. Ce sont des propriétés qui vont elles-mêmes à la rencontre des enlèvemens dont elles peuvent être les objets. De là la clôture des femmes, des esclaves qui gardent d'au-

tres esclaves, et la condition dépendante, servile, et malheureuse des enfans, qui sont un fardeau plutôt qu'un bienfait, et qui partagent d'ordinaire le sort de leurs mères, qui se voient facilement repoussées par l'indifférence, ou poursuivies par la haine. Toute la société domestique repose donc sur la servitude, c'est-à-dire, sur le despotisme, d'un côté, et la crainte de l'autre. Cette société, composée d'élémens nombreux, hétérogènes, ennemis, ne saurait être contenue, dirigée, gouvernée, que par le despotisme. La famille est le berceau de la société politique. Les formes et l'esprit de l'une deviennent facilement les formes et l'esprit de l'autre. Le despotisme a donc passé, en Asie, des sociétés domestiques dans le gouvernement civil; et comme les premières n'ont jamais changé de nature, l'autre a toujours conservé son caractère primitif.

3. Dans tous les gouvernemens de l'ouest de l'Asie, et dans ceux du midi,

ont été introduites les castes, soit que la caste des prêtres, ou la caste des guerriers qui ont fondé ces états orientaux, voulant conserver leur caractère primitif, et en faire un caractère indélébile, aient donné la même forme aux autres classes de la société, soit que les classes, soumises à l'influence et à l'action des localités, aient pris tel ou tel caractère exclusif, et l'aient ensuite rendu ineffaçable en transmettant leurs occupations, comme leurs procédés et leurs secrets, à leurs enfans. Partout où les castes sont introduites, il doit y avoir fixité dans les gouvernemens, parce qu'il y a immobilité, ou du moins uniformité entière et complète dans tous les travaux de la vie civile, et par conséquent dans la nature des sentimens et des idées. L'habitude gouverne ces états et donne à tout ce qui s'y fait, le caractère de nécessité que la nature imprime à ses ouvrages. Les procédés des arts ne s'y perdent pas, mais ils ne s'y perfectionnent pas non plus. Ces états sont tranquilles,

mais sans développement. Les formes restent les mêmes, mais la vie politique diminue de plus en plus. Ces gouvernemens ne rétrogradent pas, mais ils ne font aucun mouvement progressif, et par là même ils se détériorent et dégénèrent.

4. L'écriture est chez tous les peuples un principe de lumière, de culture et de mouvement, mais par là même un principe de changement et d'innovation. Quand je parle de l'écriture, j'entends par là l'écriture alphabétique; car l'écriture hiéroglyphique est d'un genre différent, et produit des caractères directement opposés. L'écriture hiéroglyphique, même à son plus haut degré de perfection, est toujours un instrument incomplet, et un signe imparfait de la pensée. Indépendamment de son imperfection, elle est encore difficile à saisir, à comprendre, à employer. Elle devient facilement le patrimoine et le privilége exclusif d'une certaine classe d'hommes, des

prêtres. Le peuple, privé des facilités et des moyens de culture que présente l'écriture alphabétique, tombe dans l'ignorance, et y reste enseveli; l'ignorance le conduit à l'immobilité, et l'immobilité prépare ou affermit le règne du despotisme.

Les états de l'Orient sont donc nés des localités et des circonstances physiques. Ils sont toujours restés sous leur empire, et par là même, ils ne sont jamais devenus que ce que la nature les fait être. Le seul moyen de comprendre et d'expliquer leur histoire, est de se placer dans leur situation, et de consulter leur géographie physique. De là vient que les hommes jouent un si petit rôle dans l'histoire de l'Orient, soit que les défauts des gouvernemens y aient empêché les hommes de naître et de se former, soit que le défaut d'hommes y ait empêché les gouvernemens de se perfectionner. Tout paraît être, dans l'Orient, l'effet et le résultat

des lois générales de la nature, et tout s'y annonce avec un caractère de nécessité. Au contraire, dans l'Occident, tout porte l'empreinte de la liberté. Les hommes y sont devenus, non pas ce que la nature les a faits, mais ce qu'ils se sont faits eux-mêmes, ou tels que des hommes de génie, des hommes d'élite les ont façonnés et moulés. De là, dans l'Occident, les formes variées des constitutions, les changemens que toutes les constitutions ont subies, le développement progressif des états européens, et leur activité toujours croissante.

L'uniformité des états de l'Orient, le despotisme et l'immobilité qui les caractérisent, expliquent les obscurités, les lacunes, les vides de leur histoire. Rien ne s'y passe de nouveau, de grand, d'inattendu. Une année, un siècle même ressemble presque toujours à celui qui l'a précédé. Là, où rien ne marque, rien ne frappe ; où rien ne frappe, rien n'inspire

ni l'intérêt de la curiosité, ni celui des événemens et des actions elles-mêmes. Personne n'est tenté de conserver ni de transmettre à la postérité les souvenirs de cette histoire. Personne n'est tenté de l'étudier. Elle se réduit à des arbres de généalogie, et à des tables chronologiques. Les formes religieuses et politiques, les institutions, les usages, les travaux, les plaisirs, se ressemblent toujours à eux-mêmes et entr'eux. Cette uniformité n'est interrompue que par l'apparition de quelque conquérant qui secoue ces eaux dormantes, comme le fait un ouragan; mais cette secousse se calme bientôt, et laisse après elle le même sommeil des eaux, ou bien les fait entrer et couler dans un lit qui ne diffère en rien de ceux où ont coulé les siècles précédens.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE DE BERLIN.

La science est une comme la nature, toutes les vérités tiennent les unes aux autres, parce que tous les êtres sont liés entre eux; et pour connaître parfaitement un seul être, il faudrait les connaître tous.

La science est immense comme la nature, et l'intelligence humaine est resserrée dans des limites étroites. Dans les siècles où la raison commençait à s'essayer sur les phénomènes, on était bien éloigné de se douter de l'immensité de la nature, et des bornes de l'esprit humain. Les faits étaient peu nombreux, et l'on n'était pas difficile sur le choix des raisons.

On savait assez peu pour croire tout savoir, on était assez ignorant pour tout expliquer. Ceux qui avaient quelque étincelle de génie, et quelque habitude du travail, prétendaient à l'universalité. Il n'était pas rare de voir le même homme poëte, historien, géomètre, physicien, philosophe, à peu près comme, dans l'enfance des sociétés, le même homme exerçait en même temps toutes les professions, cultivait son champ, bâtissait sa demeure, préparait ses vêtemens, produisait les matériaux des arts, et leur donnait les formes que demandaient ses besoins ou ses plaisirs.

Les arts sont restés tous imparfaits tant qu'ils ont été tous exercés par la même main, et les sciences n'auraient fait aucune espèce de progrès, si chaque esprit, étendant à tout ses prétentions, avait voulu embrasser toute la nature. Les forces humaines, partagées entre tant d'objets divers, auraient travaillé sans

effet. Pour avoir voulu saisir tout ce qui existe, l'homme aurait manqué tous les êtres; pour avoir voulu se mesurer avec l'univers entier, il aurait succombé dans chacune de ses parties. Nous serions encore barbares, et le monde aurait marché et vieilli sans faire un pas vers le développement.

La division du travail a sauvé l'homme de ce danger. Suggérée par l'instinct, établie par la nécessité, perfectionnée par la réflexion, elle a été le principe de tout ce qui s'est fait d'utile et de grand sur notre globe. On peut dire avec vérité que c'est à elle que tient la civilisation de l'espèce humaine. La nature menaçante écrasait l'homme par sa masse; il l'a attaquée en détail, et il a triomphé d'elle. La division du travail a fait avancer tous les arts vers la perfection, et la perfection croissante des arts a multiplié à l'indéfini la division du travail. Les forces ont paru doublées dès qu'elles ont été mieux

réparties, et leur direction a fait illusion sur leur mesure.

Il était tout naturel d'appliquer à la science les principes dont l'art avait éprouvé les heureux effets. Un seul homme ne peut pas tout produire et tout élaborer ; un seul homme ne peut pas tout observer, tout combiner, tout expliquer. S'il y a eu des génies supérieurs qui, réunissant dans un même foyer les rayons épars de toutes les sciences, ont répandu sur la nature entière des flots de lumière, ces brillantes anomalies de la loi commune sont rares, et ce n'est pas sur les exceptions qu'il faut asseoir les règles. Généralement, les forces intellectuelles ont peut-être des bornes encore plus étroites que les forces physiques ; il est plus difficile de deviner les procédés de la nature que d'imaginer des procédés qui la modifient. Les philosophes l'ont reconnu, et ils se sont partagé tacitement le vaste domaine de la science. Alors

l'histoire de l'homme et de la nature, qui est le but de toutes les recherches de l'esprit humain, a été divisée en autant de sciences qu'il y a eu d'objets dans la nature, de parties dans l'homme, de talens et de goûts divers. Les uns, doués de l'esprit d'observation, ont constaté les faits, les ont recueillis avec soin, et rangés avec art; d'autres, féconds en expériences ingénieuses, ont tourmenté les êtres par des changemens multipliés, pour découvrir les lois qui les gouvernent; d'autres encore, doués du génie de l'analyse, ont décomposé les idées et les objets, afin de trouver le secret de leur composition. Alors la science, qui part des propriétés de l'espace et de celles des nombres, a mesuré toutes les grandeurs, calculé tous les mouvemens, pesé toutes les quantités, et a communiqué de sa certitude à toutes les sciences avec lesquelles elle a pu former des alliances solides. L'Astronomie a parcouru l'immensité de l'espace, et l'imagination a succombé

sous le poids des mondes que les sens ont découverts; les parties intégrantes du sol de la terre ont été tirées de ses profondeurs; les familles des plantes ont été découvertes dans leurs retraites obscures, distinguées et décrites avec précision; les habitans et les maîtres du globe, qui le dévorent et le fécondent, l'embellissent et l'ensanglantent, tous les animaux ont trouvé des historiens qui, modèles d'exactitude, de patience, de sagacité, ont révélé au monde surpris les secrets de leur genre de vie, de leurs habitudes, de leurs mœurs, véritables secrets de famille des animaux. Alors de nouvelles sciences, se saisissant de ces faits précieux, ont invoqué de nouveaux secours pour découvrir le mot de ces énigmes. L'Anatomie a demandé à la mort ce que c'est que la vie, et, dans le repos de tous les organes, a cherché les ressorts de leurs mouvemens; la Physique a essayé de donner des lois à la nature, et de ramener tous les faits particuliers à un petit nombre de faits

généraux ; la Chimie a dissous tous les êtres dans son creuset dévorateur, dans l'espérance de découvrir leurs élémens primitifs, et de suivre ces élémens à travers les filières délicates et les métamorphoses nombreuses que la nature emploie pour varier ses résultats.

L'homme restait encore à connaître, l'homme, partie de la nature par ses organes, et distinct de la nature par le sentiment et la pensée, l'homme qui est lui-même un petit monde, puisque c'est en lui que le monde entier va se peindre et se réfléchir. L'âme, ses facultés, ses lois, ses principes, ses maladies, ses faiblesses, ont à leur tour occupé plusieurs sciences. L'une a suivi son développement depuis la première sensation jusqu'aux notions les plus intellectuelles, et depuis le désir le plus grossier jusqu'à la liberté la plus pure; l'autre a établi, sur la filiation des idées, la théorie du langage humain, et a vu, dans les langues, le moyen et l'effet

de la pensée, imparfait et perfectible comme elle. D'un côté, on a fixé les lois de la raison; de l'autre, on a énoncé les lois de la volonté. Ici, on a ressuscité le passé pour expliquer le présent, prévoir et préparer l'avenir; là, on a déterminé les conditions de l'existence, et de la prospérité des peuples. Enfin la Métaphysique, examinant les principes communs à toutes les sciences, et prenant les êtres là où les autres sciences les abandonnent, a élevé le grand problème de l'origine et de la réalité de nos principes, afin de trouver le point d'appui de toutes les connaissances humaines.

Ainsi des milliers d'hommes, qui ne se connaissent pas, séparés par les lieux et par les siècles, plus éloignés encore par le genre de leurs talens, la nature de leur esprit, et l'objet de leurs veilles, travaillent, chacun de son côté, à étendre, à orner, à enrichir le temple de la science. La première pierre en a été posée à la

naissance de la première pensée, l'ouvrage a marché lentement, il ne sera jamais entièrement achevé ; mais les progrès rapides qu'il a faits de nos jours, sont presque uniquement dus à la division du travail. A côté de quelques grands propriétaires, assez riches pour faire avec succès de vastes entreprises, de petites propriétés ont reçu des cultivateurs actifs et intelligens, et la culture a gagné ; il n'y a plus eu de terrein en friche, dès que chaque individu n'a plus formé de prétentions sur le champ tout entier. Dès lors rien n'a été négligé, rien n'a été perdu, tous les détails sont devenus précieux ; ce sont les feuilles de l'arbre, et l'on sait que la nutrition s'opère par les feuilles comme par les racines.

C'est ce qu'avait reconnu l'immortel fondateur de cette Académie, ce génie prodigieux dont l'active pensée entraînait tout dans son tourbillon. Fait lui-même pour être universel, si la nature humaine

le permettait, la modestie du grand Leibnitz ne l'empêcha pas de remarquer que sa mesure n'était pas la mesure générale. Dans l'organisation de cette société savante, il se décomposa en quelque sorte lui-même pour doter les différentes classes qui lui doivent leur institution. Il partagea ses biens entre ses héritiers, ne pouvant leur léguer ses forces; et, fidèles à ses vues, ils ont fait valoir les fonds qu'il leur avait confiés, et y ont laissé des traces utiles et honorables de leur existence.

Mais en attachant les succès des sciences à la division du travail, Leibnitz, pénétré de la liaison intime de toutes les sciences, leur offrit en même temps dans cette académie un point de ralliement, et un foyer commun qui devait les rapprocher, les unir, et leur faire sentir leur dépendance mutuelle. La vie des êtres organisés tient à la division des fonctions partielles, et à l'unité du jeu de l'ensemble. La santé et la vie de toutes les associations dépendent

des mêmes principes, et Leibnitz, partageant avec art le travail, et réunissant avec sagesse ce qu'il avait partagé, a consacré le principe, que la science est une comme la nature, et que, par la division, il faut arriver à l'unité, vérité que l'ignorance avait pressentie, et que le savoir ne doit jamais perdre de vue.

La science est une. — L'homme de lettres isolé, et ne s'occupant que de l'objet de ses recherches, peut facilement oublier tous les autres; cependant la science qu'il cultive, emprunte une partie de sa lumière des autres sciences, et leur en renvoie à son tour. Les connaissances humaines ont des points de contact nombreux, qu'il faut saisir, et auxquels il faut être souvent ramené, pour réussir dans un genre quelconque. Au contraire, dans une société où toutes les sciences se font entendre à leur tour, l'affinité de toutes les idées se fait sentir, des rapports secrets et inconnus se présentent entre tous les

objets, l'esprit est conduit à des rapprochemens utiles ; chacun quitte un moment sa demeure, et apprend à s'orienter dans un champ plus vaste, sa sphère s'étend, l'intelligence s'élève, les têtes fermentent, et la science s'enrichit d'aperçus nouveaux.

La science est une. — Trop souvent la préférence que chacun accorde à sa branche favorite, dégénère en attachement exclusif. Cet attachement prend les traits de l'orgueil, et enfante le mépris des autres. De là l'exagération plaisante avec laquelle les savans parlent quelquefois de l'importance de leurs recherches, et les souris dédaigneux qu'ils jettent sur des travaux différens. Le mathématicien ne comprend rien à l'ardeur de l'érudit qui approfondit les langues ; le physicien gémit de voir le philosophe perdre son temps à de vaines spéculations. Où apprendront-ils à estimer tous les genres de travail, sans perdre de l'enthousiasme qu'ils ont pour

le leur? où sortiront-ils quelquefois du point de vue qui leur est particulier? où prendront-ils l'habitude de s'intéresser à toutes les vérités, et préserveront-ils la plus noble des passions du contact de l'égoïsme? Ne sera-ce pas dans ces sociétés où ils apportent tous des droits égaux, et où chacun doit accorder aux autres l'attention qu'il sollicite pour lui-même? et les académies ne seront-elles pas contre l'orgueil du savoir ce que les voyages sont contre l'orgueil national, un préservatif utile, ou un remède facile et sûr?

La sienne est une. — Ainsi la moindre observation aura du prix du moment où elle sera juste; les abstractions les plus subtiles, et les recherches pratiques seront également accueillies et estimées, car elles font partie de la science. On doit aimer la vérité, comme la vertu, pour elle-même, et non à cause de ses effets plus ou moins heureux, de ses applications plus ou moins directes, de son in-

fluence plus ou moins décisive sur le bonheur des sociétés. Qui oserait dire qu'un germe en apparence stérile, ne trouve pas un jour un sol qui le féconde ? Et, y eût-il des vérités stériles, en seraient-elles moins des élémens de la science ? Dans un siècle où il semble qu'il n'y ait de réel dans le monde que ce qui est palpable; d'utile, que ce qui sert aux besoins de la vie animale; d'intéressant, que ce qui augmente la richesse et les moyens d'en jouir, les sociétés savantes composées comme la vôtre, Messieurs, sont plus que jamais nécessaires, leur existence seule est déjà une protestation solennelle contre cette doctrine étroite et froide qui dégrade l'espèce humaine. Vous êtes, et vous devez être pour la nation qui vous possède dans son sein, le signe vivant de la pensée nationale, et lui rappeler sans cesse qu'au milieu des mouvemens de la vie sociale, la paisible spéculation mérite bien un asile; qu'au-dessus de tous les cultes idolâtres, il est un

culte pur, assidu, désintéressé, celui de la science; que cette fille du ciel n'est pas faite pour être le pourvoyeur de notre subsistance, le ministre de nos plaisirs, l'esclave de nos besoins; et que, dans la foule de ceux qui demandent uniquement : Qu'est-ce qui est utile? il importe à la chose publique, et à la dignité de la raison, qu'il y ait des hommes qui demandent avant tout : Qu'est-ce qui est vrai?

Enfin, Messieurs, une société telle que la vôtre, est peut-être le moyen le plus actif de combattre avec succès une maladie aussi commune que dangereuse, je veux parler de la fureur des systèmes. Si, d'un côté, votre réunion doit retracer à tous les esprits que la science est une, et semble les inviter à donner aux connaissances humaines l'unité systématique, de l'autre, la diversité même de vos travaux, l'opposition salutaire de vos principes, le grand nombre de faits qu'on doit à vos

observations, sont bien propres à inspirer une juste défiance pour ces formules expéditives qu'on voudrait nous donner comme l'équation de tous les phénomènes de la nature. Le premier besoin de la raison est sans contredit le besoin d'unité, car sa première loi est de lier étroitement les idées et les faits; et un enchaînement parfait amène et suppose toujours l'unité. Mais on doit y tendre sans se flatter de l'atteindre. Les systèmes philosophiques ne sont jamais que des méthodes, plus ou moins ingénieuses, de mettre de l'ordre dans les faits, et non la véritable clef des secrets de la nature et des mystères de l'existence. Le vrai philosophe se garde de ces systèmes où la paresse se fixe, où l'orgueil se complaît, et où l'ignorance seule peut se croire en sûreté ; et il conserve l'esprit systématique qui marche lentement au système, et défend d'en former, qui ne se contente pas d'amasser et d'entasser des matériaux, mais qui ne commence pas l'édifice par le comble.

Cette Académie (et je relève ici un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de l'Europe savante) s'est toujours préservée de la contagion des systèmes. Opposant le calme de l'impartialité aux clameurs de l'enthousiasme, la liberté de la raison à la soumission servile des sectaires, et provoquant un nouvel examen des théories qui avaient pour elles la voix publique, elle a rendu des services signalés à la vraie philosophie, et a fait preuve de cet esprit philosophique qui est plus précieux que la philosophie elle-même. Dans une contrée, où un goût inné pour les spéculations abstraites, où la force même des esprits, toujours voisine de l'abus de la force, et la vie isolée et intérieure des savans, les invitent à filer des systèmes, cette Académie, par ses propres recherches, par les questions qu'elle a proposées à l'Europe savante, et par la nature même des jugemens qu'elle a prononcés, a lutté contre la tendance générale des esprits, et elle a vu le torrent des opi-

nions emporter des systèmes qui paraissaient, aux yeux de leurs partisans, appuyés sur le roc de la démonstration, et à qui ils promettaient une durée égale à celle de l'espèce humaine.

Cet esprit d'indépendance et d'examen qui a été, et qui est encore l'esprit de cette illustre société, lui avait été inoculé dans les premiers jours de son existence par le grand Leibnitz, et elle l'a reçu en quelque sorte avec la vie. Ce vaste génie qui, avec le vol et le regard de l'aigle, se plaisait à habiter les hauteurs pour dominer la plaine, a lui-même sans doute créé un système. Mais lui-même ne le considérait que comme une vue de l'Univers. Cette vue était la sienne ; il n'espérait pas qu'elle deviendrait celle de tous les esprits, il l'exigeait bien moins encore; il en concevait d'autres comme également possibles. Lui-même n'a peut-être tenu à la sienne que dans certains momens de sa vie intellectuelle. Loin de dire : Hors de

mes idées point de salut, et de foudroyer les mécréans, il accueillait toutes les objections, il étudiait sans relâche toutes les opinions anciennes et modernes, cherchait la vérité dans l'erreur, l'erreur dans la vérité, appelait à lui l'immensité des faits, ne respirait librement que dans l'infini, se trouvait à l'étroit partout ailleurs, et serait devenu lui-même l'adversaire de ses propres opinions, s'il les avait vu devenir des articles de foi pour ses prétendus disciples.

Cet esprit d'indépendance et d'examen, qui pèse tous les systèmes, et n'en adopte aveuglément aucun, a été religieusement maintenu dans cette Académie, par les successeurs de Leibnitz; et qui l'a mieux conservé que l'illustre secrétaire de cette société savante, le digne représentant d'un demi-siècle de gloire, le contemporain et l'ami des Maupertuis, des Euler, des Lambert, des Sulzer, des La Grange, le dépositaire fidèle de leurs principes,

le confident littéraire de Frédéric ! Rapporteur lumineux, impartial, et profond, des procès de la Métaphysique, pesant le pour et le contre des argumens dans une balance exacte, et ne donnant jamais des conclusions tranchantes et précipitées, il a attaqué les erreurs du dogmatisme avec les armes d'une logique pressante ; ses prétentions ridicules, avec les armes de l'esprit et de la gaîté. Philosophe et littérateur, il a su répandre des fleurs dans les déserts de la Métaphysique, et porter le flambeau de la Philosophie dans les domaines rians de la Grèce et de l'Italie ; et la Philosophie et la Littérature, reconnaissantes de son long attachement, s'acquittent envers lui : l'une, en lui conservant le goût du vrai ; l'autre celui du beau ; l'une, en le consolant de ses pertes ; l'autre, en lui ménageant des jouissances pures. Puisse-t-il marcher encore longtemps entre ces deux divinités tutélaires !

Je devais, Messieurs, vous parler de

ma reconnaissance, et je vous ai parlé de vos travaux et des principes auxquels vous devez votre gloire. C'était la seule ressource que me laissait votre délicatesse, pour vous prouver que je sens tout le prix de cette adoption littéraire; et c'était le meilleur moyen de vous dire, que ce bienfait est à mes yeux une faveur bien plutôt qu'un acte de justice, un encouragement qu'une récompense, la couronne qui invite au travail et non celle qui suit la victoire. C'était faire une diversion salutaire au besoin de ma sensibilité qui, en présence d'un père que vous récompensez en m'accordant votre suffrage, aurait pu laisser échapper les doux secrets de la nature dans le sanctuaire de la science. C'était, surtout, me retracer avec force la sainteté de mes engagemens, et faire le vœu solennel de chercher la vérité de bonne foi, et de la dire avec toute la force de la modération. Heureux d'être appelé à cultiver l'Histoire et la Philosophie dans un temps, et dans un

pays dont on peut dire avec l'historien latin :

« *Rara temporum felicitate ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet!* »

Cet éloge est le seul dont notre auguste Souverain soit véritablement jaloux, et seul il lui garantit la sincérité de tous ceux que son peuple lui donne, et que sa noble simplicité repousse ; car sur cette terre de la vraie liberté, la seule qu'il voudrait nous enlever, est celle de sa louange.

SUR

LA LITTÉRATURE.

De l'intérêt dans le calme, de l'ordre dans l'activité ; la loi et le mouvement, la règle avec la liberté ; l'unité dans la variété magnifique de la nature, l'unité dans la variété des conceptions et des ouvrages de l'art ; le milieu entre les extrêmes dans les idées, forment l'idéal du bonheur, de la perfection morale, de l'ordre social, du beau, de la vérité, et ne sont que des énoncés différens d'un seul et même principe, qui exprime la nature de l'homme comme celle de l'univers, qui doit gouverner l'un et l'autre, et qui n'est autre que celui-ci : De là la mesure dans les forces, ou : l'*harmonie des forces.*

Toutes les erreurs, toutes les fautes,

tous les crimes, tous les malheurs viennent de l'oubli de ce principe fondamental. On cherche le bonheur dans l'agitation dévorante des passions, ou dans la monotonie vide et aride des occupations et des plaisirs, dans les tempêtes des affaires, des événemens, des affections, ou dans l'apathie de la stagnation, dans la paresse, et dans l'inaction, ou dans un feu d'activité désordonnée qui consume tout. On place la perfection, dans la plus grande richesse des désirs, des espérances, des jouissances, sans autre frein et sans autre mesure que celle des moyens, ou dans une conformité des actions avec la loi sans vie intérieure, d'imagination et de sentiment sans combats, sans sacrifices, sans victoires. On voit l'essence de la société civile dans le repos, et le repos dans la force d'un pouvoir sans contrôle, et de l'autorité sans limites, ou dans le mouvement, et ce mouvement dans l'affranchissement complet ou le concours fortuit et purement spontané de toutes les

volontés particulières, c'est-à-dire dans le despotisme ou dans la licence. On ne trouve l'art que dans le travail d'une imagination, plus forte que correcte et sage, ou même d'une imagination plutôt déréglée que forte, qui met sa gloire dans le mépris de toutes les règles, ou dans un respect superstitieux et servile pour les règles, sans aucune espèce de sève, et de richesse. On croit saisir la vérité en saisissant un ou deux principes exclusifs, et en formant une unité forcée, à laquelle on essaie de ramener malgré eux tous les faits. On mutile, ou l'on efface et l'on nie toutes les différences individuelles des facultés, des idées, des êtres, et l'on arrive ainsi à un systême forcé, maigre, vide de réalité, ou bien on se perd dans la recherche laborieuse des faits individuels qu'on ne sait ni lire, ni expliquer, ni coordonner, ni subordonner à des principes généraux, et l'on ne fait que passer d'un extrême à l'autre sans atteindre à l'harmonie.

Peu d'esprits ont de la force et de la mesure. La plupart ont de la force sans mesure, ou de la mesure sans force, et ces deux extrêmes sont surtout communs dans notre siècle. Ces deux partis existent dans la littérature, dans les arts, et surtout dans l'art dramatique comme dans la politique et dans le mouvement des sociétés. Selon que l'un ou l'autre de ces partis domine, tout prend un caractère particulier. Y a-t-il dans la majorité de la nation de la force sans mesure, il y aura plus de génie que de goût, plus d'imagination que de jugement dans les productions des arts; l'excentricité en sera le caractère distinctif. Il y aura par-là même du neuf et du bizarre, du piquant et de l'affectation, de l'extraordinaire et du grand dans la littérature. En fait de rapports politiques, on voudra reconstruire et refondre les gouvernemens comme on essaie de refondre et de reconstruire les arts. On aimera mieux les révolutions que les réformes; car les révolutions elles-

mêmes ne paraîtront que des spectacles originaux propres à charmer l'ennui, et à exciter un grand intérêt. On prendra l'indépendance pour la liberté, et la loi pour un joug incommode, et même insupportable. Dans un état pareil, tout marchera par secousses, le mouvement ne manquera pas; mais ce sera un mouvement désordonné et violent.

Y a-t-il dans un pays de la mesure sans force? les arts y seront sans défauts saillans, mais aussi sans beautés, ou plutôt ils auront le plus grand de tous les défauts, l'absence de toutes beautés. Les écrivains se traîneront en fait d'idées, d'images, de sentimens, sur les pas de leurs devanciers; ils craindront toute espèce de nouveauté comme une hardiesse dangereuse. La sève de l'imagination tarira, ou plutôt la mort de l'imagination aura précédé le règne exclusif du jugement. Dans le gouvernement on sera l'ennemi de toute mesure nouvelle, parce

que toute mesure suppose un mouvement, que tout mouvement paraît être une secousse, et qu'on ne croit trouver de sûreté que dans une immobilité parfaite. On tiendra donc avec un respect superstitieux aux anciennes lois et aux anciennes formes; on redoutera toute espèce d'activité d'esprit comme un principe de subversion. Les sciences, les arts, l'éducation seront plutôt entravées qu'encouragées; on ne marchera pas, on se traînera dans une vieille ornière battue, ou l'on marchera toujours dans le même sens, sans avancer.

Ce n'est que dans un état, et chez une nation où, par la direction même que le développement de l'esprit humain y a prise, et par des circonstances heureuses, il se trouve en même temps de la force et de la mesure, que se montrera la perfection, ou qu'on l'atteindra du moins autant qu'il est donné à l'espèce humaine de l'atteindre. On y verra le génie et le goût,

la liberté et l'ordre, le mouvement et la règle y harmoniser et y marcher de pair. Le goût y éclairera le génie, l'ordre y assurera la liberté, la règle y rendra le mouvement progressif et sûr; mais en même temps le génie y fécondera le goût, la liberté y vivifiera l'ordre, le mouvement empêchera la pétrification de la règle.

Cette heureuse alliance de la force et de la mesure peut se faire de deux manières. Ou bien elle aura lieu dans les mêmes têtes qui seront celles de l'élite de la nation, et qui réuniront les deux principes; ou bien la nation possédera en même temps deux classes d'hommes, dont l'une aura l'imagination créatrice, l'autre le goût qui juge les créations de l'imagination, celle-ci l'amour de l'ordre, celle-là l'amour de la liberté, la première le besoin de mouvement, la seconde celui de le régulariser. Ces deux partis se contrebalanceraient l'un l'autre, et il résulterait

de leur action et de leur réaction réciproques, ce mélange de force et de mesure qui fait la perfection des individus et le bonheur des états. Cependant il est incontestable que le second moyen ne soit bien plus dangereux que l'autre ; car lorsqu'il y a une division de ce genre, et que les deux élémens sont ainsi partagés, il en résulte d'ordinaire l'existence de deux partis, dont la lutte s'engage bientôt, et menace souvent de durer long-temps. Le parti qui a la force pour apanage et pour caractère distinctif, l'emporte toujours sur celui qui n'a que de la mesure.

Il n'y a rien de plus beau que la vie, la vie dans toute sa force, dans toute sa plénitude, dans toute sa richesse ; il n'y a rien de plus intéressant que la vie. Aussi dans tous les arts, c'est la vie d'un ouvrage qui en fait le plus grand mérite. Les arts ont atteint la perfection, quand les impressions qu'ils font sur nos sens par l'action des objets, ou sur notre imagina-

tion par des images qui lui font produire l'objet, sont aussi vivantes que le seraient des impressions occasionnées par la présence des objets eux-mêmes. La beauté des formes ne consiste pas uniquement dans les proportions ; mais les formes perdent une grande partie de leurs charmes, quand elles ne paraissent pas vivre et respirer aux yeux des spectateurs. Qu'est-ce que la beauté dans les arts, sans l'expression ; et l'expression, qu'est-elle autre chose que la vie ? Cependant cette expression elle-même suppose certaines proportions entre les organes et entre les formes ; car sans certaines proportions, les êtres organisés ne pourraient pas vivre, et bien moins encore exprimer par leurs traits et par leurs mouvemens leur vie intérieure. Ainsi, sous ce rapport et ce point de vue, la loi fondamentale de l'univers et de l'homme, savoir : *force et mesure*, se retrouve encore ; car qu'est-ce que les proportions si ce n'est la mesure ?

Les imaginations vigoureuses et créatrices en fait de poésie, sont celles qui n'ont emprunté leurs matériaux que de la nature, et leurs modèles que d'elles-mêmes. L'étude des grands poëtes est peut-être funeste aux grands poëtes. Elle ne peut pas leur ôter toute leur grandeur; mais elle les empêche de s'élever aussi haut qu'ils pourraient aller. Elle leur offre des beautés qu'ils prennent facilement pour des modèles, et ces modèles deviennent encore plus facilement à leurs yeux des archétypes invariables. L'étude qu'ils font de leurs prédécesseurs, laisse des traces dans leur âme, et leur donne des souvenirs qui nuisent aux combinaisons nouvelles. Au lieu de réfléchir les formes brillantes et originaires, la lumière primitive de la nature, ils ne réfléchissent que des reflets; et les réminiscences de la mémoire troublent ou paralysent le jeu de l'imagination. Sans doute les poëtes doués d'une sève abondante de génie, conservent une espèce d'originalité, mal-

gré la lecture assidue des autres poëtes qui les ont précédés; on le voit au Dante, à l'Arioste, à Milton, à Racine, à Voltaire, à Goethe, à Schiller; mais qui sait quel vol audacieux ces grands hommes auraient pu prendre, et dans quelles régions nouvelles ce vol les aurait portés, s'ils n'avaient pas eu de modèles, et qu'ils n'eussent eu d'autre maître que la nature, d'autres leçons que les siennes? Dans cette supposition, nous aurions moins de poëtes, mais nous serions pourtant beaucoup plus riches; car les poëtes que nous posséderions encore, seraient d'un mérite bien supérieur. Il y aurait autant de tableaux et de vues différentes de la nature, qu'il y aurait dans les entendemens humains, de miroirs divers, ou plutôt, dans les imaginations humaines, de réflexions et de réfractions différentes.

Les lois morales et religieuses, les lois politiques et civiles, les règles du goût, les formes de la société et de l'étiquette,

sont autant d'entraves pour l'imagination, qui arrêtent ou rallentissent, dirigent ou modifient son élan. Il semble au premier coup d'œil qu'elle ne serait éminemment poétique, qu'autant qu'elle serait parfaitement libre. Mais abandonnée à elle-même, elle devinerait encore les règles du goût, et s'y conformerait sans le savoir, comme elle s'y est conformée dans les premiers âges du monde, et à l'aurore de toutes les littératures. Ce n'est que dans ses conceptions et dans ses immortels ouvrages qu'on les a trouvées, et c'est de là qu'elles ont été abstraites. Elle les a suivies avant que les théories existassent, elle les a suivies non comme règles, mais comme des inspirations heureuses du génie. De même aussi elle pourrait encore respecter la décence morale ; et elle la respecterait, en tant qu'elle n'est pas conventionnelle, par une espèce d'instinct moral. Déréglée, l'imagination, si elle l'était entièrement, ne pourrait produire des ouvrages qui fussent à l'unisson des besoins et des dé-

sirs de l'homme. Supposez un moment qu'elle fût affranchie de toutes les lois, ou qu'elle n'en connût d'autres que les lois involontaires de l'association des idées et des images, ses conceptions ressembleraient à des rêves, et comme elles seraient aussi indépendantes de l'entendement, du jugement et de la raison, elles ne satisferaient pas la nature humaine.

Pourquoi les mœurs qu'Homère nous décrit dans ses immortels poëmes, nous plaisent-elles, et pourquoi un poëte d'un génie égal au sien qui peindrait les nôtres, ne pourrait-il pas s'attendre au même succès ?

D'abord, des mœurs étrangères, inconnues, placées à une grande distance de nous, soit dans l'espace, soit dans le temps, sont pour nous des objets nouveaux qui réveillent notre curiosité et qui piquent notre intérêt.

Ensuite, des mœurs plus simples que les nôtres sont plus poétiques, non seulement parce qu'il est plus facile de les peindre à grands traits, sans entrer dans des détails toujours fastidieux, mais encore parce qu'il y a dans des formes plus simples, plus de mouvement et de vie que dans des formes compliquées. D'ailleurs, les hommes y paraissent beaucoup plus que les choses, et les caractères que les institutions. Or, le mouvement est l'âme de la poésie. L'ordre est donc beaucoup moins poétique que le désordre, la paix que la guerre, le règne des lois que la discorde civile, l'activité de la raison que l'activité des passions.

Telle est la cause du charme attaché aux mœurs que dépeint Homère. C'est parce qu'elles sont anciennes, pleines de mouvement, simples, et même un peu barbares, qu'elles nous plaisent, et non, comme on l'a dit quelquefois, parce qu'elles sont voisines de la nature. Toutes

les mœurs sont dans la nature de l'homme, comme tous les costumes sont naturels. Les besoins qui les amènent, et les facultés de l'esprit qui les font inventer, sont toujours les mêmes, et toujours dans la nature. Comment une chose pourrait-elle se faire, si elle était contraire à la nature ? Mais comme il y a des costumes plus pittoresques les uns que les autres, il y a aussi des mœurs plus poétiques. Le costume des anciens prête plus aux miracles de l'art que les nôtres, parce qu'il dessine, et montre les formes humaines dans un jour plus avantageux, et qu'il joint à la richesse la simplicité, à la noblesse une négligence gracieuse. Si les mœurs des anciens prêtent plus à la poésie, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont plus éloignées de nous ; celles des Chinois le sont tout autant, et produiraient difficilement dans un poëme l'effet des mœurs des Grecs. Mais les mœurs des Grecs laissaient plus voir l'homme, et les mouvemens de son âme étaient plus

libres dans les formes de ses mœurs, comme les mouvemens de son corps étaient plus francs, plus dégagés, plus libres dans les formes de ses vêtemens. Il y a entre les mœurs des Grecs, dans les siècles héroïques, et les nôtres, la même différence qu'entre le manteau et le brodequin d'un côté, l'habit et la chaussure française de l'autre.

Peut-être qu'une des causes principales de la supériorité de la littérature ancienne sur la littérature moderne se trouve moins dans la différence des mœurs que dans une autre circonstance. C'est que les anciens ne travaillaient pas pour les femmes, et ne pensaient pas même à obtenir leurs suffrages. De là la perfection de leur poésie, de leur éloquence, de leur philosophie. Leur poésie était mâle, élevée, énergique, bien plus que gracieuse, aimable et légère. Leur éloquence était forte, serrée, sobre d'ornemens, bien plus que molle, tendre et touchante.

L'histoire avait un style simple et une marche purement politique. La philosophie était haute et profonde. Les femmes ont plus de finesse que de force, de sensibilité que d'âme, de tact que de réflexion, de réflexion que de raison; elles observent mieux qu'elles ne généralisent; elles préfèrent la grâce à la beauté, ou du moins les beautés piquantes aux beautés sévères. Du moment donc où le génie et le talent désirent de leur plaire, elles exercent sur la littérature une influence funeste. Les ouvrages modernes qui, chez les différentes nations, se rapprochent le plus des anciens, ont été faits dans le temps où les femmes ne tenaient pas encore le sceptre de la littérature, ou bien par des esprits indépendans et vigoureux qui ne se souciaient pas de leurs suffrages, et qui vivant dans la retraite, et avec les morts illustres, ont pris dans ce genre de vie, et dans ce commerce, une trempe qu'ils n'auraient jamais prise dans le monde.

Mais la vigueur, l'énergie, la sévérité des idées et des formes, ne sont qu'un certain genre de beautés, qui perdent de leur prix du moment qu'elles ne sont pas tempérées par d'autres, plus suaves, plus douces, que les femmes seules peuvent sentir et inspirer. On ne connaît pas la nature humaine toute entière, avec toutes ses richesses et toutes ses ressources, sous tous ses traits et avec toutes ses nuances, quand on ne connaît que les hommes, et qu'on ignore les femmes. La nature humaine ne peut même jamais atteindre la perfection de son développement, quand l'homme et la femme n'agissent, et ne réagissent pas l'un sur l'autre, que les deux sexes ne deviennent pas tout ce qu'ils peuvent devenir, et que par un commerce habituel, ils ne confondent pas jusqu'à un certain point leurs qualités, et ne se corrigent pas réciproquement. La nature humaine s'ébranche, et se divise en deux variétés; il faut la voir dans toutes deux pour la connaître.

Chacune de ces variétés doit être soumise à l'influence salutaire de l'autre, pour qu'elle puisse se manifester dans tout son éclat, et dans toute sa beauté.

Il y a dans l'imagination mobile des femmes, dans leur sensibilité délicate, dans leur puissance d'aimer, dans une espèce d'instinct spirituel et moral qui les caractérise, quelque chose de divin qui tient de l'inspiration, et qui a répandu sur le monde moderne une teinte vaporeuse et poétique, et une tendresse ineffable. Une jeune fille pieuse, tendre, simple, douée de cette mobilité de sentimens qui tient à une imagination active, une jeune fille qui s'ignore elle-même, qui joint à la plus parfaite innocence un besoin vague d'aimer, a quelque chose de céleste; et le premier amour, doux fruit de la liberté et de la décence, qui colore les joues d'une vierge, donne à la femme, comme fille tendre, comme épouse, comme mère, un caractère par-

ticulier qui est aussi intéressant qu'indéfinissable.

S'il est permis d'essayer d'indiquer ce caractère, on peut dire que c'est un mélange de finesse et de délicatesse, joint à une ignorance de soi qui s'annonce par la naïveté. La finesse ne peut appartenir qu'à l'esprit ; la délicatesse n'appartient qu'au cœur. Quelquefois à force de finesse on paraît délicat, comme aussi avec beaucoup de délicatesse, on peut donner le change, et paraître doué de finesse d'esprit. Mais les femmes supérieures, qui réunissent l'une et l'autre au plus haut degré, ne s'y trompent pas.

Si ce caractère, qui fait la perfection des femmes, s'est développé dans le monde moderne beaucoup plus que dans le monde ancien, on le doit à la religion chrétienne, qui seule a su marquer et déterminer le rang et l'influence, les droits et les devoirs des femmes. Dignité et sou-

mission, telle est leur devise dans l'esprit du christianisme. Libres dans l'ordre moral et religieux, et placées à la hauteur et au niveau des hommes, elles leur sont subordonnées dans l'ordre politique et domestique. Leurs droits ne sont pas égaux à ceux des hommes, parce que leurs devoirs n'ont pas la même étendue. Chez les anciens, elles n'avaient pas de dignité, parce qu'elles n'avaient que des devoirs, et pas de droits. Chez les modernes elles ont l'un et l'autre. Il est seulement à craindre que, si l'exagération des idées continue, elles n'auront bientôt que des droits, et point de devoirs.

Le génie est toujours plus ou moins poétique; et il y a de la poésie dans tous les genres de génie, parce qu'il n'y a point de génie sans imagination. Toute la force créatrice de l'âme humaine consiste dans l'énergie de cette faculté. Sans doute dans ces conceptions les plus singulières, les plus extraordinaires, les plus hardies, elle

ne fait que composer les élémens qui lui sont donnés par les sens; mais la nature en fait-elle davantage ?

En réunissant et en séparant les élémens de la matière, la nature reste toujours fidèle à un type primitif, et à une règle qu'on retrouve non-seulement dans les êtres organisés, mais encore dans la matière brute et inanimée. Dans ses combinaisons infinies, l'imagination doit, à son exemple, rester fidèle à une règle directrice qui décide de la nature, du but et du prix de ses combinaisons. Cette règle sera l'utile, ou le bon, ou le vrai; mais dans toutes les combinaisons qu'elle enfantera d'après cette règle, sa force et son activité seront toujours extrêmement limitées et restreintes. Ce n'est que lorsqu'elle travaille pour le beau, qu'elle paraît dans toute sa richesse et sa fécondité.

Le premier caractère du beau est la simplicité. Dans tous les temps, et dans

tous les lieux, la masse des hommes ne cède qu'à ce qui est simple. Tout ce qui est compliqué, ne prend pas sur elle. Chez les peuples barbares, il ne faut qu'un petit nombre de formes et d'images, chez les peuples à demi-civilisés, qu'un petit nombre de sentimens, chez les peuples éclairés, qu'un petit nombre d'idées, si on veut leur donner de fortes émotions, ou leur imprimer de grands mouvemens. Partagez les forces et l'attention de l'âme entre un grand nombre de formes, d'images, d'objets, et vous paraîtrez les doubler. Tout mouvement composé de l'âme est toujours plus faible que les mouvemens simples dont il résulte. Appliquez ce principe à l'éloquence et à la poésie, à la tragédie, à la comédie, à l'histoire, et vous le trouverez également vrai.

C'est un grand défaut, dans un orateur, de prodiguer les images et les comparaisons, et de s'appesantir trop long-temps sur les idées de détail. C'est un plus grand

défaut, dans un auteur dramatique, quand il y fait tomber ses personnages, et que dans les momens des actions les plus grandes et les plus importantes, ou dans les affections profondes, on les voit s'arrêter aux accessoires, et tandis qu'ils devraient être pleins de leur objet, s'amuser à faire de l'esprit, ou disserter pesamment, lorsqu'on les suppose dominés par la passion.

On oppose quelquefois la prétendue simplicité de Shakespeare à ce qu'on appelle le ton conventionnel des poëtes français. Il n'y a rien de moins simple que Shakespeare; car il donne de l'esprit, et même de la subtilité à tous ses personnages. En général il a beaucoup plus d'esprit que d'imagination et d'âme.

L'exagération, dans le style, est à la force, ce que l'enflure d'une vaine représentation est à la dignité, et à la grandeur. Quiconque est au niveau de son sujet,

est sûr de lui-même, et ne fait jamais d'efforts. Quiconque est assez éclairé pour s'apercevoir de l'élévation de son sujet, mais qui est placé fort au-dessous de lui, trahit sans cesse sa faiblesse par des efforts.

La Tragédie a précédé la Comédie chez la plupart des peuples qui ont eu une littérature. On pourrait presque dire que la Comédie est beaucoup plus que la Tragédie un enfant de l'art. La Tragédie peut prendre naissance chez un peuple barbare. La Comédie ne paraîtra, et n'atteindra une certaine hauteur, que chez les nations civilisées. C'est que la sensibilité et l'imagination se développent avant l'esprit, que l'homme éprouve le besoin d'émotions fortes avant de saisir des ridicules, et que par une singulière bizarrerie de sa nature, il sait mieux, et plus tôt pleurer que rire.

Il y a une différence marquée, frap-

pante, ineffaçable entre les poëtes tragiques et les poëtes comiques, relativement au principe de leur génie, à leurs objets, à leurs moyens et à leurs effets. Relativement au principe de leur génie, celui du poëte tragique est dans le rapport d'une imagination féconde et forte avec le sentiment; celui du poëte comique dans le rapport d'une imagination vive et facile avec l'esprit. Relativement à leurs objets; celui de la Tragédie, ce sont les passions énergiques, violentes, sombres, mais grandes et hautes par leur but et par leur ardeur, saisissantes et terribles par leur marche dans le rapport qu'elles ont avec les crimes et les malheurs de l'espèce humaine; celui de la Comédie, les passions étroites, petites, viles, dans le rapport qu'elles ont avec le ridicule. Relativement à leurs moyens, toutes deux emploient les contrastes. La Tragédie les contrastes des passions et des intérêts opposés, la Comédie le contraste des caractères avec la situation où ils sont placés. Relative-

ment à leurs effets, la Tragédie parle à l'imagination et à l'âme, la Comédie à l'esprit, la Tragédie laisse dans l'âme l'admiration, ou la terreur, ou la pitié, ou un mélange de plusieurs de ces sentimens; la Comédie ne laisse dans l'âme d'autre sentiment que celui du plaisir qui naît du rire, et d'un jeu libre de l'esprit.

Le Destin antérieur aux Dieux, et plus puissant que les Dieux, est la base de toute la religion des Grecs. La lutte de la liberté contre le Destin était le sujet de toutes les tragédies grecques. La liberté de l'homme a toujours eu, chez tous les peuples et dans toutes les religions, toute la certitude d'un sentiment primitif, qu'aucune théorie ne peut ni étouffer ni affaiblir. La nécessité des événemens, comme celle des révolutions de la nature, a paru d'un autre côté certaine et indubitable à la raison. Mais si cette nécessité est inévitable et absolue, en quoi consistera le combat de la liberté contre elle?

La liberté la plus active, la plus forte, la plus entière, ne peut pas dompter cette nécessité d'airain. Elle ne consistera donc que dans la liberté de la volonté, dans la liberté de la résistance, dans la liberté de la patience et de la soumission, mais jamais dans la liberté d'action. L'homme sera criminel sans le vouloir, et malheureux sans le mériter.

Dans la religion chrétienne il y a bien aussi une sorte de nécessité; mais la liberté domine. C'est sur elle que repose tout le système des dogmes et des préceptes du christianisme. C'est à l'éclairer, à la fortifier, à la récompenser, à la punir, que tendent toutes les parties du christianisme. La nécessité est plus forte que la liberté dans le système païen; la liberté est plus forte que la nécessité dans le système chrétien. Dans ce dernier, l'homme peut être malheureux sans être coupable, mais l'homme ne saurait être criminel sans sa faute. De là vient que, dans la

Tragédie moderne, le combat de la liberté contre le Destin n'est plus à sa place, et contredit même les principes de la religion chrétienne. Au lieu de ce combat, qui est le domaine exclusif du paganisme, le théâtre tragique, dans les pays chrétiens, nous montre le combat de la liberté et du devoir, celui des passions opposées dans le même cœur, celui des passions dans des individus différens, celui de la vertu et du malheur. Mais soit que l'homme triomphe ou qu'il succombe, soit qu'il manque ou qu'il obtienne son but, il est toujours l'auteur de son action.

Le grand secret de l'art tragique, c'est de produire une illusion qui ne soit ni trop faible ni trop forte. Trop faible, nous n'oublierions pas un moment que le poëme est un mensonge, et ce serait la preuve qu'il n'y a de véritable mérite ni dans le plan de la pièce, ni dans les caractères, ni dans l'expression. L'illusion est-elle trop forte, nous croyons voir la réalité;

les scènes deviennent trop horribles ou trop lamentables, et nous en détournons les yeux comme nous les détournons du monde réel, quand des objets de ce genre se présentent à nous.

Si l'illusion du théâtre était jamais parfaite, nous n'aurions d'autre plaisir que celui que donne l'imitation, nous n'éprouverions d'autre intérêt que celui que nous inspireraient les événemens eux-mêmes, mais nous ne connaîtrions pas les plaisirs que donne l'art dans toute sa pureté. Pour les goûter, il faut que l'âme du spectateur ne soit jamais tellement absorbée au spectacle par les situations dramatiques, qu'il perde cette liberté d'esprit et d'intelligence qui seule assure aux productions de l'art une existence objective, et nous laisse la faculté de les juger.

La perfection du poëte comique consiste à peindre l'homme de tous les siècles et de tous les pays, en peignant avec la plus

grande vérité, et sous les traits les plus individuels, les hommes de son siècle et de son pays, et à présenter les contrastes toujours renaissans des vices et des ridicules de la nature humaine sous les couleurs locales, particulières, déterminées, que prennent ces vices et ces ridicules dans tel moment du temps, ou sur tel point de l'espace.

Les poëtes comiques qui n'ont que le premier caractère, manquant de vérité, de vie, et de force comique, ils se perdent dans les généralités, et dans le vague des abstractions. Ceux qui n'ont que le second, sont précieux comme peintres des mœurs de leur nation et de leur siècle; mais ils ont moins de mérite et de prix sous le rapport de l'art.

Aristophanes peint les mœurs des Athéniens, et Molière celles des Français, beaucoup mieux que ne peuvent le faire tous les historiens. Mais le second réunit,

à un bien plus haut degré que le premier, les deux caractères qui font l'idéal du poëte comique. De là vient que les comédies d'Aristophanes ont un peu l'air de satyres personnelles, et que celles de Molière ressemblent bien davantage à des tableaux historiques des mœurs.

La hardiesse d'Aristophanes, et son indécence, passent toutes les bornes, et ne peuvent être comparées qu'à ces petites pièces que Piron a composées pour le théâtre de la Foire.

La hardiesse d'Aristophanes qui n'épargne personne, ni le peuple, ni les démagogues, ni les magistrats, ni les philosophes, ni les poëtes, ne peut s'expliquer que par la constitution d'Athènes. L'indécence d'Aristophanes n'est concevable que par la corruption des mœurs publiques, et par la nature de la religion des Grecs. Comment pourrait-on célébrer les fêtes de Bacchus d'une manière plus digne

de lui, qu'en s'abandonnant à l'ivresse d'une gaieté spirituelle et déréglée.

La décence des temps modernes n'existait, et ne pouvait pas exister chez les Anciens. La décence morale est née des principes et des préceptes de la religion chrétienne. Comment aurait-elle pris naissance chez des peuples où la religion n'était qu'un spectacle, tantôt grave et solemnel, tantôt badin et folâtre; où l'on ne connaissait d'autres vertus que les vertus publiques, et où les vertus privées ne comptaient qu'autant qu'elles étaient nécessaires aux premières; où les excès de la débauche paraissaient plutôt une bizarrerie qu'une immoralité? La décence politique est particulière aux monarchies modernes, et tient de près à l'étiquette et au respect pour les Rois et pour leurs dynasties. Elle devait être étrangère à une république, où les démagogues se mettaient au-dessus de tout, et où le peuple se moquait des démagogues. La décence

conventionnelle doit son origine aux sociétés mixtes, où les femmes tiennent le sceptre des mœurs; et ces sociétés n'existaient pas chez les Grecs.

Les plaisirs de la volupté, leurs raffinemens, leurs erreurs, leurs excès, n'étaient pas distingués chez les Grecs des autres plaisirs des sens. Il n'était pas plus criminel à leurs yeux d'être libertin que d'être gourmand et de manger d'un appétit démesuré; de s'éloigner de la nature dans l'amour que d'avoir des goûts singuliers en fait d'alimens. Les femmes étaient de simples instrumens de plaisir. On oubliait qu'elles étaient des personnes, et que ceux qui s'en servent comme de choses, les dégradent, en se dégradant eux-mêmes. Abuser de quelqu'un, pourvu qu'on ne lui fît pas violence, c'était user de lui légitimement, car en le faisant on ne commettait pas d'injustice. Tous les actes naturels paraissaient dans l'ordre de la nature et de la société.

La décence dans le ton, les manières, le langage, les procédés, naît chez un peuple, et s'y développe avec la délicatesse du goût. L'une et l'autre tiennent par un lien secret aux mêmes qualités. Il y a dans l'une et dans l'autre quelque chose de conventionnel. Là où le génie ne respecte pas les convenances dans ses ouvrages, il est rare que la vertu soit sensible ou attentive aux délicatesses de la décence. La décence se perd avec le goût, et le goût se perd avec la décence. Les mœurs et le génie peuvent survivre à l'un et à l'autre; mais la perfection des productions de l'art, et celle des caractères et des actions y perd.

Le plus grand avantage que l'on puisse recueillir du théâtre, c'est d'être arraché au cercle étroit et prosaïque de ces habitudes et de ces occupations journalières, qui plus ou moins allanguissent l'esprit, et le rendent égoïste, et d'être transporté dans un autre monde tout différent de

celui dans lequel on vit. Mais lorsqu'un théâtre ne représente que la réalité de la vie commune, et qu'il n'offre rien d'idéal, il vous enlève cet avantage.

Quand une pièce de théâtre nous intéresse par ses rapports avec les événemens, les personnes, les actions qui forment le canevas de notre vie, elle peut nous occuper, nous attendrir, nous émouvoir, mais c'est comme le feraient ces événemens eux-mêmes, ce n'est pas comme ouvrage de l'art. Le genre d'intérêt qu'elle nous inspire n'est pas désintéressé, et un intérêt de cet ordre ne peut jamais nous donner le sentiment du vrai beau.

Il est aussi absurde de ne vouloir admettre qu'un seul système dramatique, qu'il le serait de ne vouloir établir, ou laisser subsister, qu'une seule école de peinture. Chacun de ces systèmes a son mérite, comme chacun a son caractère

particulier. On peut préférer l'un à l'autre. Cette préférence tient à notre individualité, mais ne prouve pas que la littérature que nous préférons soit en effet supérieure aux autres.

Toute philosophie nationale a toujours un côté vrai. Elle saisit les rapports qui ont le plus d'affinités avec le caractère et l'esprit d'un peuple, et c'est là ce qui explique et justifie sa fortune. Toute littérature nationale a un beau côté. Elle saisit dans les arts d'imagination ce qui parle le plus fortement à l'esprit et au caractère d'un peuple.

Un des traits distinctifs du caractère français, c'est la sociabilité. La conversation est née en France et y a été de bonne heure perfectionnée. Le besoin d'échanger des idées, de parler et d'écouter, compte en France, au nombre des premiers besoins de la vie. De là vient que la littérature française en gé-

néral et surtout la littérature dramatique en France, ont quelque chose qui tient de la conversation, mais d'une conversation roulant sur des objets d'un ordre élevé, entre des personnes de haut rang, d'une éducation parfaite et d'un tact exquis. De là vient que le sentiment des convenances, celui de la décence la plus sévère, le ton et les manières de la grande représentation, règnent dans la tragédie française. De là vient encore que l'on y craint plus les défauts que l'on n'y demande des beautés. La première règle dans la société est d'éviter tout ce qui peut y déplaire, la seconde d'amener ce qui peut, et doit plaire.

Il y a dans toutes les littératures dramatiques, et dans tous les plaisirs que l'art dramatique peut donner, quelque chose de convenu qu'il faut adopter et admettre, si l'on veut éprouver le charme de l'illusion théâtrale. Il en est des pièces de théâtre comme des tableaux

faits pour être vus en perspective. L'essentiel, si l'on veut en jouir, est de se placer dans le point de vue pour lequel ils ont été destinés. Chaque nation a son point de vue particulier à cet égard, et si l'on veut avoir du plaisir il ne faut pas manquer ce point de vue, ni substituer l'une à l'autre.

Il y a plus de variété dans la littérature dramatique allemande; il y a plus d'unité dans la française. L'une a plus de traits sublimes que de beautés; l'autre est plutôt belle que sublime. Il y a plus d'énergie dans la première, plus de mesure dans la seconde. Celle-ci présente des proportions plus exactes, et plus d'ensemble; celle-là plus de force et quelque chose de plus colossal. Il y a plus de naturel dans le ton et l'allure de la poésie dramatique allemande; il y a plus de simplicité dans la française.

Une nation qui a plus d'esprit que d'i-

magination et d'âme, est plus frappée des défauts que des beautés. Une nation qui a plus d'imagination et d'âme que d'esprit, est plus frappée des beautés que des défauts. Elle est tellement absorbée par les uns, qu'elle n'aperçoit pas les autres ou leur pardonne.

Ce n'est pas parce que les Français sont impatiens, et que les Allemands ne le sont pas, que les premiers ne supportent pas dans une pièce de théâtre, les épisodes, les digressions, les langueurs, les tableaux qui peignent les mœurs sans contribuer à l'action, et que les seconds non-seulement supportent tout cela, mais l'aiment et le recherchent. C'est que les Français sont plus sensibles au charme de l'ensemble, et que les Allemands se laissent plus aller aux plaisirs des détails. En général, les derniers sentent plus qu'ils ne jugent, et n'imaginent. Au contraire, les Français vont au théâtre pour juger. Ils jouissent plus de l'art, les autres s'arrêtent

aux impressions, et jouissent plus de la vérité.

Les Allemands ont un esprit plus profond que vif et étendu; les Français l'esprit plus vif et étendu que profond, ou plutôt ils saisissent des étendues différentes. L'un découvre souvent une vaste étendue quand il est arrivé à une grande profondeur, et que les racines des idées ou des choses s'y partagent en ramifications nombreuses. L'autre embrasse une plus vaste étendue à la superficie, quand les racines des idées et des choses courent sous terre, presque sous la surface.

Les Allemands connaissent mieux les objets en eux-mêmes, et approfondissent mieux les idées prises et considérées isolément. Les Français saisissent mieux les rapports d'un objet ou d'une idée avec toutes les autres. Les uns tendent par là même beaucoup plus à l'absolu; les autres jugent mieux de tout ce qui est re-

latif. Les premiers vont plus loin dans le monde des idées, les seconds ont plus de succès dans le monde réel. Ceux-ci s'occupent plus de l'homme que des hommes, et des êtres différens que de l'être en général. Ceux-là s'intéressent plus à l'homme qu'aux hommes, et à l'être en général qu'aux êtres qui les entourent.

L'histoire n'est au fond qu'une narration authentique et détaillée des événemens, qui doit prendre, ou prend naturellement leur couleur, mais qui ne doit pas avoir d'autre but que le récit même des faits. Voilà l'histoire dans toute sa pureté, et peut-être dans toute sa perfection. Des histoires de ce genre, bien faites, fournissent des matériaux pour des compositions qui sont encore historiques, mais qui ne sont déjà plus des histoires. Les unes sont le tableau ou la recherche analytique des causes des événemens, c'est la philosophie de l'histoire; les autres sont le tableau du résultat, ou la re-

cherche analytique des effets des événemens, c'est l'histoire appliquée à la politique, à la législation, ou à la science de l'homme.

Les harangues des Anciens, sous les formes qu'ils leur ont données, seraient déplacées dans les historiens modernes. Comment faire parler sans choquer toutes les vraisemblances, ceux qui ne parlent jamais? Chez les Anciens mêmes, où les discours publics précédaient toujours les actions publiques, ces harangues font admirer l'historien, sans faire toujours connaître les acteurs. Elles éclairent les événemens qu'elles présentent sous toutes leurs faces différentes, bien plus qu'elles n'éclairent les caractères des principaux personnages. Cependant dans les histoires modernes, comme on délibère avant d'agir, comme les spectateurs jugent les actions après qu'elles ont eu lieu, l'historien pourrait se transporter dans l'âme des acteurs avant l'action, dans celle des

spectateurs après l'action, afin de présenter avec vérité, avec art, avec intérêt, les différentes faces des choses. Hume a suivi cette marche avec succès, surtout dans l'histoire des Stuarts. Cette méthode vaudrait toujours beaucoup mieux que celle de la plupart des historiens, qui présentent directement leurs réflexions aux lecteurs. L'auteur devrait aussi peu paraître lui même dans l'histoire que dans le poëme épique, afin de laisser aux actions et aux événemens de l'une et de l'autre leur objectivité.

On parle beaucoup de la perfection du style dans les historiens et dans les poëtes. Cette perfection n'est jamais que relative. Le style ne serait parfait que dans le cas où l'homme pourrait égaler ses expressions à ses idées. Mais indépendamment de toutes les autres causes qui empêchent cette harmonie, l'imperfection seule du langage s'y oppose. Les esprits médiocres égalent leurs expressions à leurs idées,

parce que les unes et les autres ne s'élèvent pas au-dessus d'un certain niveau. Les esprits à grandes prétentions et à petits moyens, qui prennent la redondance et l'enflure pour la richesse et la force, tâchent d'égaler leurs idées à leurs expressions, et n'y parviennent pas. Les esprits supérieurs, dans lesquels les idées éternelles et divines se manifestent, et chez qui elles donnent à toutes les idées qui sont en contact avec elles, quelque chose d'infini, ne peuvent jamais égaler leurs expressions à leurs idées. De là vient qu'il y a facilement dans leur manière d'écrire, ou de l'obscurité ou des hardiesses, ou une certaine négligence qui résulte de ce que, ne pouvant pas dire tout ce qu'ils pensent, ils veulent du moins le faire sous-entendre.

On s'entend mieux à la vie, quand on saisit les rapports d'un être avec tous les autres; car la vie n'est que le résultat d'un nombre innombrable de rapports.

On ne saisit que la mort des êtres, et on ne connaît que leur squelette, quand on les considère indépendamment de tous ces rapports.

Il y a toujours quelque chose d'absolu et d'infini dans les conceptions, dans les fins, dans les objets du génie, quel que soit le genre dans lequel il s'exerce. Il y a toujours quelque chose de relatif dans l'esprit proprement dit, dans les jugemens et dans le goût. Car l'esprit ne saisit que les ressemblances, le jugement que les différences, le goût que les convenances.

L'enthousiasme est cet état de l'âme dans lequel un sentiment pour un objet quelconque la domine de manière que ce sentiment est elle, qu'elle est ce sentiment, qu'elle ne le juge pas, ne se distingue plus de ce sentiment, et s'oublie entièrement elle-même.

Les âmes qui ont plus d'esprit et de rai-

son que d'imagination, ne conçoivent pas l'enthousiasme. Elles ne sont pas capables de prendre un vol pareil. Ces âmes, faites pour le calcul, inclinent toujours à l'égoïsme. Quand elles pourraient comprendre l'enthousiasme, elles ne le voudraient pas, et encore moins l'approuveraient-elles.

Il vient un âge pour tous les hommes, où l'on pense plus qu'on ne sent, et où l'esprit qui dissèque, examine, juge, l'emporte sur l'imagination qui compose, réunit, et présente des objets à notre admiration. Cet âge où l'homme a plus de lumière que de feu, est dans le fond un âge malheureux. La sève morale est sinon tarie du moins affaiblie. Le temps des grandes actions, des grandes conceptions et des créations brillantes, est passé! Ce n'est plus le moment de produire, mais celui de revoir sa vie et ses ouvrages. Heureusement que l'amour-propre nous console, en nous faisant croire le contraire, nous

nous persuadons facilement que l'époque du calme de la réflexion est supérieure aux autres, parce que nous y jugeons les périodes précédentes de notre existence.

Quand l'enthousiasme a porté sur des objets indignes de lui, ou qui du moins n'avaient qu'une beauté individuelle et relative, les âmes les plus disposées à l'enthousiasme ne sauraient partager le nôtre. Nous-mêmes, dans la règle, le règne de la passion une fois passé, nous ne comprenons, et ne concevons plus notre passion. Mais quand l'enthousiasme a porté sur les idées éternelles de Dieu, du Beau, de la Liberté, de la Patrie, alors les âmes qui harmonisent avec la nôtre, et qui sont placées à la même hauteur, partagent nos généreux sentimens. Ceux même qui ne les partagent pas, ne peuvent se défendre de les approuver. Nous-mêmes, fussions-nous dégradés au point de ne plus éprouver ces délicieuses émo-

tions, nous les concevrions du moins toujours, et nous donnerions au passé des regrets involontaires.

Tous les plaisirs des arts qui ne parlent qu'à l'esprit, ne satisfont pas l'âme humaine, parce qu'ils ne la remplissent pas. L'esprit est toujours fini dans ses résultats, comme dans ses opérations, et communique ce caractère à tous les objets qu'il traite. Le sentiment a toujours quelque chose d'infini, et plus il est profond et vague, plus il frappe ceux qui l'éprouvent.

L'Ode sacrée et l'Ode héroïque sont les fruits de l'enthousiasme, et ont dû paraître les effets de l'inspiration, non seulement parce que, dans l'origine, l'Ode était consacrée au culte des Dieux; mais parce que, dans l'Ode, on ne peut pas distinguer le poëte de son poëme, et qu'ils sont en quelque sorte identifiés l'un avec l'autre.

Pour bien juger l'ode des Grecs, il ne faut pas la séparer de la musique. A la vérité nous ne connaissons pas la musique des Grecs; mais les auteurs nous ont conservé des preuves frappantes de l'effet que la musique produisait sur les Grecs. Or, comme ce peuple a montré dans les autres arts une prodigieuse délicatesse d'organisation, nous pouvons juger par analogie de ce que sa musique devait être.

Du moment où la musique est associée à un poëme, la poésie ne peut plus paraître dans toute sa force, ni avec toutes ses richesses; elle est obligée de descendre de sa hauteur et de modérer son ton et son feu, sinon, la musique ne pourra pas la suivre et paraîtra même à une grande distance d'elle. La musique a quelque chose d'indéterminé; elle est essentiellement vague. La poésie doit donc déterminer le sens de la musique, par le texte qu'elle lui fournit. Si la poésie ne se contentait pas d'indiquer en quelque sorte

des intentions dans un poëme musical, elle écraserait le compositeur. Si elle exprimait avec toute sa magnificence, et toute sa force, toute la variété d'idées et de sentimens qu'elle peut exprimer, ou la musique n'essaierait pas même de marcher de pair avec elle, ou si elle l'essayait, elle tâcherait de devenir pittoresque, ce qu'elle ne peut pas être, et par conséquent elle sortirait de son genre. Le grand charme, et toute la puissance de la musique, consistent à monter l'âme sur un ton d'exaltation et d'ivresse qui la rende elle-même poétique, et lui fasse enfanter des tableaux. Cette puissance tient à l'action de la musique sur les esprits animaux, à l'ébranlement du système nerveux, et au vague inhérent à ce bel art. Cette puissance de la musique serait tout-à-fait perdue, si les beautés du poëme étaient de nature à fixer exclusivement l'attention de l'âme.

Les Grecs associaient la musique à tous

les genres de poésie, même à la poésie épique. Les Rhapsodes chantaient, et se faisaient accompagner. Peut-être que tous les genres de musique dérivaient chez eux de la musique épique, comme tous les genres de poésie, de l'épopée. Homère a souvent été représenté comme la source de toute poésie, *a quo ceu fonte perenni.* Comme les instrumens à cordes, et les instrumens à vent sont en quelque sorte réunis dans les orgues par les claviers et les tuyaux, de manière que si le secret de la construction de tous les instrumens était perdu, on pourrait en quelque sorte les reconstruire en décomposant les orgues, ainsi Homère seul nous rendrait toute la poésie ancienne et moderne.

Pindare dans les odes que nous avons de lui paraît plutôt un grand musicien qu'un grand poëte.

Il y a beaucoup moins d'enthousiasme que d'élévation, et de génie que d'art,

dans les poésies lyriques de Pindare. On voit l'homme qui veut être grave, solemnel, majestueux, en traitant un sujet qui l'échauffe médiocrement, bien plus que l'homme qui est tout cela sans effort, et par l'élan naturel de son âme. Dans les odes sur les jeux, son sujet ne le porte pas; mais il porte son sujet avec noblesse.

On doit regretter que les odes sacrées de Pindare soient perdues. A juger par les odes héroïques qui nous restent, les louanges des Dieux devaient être le seul sujet approprié au ton naturel, et à la vigueur originaire de son génie.

Dans les poésies légères des Français, les plus parfaites de toutes dans les littératures modernes, c'est la grâce de l'esprit qui domine; dans les poésies d'Anacréon, c'est la grâce de la volupté et de la joie.

FIN DU TOME PREMIER.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

TABLE

DU TOME PREMIER.

De l'Esprit du temps et des Réformes politiques ..... Pages. 1
Doutes sur de prétendus Axiomes politiques. 30
Sur les Théories et les Méthodes exclusives. 183
Sur la Législation de la presse..... 226
Idées générales. — Etat de la question..... *id.*
Deuxième Question. — Ces délits peuvent-ils être déterminés d'une manière précise? 257
Troisième Question. — Quels sont les meilleurs moyens d'empêcher ces délits? Est-ce en les prévenant par la censure, ou en les réprimant par des lois pénales? 269
Conclusion..... 280
Sur les Gouvernemens de l'Asie..... 287
Discours de réception à l'Académie de Berlin. 299
Sur la Littérature..... 321